PRESENTED BY THE
BRITISH GOVERNMENT
TO THE
GOVERNMENT OF CANADA
FOR THE
NATIONAL LIBRARY
ON THE OCCASION OF
THE CENTENARY
OF CONFEDERATION
1967

VOYAGES
ET DESCOVVERTVRES
FAITES EN LA NOVVELLE France, depuis l'année 1615. iusques à la fin de l'année 1618.

Par le Sieur de Champlain, Cappitaine ordinaire pour le Roy en la Mer du Ponant.

Où sont descrits les mœurs, coustumes, habits façons de guerroyer, chasses, dances, festins, & enterrements de diuers peuples Sauuages, & de plusieurs choses remarquables qui luy sont arriuées audit païs, auec vne description de la beauté, fertilité, & temperature d'iceluy.

SECONDE EDITION.

A PARIS,
Chez CLAVDE COLLET, au Palais, en la gallerie des Prisonniers.
M. D. C. XXVII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

136993

AVROY.

IRE,

VOicy vn troisiesme liure contenãt le discours de ce qui s'est passé de plus remarquable aux voyages par moy faits en la nouuelle Frãce, à la lecture duquel i'estime que V. M. prẽdra vn plus grand plaisir qu'aux precedents, d'autant qu'iceux ne designent rien que les ports

havres, ſcituations, declinaiſons, & autres marines plus propres aux Nautonniers & Mariniers, que non pas aux autres. En celuy-cy vous y pourrez remarquer plus particulierement les mœurs & façons de viure de ces peuples, tant en particulier que general, leurs [illegible] nitions, façons d'[illegible] & ſe deffendre, leurs exercitations, traictez & plusieurs particularitez, ſeruans à contenter vn eſprit curieux: [illegible] ſont point tant ſauuages qu'auec le temps & la frequentation d'vn peuple ciuilizé, ils ne puiſſent eſtre tous polis. Vous y verrez pareillement la noble & combien grande eſt l'eſperance

que nous auõs de tant de longs & penibles trauaux que depuis quinze ans nous ſouſtenõs, pour planter en ce païs l'eſtendart de la Croix, & leur enſeigner la cognoiſſance de Dieu, & gloire de ſon Sainct Nom, eſtant noſtre deſir d'augmenter la Charité enuers ſes miſerables Creatures, qui nous conuient ſupporter patiemment plus qu'aucune autre choſe, & encore que pluſieurs n'ayent pas pareil deſſeing, ains que l'on puiſſe dire que le deſir du gain eſt ce qui les y pouſſe: Neantmoins on peut probablement croire que ce ſont des moyens dont Dieu ſe ſert pour plus faciliter le ſainct deſir des

autres: Que si les fruicts que les arbres portent sont de Dieu, à celuy qui est Seigneur du sol, où ils sont plantez, & qui les a arrousés, & entretenus, auec vn soing particulier. V. M. se peut dire legitime Seigneur de nos trauaux, & du bien qui en reüssira, non seulement pour ce que la terre vous en appartient, mais aussi pour nous auoir protegé contre tant de sortes de personnes qui n'auoyẽt autre dessein qu'en nous troublant empescher qu'vne si saincte deliberation ne peust reüssir, & nous ostant la permission de pouuoir libremẽt negotier, en partie de ses païs, & mettre le tout en confusion, qui seroit en vn mot

tracer le chemin pour tout perdre, au prejudice de vostre estat, vos subjets ayant employé à cét effect tous les artifices dont ils se sont peu aduiser, & tous les moyens qu'ils ont creu nous y pouuoir nuire, qui tous ont esté leuées par V. M. assistée de son prudent Conseil, nous authorisant de son nom, & soustenants par ses arrests qu'elle a rendus à nostre faueur. C'est vn occasion pour accroistre en nous le desir qu'auons des long-temps d'enuoyer des peuplades & colonnies par delà, pour leur enseigner auec la cognoissance de Dieu, la gloire & les triomphes de V. M. de faire en sorte qu'auec la langue Françoise ils con-

soyuent aussi vn cœur, & courage françois, lequel ne respirera rien tant apres la crainte de Dieu, que le desir qu'ils auront de vous seruir. Que si nostre dessein reüssit, la gloire en sera premierement à Dieu, puis à V. M. qui outre mille benedictions qu'elle en receura du Ciel, en recompense de tant d'ames auxquelles elle en donnera par ce moyen l'entrée, son nom en sera immortalisé pour auoir porté la gloire, & le sceptre des François, autant en Occident que vos deuanciers l'ont estendu en Orrient, & par toute la terre habitable: ce sera augmenter la qualité de Tres Chrestien qui vous appartient par dessus

tous les Rois de la terre, & mõ-
trer qu'elle vous est aussi deuë
par merite, comme elle vous est
propre de droit, ayant esté trãs-
mise par vos predecesseurs, de-
puis qu'ils se l'acquirẽt par leurs
vertus, d'auoir voulu embrasser
auec tant d'autres importans af-
faires le soing de celle-cy gran-
dement negligée par cy-deuãt,
estãt vne grace speciale de Dieu
d'auoir voulu reserver sous vo-
stre regne l'ouuerture de la pre-
dication de son Euangille, & la
cognoissãce de son Sainct nom
à tant de nations qui n'en a-
uoient iamais oüy parler, qu'vn
iour Dieu leur fera la grace,
comme nous, de le prier incess-
ammẽt qu'il accroisse son em-

pire, & donne mille benedictions à vostre Majesté.

SIRE,

Vostre tres-humble, tres-fidelle & obeissant serviteur & subject,

CHAMPLAIN.

PREFACE.

TOut ainſi qu'en la diuerſité des affaires du Monde chacune choſe tend à ſa perfection, & à la conſeruation de ſon eſtre, auſſi d'autre-part l'hõme ſe plaiſt aux choſes differentes des autres pour quelque ſubiect, où pour le bien public, où pour acquerir (en cét eſlongnement du commun) vne loüange & reputation auec quelque proffit. C'eſt pourquoy pluſieurs ont frayé ceſte voye, mais quant à moy i'ay faict eſle-

ction du plus fascheux & penible chemin, que est la perilleuse nauigation des Mers, à dessein toutesfois, nõ d'y acquerir tant de biens, que d'honneur, & gloire de Dieu, pour le seruice de mon Roy, & de ma patrie, & apporter par mes labeurs quelque vtilité au public, protestãt de n'estre tanté d'aucune autre ambition, comme il se peut assez recognoistre, tant par mes deportements du passé, que par le discours de mes voyages, faits par le commandement de sa Maiesté en la nouuelle France, contenus en mon premier & second liure, ainsi qu'il se verra par celuy-cy: Que si Dieu benist nostre dessein, qui ne tend qu'à sa gloire, & de nos découuertures &

laborieux travaux il me reüssit quelque fruict, ie luy en rendray l'action de graces, & à sa Maiesté, pour sa protection & assistance vne continuation de prieres pour l'augmentation & accroissement de son regne.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr grace & Priuilege du Roy, il eſt permis à CLAVDE COLLET, Marchand Libraire en noſtre Ville de Paris, d'Imprimer où faire Imprimer par tel Imprimeur que bon luy ſemblera, vn liure intitulé, *Les voyages & deſcouuertures faites en la nouuelle France, depuis l'année* 1615. *iuſques à la fin de l'année* 1618. *par le Sieur de Champlain, Cappitaine ordinaire pour le Roy, en la Mer du Ponant.* Et ſont faites deffences à tous Libraires & Imprimeurs de noſtre Royaume, d'Imprimer n'y faire Imprimer, vendre n'y debiter ledit liure, ſi ce n'eſt du conſentement dudit Collet, & ce pour le temps & terme de ſix ans, à commencer du iour que ledit liure ſera acheué d'Imprimer, ſur peine de confiſcation des exemplaires, & de quatre cens liures d'amende, moytié à nous applicable, & l'autre audit expoſant. Voulans en outre quoy faiſant, mettre ledit Priuilege au commencement où à la fin dudit liure. Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris, le 18. iour de May, 1619.

Et de noſtre regne le dixieſme.

Par le Conſeil.

DE CESCAVD.

VOYAGE DV SIEVR de Champlain, en la nouuelle France, faict en l'année 1615.

L'Extréme affection que i'ay touſiours euë aux deſcouuertures de la nouuelle France, m'a rendu deſireux de plus en plus a trauerſer les terres, pour en fin auoir vne parfaicte cognoiſſance du pays, par le moyen des fleuues, lacs, & riuieres, qui y ſont en grand nombre, & auſſi recognoiſtre les peuples qui y habitent, a deſſein de les ameneràla cognoiſ-

ſance de Dieu. A quoy i'ay trauaillé continuellement depuis quatorze à quinze ans ſans pouuoir auancer que fort peu de mes deſſeins, pour n'auoir eſté aſſiſté comme il euſt eſté neceſſaire à vne telle entrepriſe. Neãtmoins ne perdant courage, ie n'ay laiſſé de pourſuiure, & frequenter pluſieurs nations de ces peuples ſauuages, & familiariſant auec eux, i'ay recogneu, & iugé, tant par leurs diſcours, que par la cognoiſſance deſ-jà acquiſe; qu'il n'y auoit autre, ny meilleur moyen, que de patienter, laiſſant paſſer tous les orages & difficultez, qui ſe preſenteroient iuſques à ce que ſa Majeſté y apportaſt l'ordre requiſe,

& en attendant conclurre, tant les descouuertures audit pays, qu'a apprendre leur langue, & contracter des habitudes, & amitiez, auec les principaux des Villages, & des Nations, pour jetter les fondements d'vn edifice perpetuel, tant pour la gloire de Dieu, que pour la renommée des François.

Et depuis sa Majesté ayant remis, & disposé la sur-intendance de ceste affaire entre les mains de Monseigneur le Prince de Condé, pour y apporter l'ordre, & que ledit Sieur soubs l'auctorité de sa Majesté, nous maintenoit contre toutes sortes d'enuies, & alterations, qui prouenoient d'aucuns mal-vueillants.

Cela, dis-je, m'a comme animé & redoublé le courage en la cõtinuation de mes labeurs aux descouuertures de ladite nouuelle France, & en augmentant icelles, ie pouſſay ce deſſein iuſques dans les terres fermes, & plus auant que ie n'auois point encores fait par le paſſé, comme il ſera dit cy-apres, en l'ordre & ſuite de ce diſcours.

Mais auparauant il eſt à propos de dire, qu'ayant recogneu aux voyages precedents, qu'il y auoit en quelques endroicts des peuples arreſtez, & amateurs du labourage de la terre, n'ayans ny foy ny loy, viuans ſans Dieu, & ſans religion, comme beſtes brutes. Lors ie iugay à part moy

que ce seroit faire vne grande faute si ie ne m'employois à leur preparer quelque moyen pour les faire venir à la cognoissance de Dieu. Et pour y paruenir ie me suis efforcé de rechercher quelques bons Religieux, qui eussent le zele, & affection, à la gloire de Dieu: Pour les persuader d'enuoyer, où se transporter auec moy en ces pays, & essayer d'y planter la foy, ou du moins y faire ce qui y seroit possible selon leur vacation, & en ce faisant remarquer & cognoistre s'il s'y pourroit faire quelque bon fruict, d'autant que pour y paruenir il faloit faire vne despence qui eust excedé mon pouuoir, & pour quelque raison i'ay

negligé ceste affaire pour vn temps, me representant les difficultez qu'il y auroit au recouurement des choses necessaires, & requises en telle affaire, comme il est ordinaire en semblables voyages. D'ailleurs qu'aucunes personnes ne se presentoient pour y contribuër. Neãtmoins estant sur ceste recherche, & la communiquant à plusieurs, il se seroit presenté vn hõme d'honneur, duquel i'auois la frequentation ordinaire, appellé le Sieur Hoüel, Secretaire du Roy, & Contrerolleur General des Sallines de Broüage, homme adonné à la pie[illegible] doüé d'vn grand zele, & affection, à l'honneur de Dieu, & à l'aug-

mentation de sa Religion, le-
quel me donna vn aduis qui me
fut fort agreable, A sçauoir qu'il
cognoissoit de bons Peres Reli-
gieux, de l'ordre des Recollez,
desquels il s'asseuroit, & auoit
tant de familiarité, & de creau-
ce enuers eux, qu'il les feroit
descendre facilement, & entre-
prendre le voyage, & que pour
les cómoditez necessaires pour
trois où quatre Religieux qu'on
y pourroit enuoyer, on ne man-
queroit point de gens de bien
qui leur donneroient ce qui leur
seroit de besoing, offrant de sa
part les assister de son pouuoir,
& de fait il en escriuit au Pere
du Verger, lequel gousta & prit
fort bien ceste affaire, & suiuant

l'aduis du Sieur Houel, il en communiqua & parla à aucuns de ses freres, qui tous bruslants de charité, s'offrirent librement à l'entreprise de ce Sainct voyage.

Or estoit-il pour lors en Xaintonge, duquel lieu il en enuoya deux à Paris, auec vne commission, non toutesfois auec vn pouuoir absolu, remettant le surplus à Monsieur le Nonce de nostre Sainct Pere le Pape, qui pour lors estoit en France, en l'annee 1614. & estans iceux Religieux en leur maison à Paris, il les fut visiter, estant fort aise & contet de leur resolution, & lors tous ensemble fusmes trouuer ledict Sieur Nonce, auec ladicte com-

miſſion pour la luy communiquer, & le ſupplier d'y interpoſer ſon auctorité. Mais au contraire il nous diſt qu'il n'auoit point de pouuoir pour telles affaires, & que c'eſtoit à leur General à qui ils ſe deuoient adreſſer. Neantmoins laquelle reſponce leſdits Religieux remarquans la difficulté de ceſte miſſion, ne voulurent entreprendre le voyage, ſur le pouuoir du Pere du Verger, craignant qu'il ne fuſt aſſez autentique, & ſaditte commiſſion valable, à cauſe dequoy l'affaire fut remiſe à l'autre année ſuiuante. En attendant laquelle ils prirent aduis & reſolution, ſuiuant laquelle on diſpoſa toutes choſes pour ceſte

entrepriſe, qui ſe deuoit effectuer au printemps lors prochain : en attendant lequel, les deux Religieux ſeroient retournez en leur Couuent en Broüage.

Et moy de mon coſté, ie ne laiſſay de mettre ordre a mes affaires, pour la preparation de ce voyage.

Et quelque mois apres le deſpartement des deux Religieux, que le Reuerẽd Pere Chapoüin, Prouincial des Peres Recollez, (homme fort pieux) fut de retour à Paris. Ledit Sieur Hoüel le fut voir, & luy fit le diſcours de ce qui s'eſtoit paſſé, touchant le pouuoir du Pere du Verger, & la miſſion qu'il auoit donnée,

aux Peres Recollez. Sur lequel discours ledit Pere Prouincial commença à loüer ce dessein, & le prendre en affection, promettant d'y faire ce qui seroit de son pouuoir, n'ayant auparauant bien pris le subject de ceste mission, & est à croire que Dieu l'inspira de plus en plus à poursuiure ceste affaire, & en parla dés lors à Monseigneur le Prince de Condé, & à tous Messieurs les Cardinaux, & Euesques, estans lors à Paris assemblez pour la tenuë des estats, qui tous ensemble loüerent & approuuerẽt ce dessein, & pour mõtrer qu'ils y estoient portez, asseurerent ledit sieur Prouincial qu'ils trouueroient entr'eux, & ceux de la

Court, vn moyen de leur faire vn petit fonds, & leur amasser quelque argent pour assister quatre Religieux, qu'on choisiroit, & furent dés lors choisis pour l'execution d'vne si sainte œuure. Et affin d'aduancer la facilité de ceste affaire, ie fus trouuer aux estats Nosseigneurs les Cardinaux & Euesques, & leur remonstray, & representay le bien & vtilité qui en pouuoit vn iour reuenir, pour les supplier & esmouuoir à donner, & faire donner à autres, qui pourroient y estre emulez par leur exemple, quelques aumosnes & gratifications, remettant le tout à leur volonté & discretion.

Les aumosnes qu'on amassa

pour fournir aux frais de ce voyage, se monterent à prés de quinze cent liures, qui furent mis entre mes mains, & furent dés lors employez, de l'aduis & en la presence des Peres, en la despence & achapt des choses necessaires, tant pour la nourriture des Peres qui feroient le voyage en ladite nouuelle France, qu'habits, linges, & ornemés qui leur estoit de besoing, pour faire, & dire, le seruice Diuin, lesquels Religieux furent enuoyez deuant à Honfleur, où se deuoit faire leur embarquement.

Or les Peres Religieux qui furent nommez & designez pour ceste saincte entreprise, estoient le Pere Denis, pour Commissai-

re, Iean Delbeau, Ioseph le Caron, & Pacifique du Plessis, chacun desquels estoit porté d'vne saincte affection, & brusloient de faire le voyage, moyennant la grace de Dieu, affin de voir s'ils pourroient faire quelque bon fruit, & planter en ces lieux l'estendart de Iesus-Christ, auec vne deliberation de viure & mourir pour son sainct Nom, s'il estoit necessaire, & que l'occasion s'en presentast. Toutes choses preparées, ils s'accommoderent des ornements d'Eglise, & nous des choses necessaires pour nostre voyage.

Ie partis de Paris le dernier iour de Feburier, pour aller à Roüen trouuer nos associez,

& leur representer la volonté de Monseigneur le Prince, entr'autres choses le desir qu'il auoit que ces bons Peres Religieux fissent le voyage, recognoissant que mal-aisément les affaires du païs pourroient venir à quelque perfection, où aduancement, si premierement Dieu n'y estoit seruy; dequoy nos associez furent fort contents, promettans d'assister lesdits Peres de leur pouuoir, & les entretenir à l'aduenir de leur nourritures.

Lesdits Peres arriuerent à Roüen le vingtiesme de Mars ensuiuant, où nous sejournasmes quelque temps, & de là fusmes à Honfleur, pour nous em-

barquer, où nous sejournasmes aussi quelques iours, en attendãt que nostre vaisseau fut appareillé, & chargé des choses necessaires pour vn si long voyage, & cependant on se prepara pour la conscience, à ce que chacun de nous s'examinast, & se purgeast de ses pechez, par vne penitence, & confession d'iceux, affin de faire son bon iour, & se mettre en estat de grace, pour puis apres, estants plus libres, chacun en sa conscience, s'exposer en la garde de Dieu, & à la mercy des vagues de ceste grande & perilleuse Mer.

Embarquement de l'Autheur, & des Peres Recollez.

Ce faict, nous nous embarquasmes dedans le vaisseau de ladite Association, qui estoit de trois

trois cens cinquante tonneaux, appellé le S. Eſtienne, dans lequel commandoit le Sieur du Pont Graué, & partismes dudit Honfleur le vingt-quatrieſme iour d'Aouſt audit an, & fiſmes voile auec vent fort fauorable, & voguasmes ſans rencontre de glaces, ny autres hazards, graces à Dieu, & en peu de temps arriuasmes deuant le lieu appellé Tadouſſac, le vingt-cinquieſme iour de May, où nous rendismes graces à Dieu, de nous auoir conduit ſi à propos au port de ſalut.

pour aller en la nouuelle France.

Leur arriuée à Tadouſſac.

Apres on commença à mettre des hommes en beſongne pour accommoder nos barques, affin d'aller à Quebec, lieu de

noſtre habitation, & au grand ſault Sainct Loüys, ou eſtoit le rendez-vous des Sauuages qui y viennent traicter.

Les barques accommodées nous nous miſmes dedans, auec leſdits Peres Religieux, l'vn deſquels appellé le Pere Ioſeph ſans s'arreſter ny faire aucun ſejour à Quebec, voulut aller droict au grand ſault, où eſtãt, il veit tous les Sauuages, & leur façon de faire. Ce qui l'eſmeut d'aller hyuerner dans le pays, entr'autres celuy des peuples qui ont leur demeure arreſtée, tant pour apprendre leur langue, que voir ce qu'on en pourroit eſperer, en ce qui regarde leur reduction au Chriſtianiſme. Ceſte reſolution

A Quebec.

ainſi priſe, il s'en retourna à Quebec le vingtieſme iour de Iuin, pour auoir quelques ornements d'Egliſe, & autres choſes pour ſa commodité. Cependant i'eſtois demeuré audit Quebec pour donner ordre à ce qui dependoit de l'habitation, tant pour le logement des Peres Religieux, qu'ornements d'Egliſe, & conſtruction d'vne Chappelle, pour y dire & chanter la Meſſe, comme auſſi d'employer autres perſonnes pour defricher les terres: le m'embarquay pour aller audit ſault auec le Pere Denis qui eſtoit arriué ce meſme iour de Tadouſſac, auec ledit ſieur du Pont Gravé.

Quant est des autres Religieux, à sçauoir les Pere Iean, & Pacifique, ils demeurerent audit Quebec pour accommoder leur Chappelle, & donner ordre à leur logement, lesquels furent grandement édifiez d'auoir veu le lieu tout autrement qu'ils ne s'estoient imaginez, & qui leur augmenta leur zele.

Riuiere des Prairies, et la situation du pays.

Nous arriuasmes à la riuiere des Prairies, cinq lieuës au dessous du saut Sainct Loüys, où estoient descendus les Sauuages. Ie ne diray point le contentement que reçeurent nos Peres Religieux, non seulement en voyant l'estenduë d'vn si grand fleuue, remply de plusieurs belles isles, entouré d'vn païs de co-

ſtes aſſez fertiles, cõme on peut iuger en apparence. Mais auſſi pour y voir grande quantité d'hommes forts & robuſtes, qui montrent n'auoir l'eſprit tant ſauuage, comme les mœurs, & qu'ils ſe l'eſtoiẽt repreſẽté, comme eux-meſmes le confeſſoient & ce ſeulement faute d'eſtre cultiuez, & le tout autrement qu'on ne leur auoit fait entendre. Ie n'en feray point la deſcription, renuoyant le Lecteur à ce que i'en ay dit en nos liures precedents, imprimez en l'an mil ſix cens quatorze.

Et continuant mon diſcours nous trouuaſmes le Pere Ioſeph qui s'en retournoit à Quebec, comme i'ay dit cy-deſſus, pour

se preparer & prendre ce qui luy estoit necessaire, affin d'aller hyuerner dans le pays. Ce que ie ne trouuois à propos pour le tẽps, ains ie luy conseillois pour sa commodité qu'il passast l'hyuer en l'habitation seulement, & que le Printemps venu, il pourroit faire le voyage, au moins durant l'Esté, m'offrant de luy faire compagnie & en ce faisant il ne laisseroit de voir ce qu'il eust peu voir en hyuernant, & retourner passer l'hyuer audit Quebec, où il eust eu la frequentation ordinaire de ses freres, & d'autres personnes qui restoient à l'habitation, à quoy il eust mieux proffité que de demeurer seul parmy ces peuples, où à

mon aduis il ne pouuoit pas auoir beaucoup decontentemẽt: neantmoins pour quelque chose qu'on luy peuſt faire entẽdre, dire, & repreſenter, il ne voulut changer de deſſein, eſtant pouſſé du zele de Dieu, & d'affection enuers ces peuples, ſe promettãt de leur faire cognoiſtre leur ſalut. Et ce qui luy faiſoit entreprendre ce deſſein eſtoit, à ce qu'il nous repreſenta, qu'il eſtoit neceſſaire qu'il y allaſt, tant pour mieux recognoiſtre le naturel des peuples, que pour apprendre plus aiſément leur langage, & quant aux difficultez qu'on luy repreſentoit debuoir ſe rencontrer en leur conuerſation, il s'aſſeuroit d'y reſiſter, & *Loüable deſſein du Pere Ioſeph.*

de les supporter, & de s'accommoder à leurs viures & incommoditez fort bien, & alaigrement, moyennant la grace de Dieu : de la bonté & assistance duquel il se tenoit certain & asseuré, & que puis qu'il y alloit de son seruice, & que c'estoit pour la gloire de son nom, & predication de son sainct Euangile, qu'il entreprenoit librement ce voyage, s'asseurant qu'il ne l'abandonneroit iamais en telle deliberation. Et pour ce qui regarde les commoditez temporelles, il falloit bien peu de chose pour contenter vn homme qui ne fait profession que d'vne perpetuelle pauureté, & qui ne recherche autre chose que le Ciel,

non tant pour luy que pour les autres ſes Confreres : n'eſtant choſe conuenable à ſa reigle d'auoir autre ambition que la gloire de Dieu, s'eſtant propoſé de ſouffrir & ſupporter toutes les neceſſités, peines & trauaux qui s'offrirót pour la gloire de Dieu. Et le voyant pouſſé d'vn ſi ſainct zele, & ardante charité, ie ne l'en voulus plus deſtourner, & partit auec ceſte deliberation d'y annoncer le premier le nom de Dieu, moyennant ſa ſaincte grace, ayant vn grand contentement que l'occaſion ſe preſentaſt pour ſouffrir quelque choſe pour le nom, & gloire, de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt.

Or incontinent que ie fus ar-

Arriuée au grand sault.

riué au sault, ie visitay ces peuples qui estoient fort desireux de nous voir, & ioyeux de nostre retour, sur l'esperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques vns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis, nous remontrant que mal-aisément ils pourroient venir à nous si nous ne les assistions : parce que les *Iroquois.* Iroquois leurs anciens ennemis, estoient tousiours sur le chemin qui leur fermoient le passage, outre que ie leur auois tousiours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Surquoy ledit sieur du Pont, & moy, aduisames qu'il estoit tres-

neceſſaire de les aſſiſter, tant pour les obliger d'auantage à nous aymer, que pour moyenner la facilité de mes entrepriſes & deſcouuertures, qui ne ſe pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & auſſi que cela leur ſeroit comme vn acheminement, & preparation, pour venir au Chriſtianiſme, en faueur dequoy ie me reſolu d'y aller recognoiſtre leurs païs, & les aſſiſter en leur guerres, afin de les obliger à me faire veoir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

Nous les fiſmes donc tous aſſẽbler pour leur dire nos volontez, leſquelles entẽduës, ils nous promirent de nous fournir deux mil cinqcents hõmes de guerre,

qui feroient merueilles, & qu'à ceſte fin ie menaſſe de ma part le plus d'hommes qu'il me ſeroit poſſible. Ce que ie leur promis faire, eſtant fort aiſe de les voir ſi bien deliberez. Lors ie commençay à leur deſcouurir les moyens qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn ſingulier plaiſir, auec demõſtration d'vne bonne eſperance de victoire. Et toutes reſolutiõs priſes nous nous ſeparaſmes, auec intention de retourner pour l'execution de noſtre entrepriſe. Mais auparauant que faire ce voyage, qui ne pouuoit eſtre moindre que de trois où quatre mois, il eſtoit à propos que ie fiſſe vn voyage à noſtre

habitation, pour donner l'ordre requiſe, pendant mon abſence, aux choſes neceſſaires.

Et le ... iour de ... enſuiuant, ie party de là pour retourner à la riuiere des Prairies, où eſtans auec deux canaux de Sauuages, ie fis rencontre du Pere Ioſeph, qui retournoit à noſtre habitation, auec quelques ornements d'Egliſe pour celebrer le ſainct Sacrifice de la meſſe, qui fut chantée ſur le bord de ladite riuiere auec toute deuotion, par le Reuerend Pere Denis, & Pere Ioſeph, deuant tous ces peuples qui eſtoient en admiration, de voir les ceremonies dont on vſoit, & des ornements qui leur ſembloient ſi

Les Recollez diſent la Meſſe en preſence des Sauuages.

beaux, comme chose qu'ils n'auoient iamais veuë: car c'estoiẽt les premiers qui y ont celebré la Saincte Messe.

Pour retourner à la continuation de mon voyage, i'arriuay audit lieu de Quebec le 26. où ie trouuay le Pere Iean, & le Pere Pacifique en bonne disposition, qui de leur part firent leur debuoir audit lieu, d'apprester toutes choses. Ils y celebrerent la saincte Messe, qui ne s'y estoit encores ditte, aussi n'y auoit-il iamais esté de Prebstre en ce coste-là.

Ayant mis ordre à toutes choses, audit Quebec, ie pris deux hommes auec moy, & m'en retournay à la riuiere des

Prairies, pour m'en aller auec les Sauuages, & partis de Quebec le quatriesme iour de Iuillet, & le huictiesme dudit mois estant sur le chemin, ie rencontray le sieur du Pont, & le Pere Denis, qui s'en reuenoient audit Quebec, & me dirent que les Sauuages estoient partis bien faschez, de ce que ie n'estois allé auec eux, du nombre desquels plusieurs nous faisoient morts, où prins des Iroquois, d'autant que ie ne deuois tarder que quatre, ou cinq iours, & neantmoins i'en retarday dix. Ce qui faisoit desesperer ces peuples, & mesmes nos François, tant ils estoient desireux de nous reuoir.

Partemẽt du Pere Ioseph, et de douze François auec les Sauuages.

ils me dirent que le Pere Ioseph estoit party auec douze François qu'on auoit baillé aux Sauuages pour les assister. Ces nouuelles m'affligerent vn peu, d'autant que si i'y eusse esté, i'eusse mis ordre à beaucoup de choses pour le voyage, ce que ie ne peu pas, tant pour le petit nombre d'hommes, comme aussi pource qu'il n'y en auoit pas plus de quatre ou cinq seulement qui sceussent le maniement des armes, veu qu'en telle entreprise les meilleurs n'y sont pas trop bons. Tout cela ne me fist point pourtant perdre courage à poursuiure l'entreprise, pour l'affection que i'auois de continuer mes descouuertures. Ie me separay

paray donc d'auec lesdits sieurs du Pont, & Pere Dènis, auec resolution de m'en aller dans les deux canaux qui estoient auec moy, & suiure apres nos sauuages, ayans pris les choses qui m'estoient necessaires.

Le 9. dudit mois, ie m'embarquay moy troisiesme, à sçauoir l'vn de nos truchemens, & mon homme, auec dix Sauuages, dans lesdits deux canaux, qui est tout ce qu'ils pouuoient porter, d'autant qu'ils estoiẽt fort chargez & embarassez de hardes, ce qui m'empeschoit de mener des hommes d'auantage.

Nous continuasmes nostre voyage amont le fleuue S. Laurens, quelques six lieuës, & fu- *Fleuue S. Laurens.*

Sault S. Loüis.

mes par la riuiere des Prairies, qui descharge dans ledit fleuue, laissant le sault Sainct Loüys cinq ou six lieuës plus amont, à la main seneſtre, où nous passasmes plusieurs petits sauts par ceste riuiere, puis entrasmes dans vn lac, lequel passé, rentrasmes dans la riuiere, ou i'auois esté auparauant, laquelle va, & conduit aux Algommequins, distante du sault Sainct Loüys de quatre-vingt neuf lieuës, de laquelle riuiere i'ay fait ample description en mon precedent liure, & traicté de mes descouuertures, imprimé en l'année mil six cents quatorze. C'est pourquoy ie n'en parleray point en ce traicté, & continuëray

mon voyage iuſques au lac des Algommequins, ou eſtant, rentraſmes dedans vne riuiere qui deſcend dedans ledit lac, & allaſmes amont icelle quelque trente-cinq lieuës, & paſſaſmes grande quantité de faults, tant par terre, que par eau, & en vn pays mal aggreable, remply de ſapins, boulleaux, & quelques cheſnes, force rochers, & en pluſieurs endroicts vn peu montagneux. Au ſurplus fort deſert, & ſterille, & peu habité, ſi ce n'eſt de quelques Sauuages Algommequins, appellez Otaguot-touemin, qui ſe tiennent dans les terres, & viuent de leurs chaſſes, & peſcheries qu'ils font aux riuieres, eſtangs,

Lac des Algommequins.

Pais des Algommequins.

Arbres du pais.

Otaguot-touemin.

Viure des Algommequins.

& lacs, dont le païs eſt aſſez muny. Il eſt vray qu'il ſemble que Dieu à voulu donner à ces terres affreuſes & deſertes quelque choſes en ſa ſaiſon, pour ſeruir de rafraichiſſement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous aſſeure qu'il ſe trouue le long des riuieres ſi grande quantité de bluës, qui eſt vn petit fruict fort bon à manger, & force framboiſes, & autres petits fruicts, & en telle quantité, que ceſt merueilles: deſquels fruicts ces peuples qui y habitent en font ſeicher pour leur hyuer, comme nous faiſons des pruneaux en France, pour le Careſme. Nous laiſſames icelle riuiere qui vient du Nort, & eſt celle

Abõdance de framboiſes, & autres fruicts.

par laquelle les Sauuages vont au Sacquenay pour traicter des Pelletries, pour du Petun. Ce lieu eſt par les quarante & ſix degrez de latitude aſſez aggreable à la veuë, encores que de peu de rapport.

Continuant noſtre chemin par terre, en laiſſant ladite riuiere des Algommequins, nous paſſames par pluſieurs lacs, où les ſauuages portent leurs canaux iuſques à ce que nous entraſmes dans le lac des Nipiſieri- *Lac des Nipiſierinis.*
nij, par la hauteur de quarante-ſix degrez, & vn quart de latitude. Et le vingt-ſixieſme iour dudit mois, apres auoir fait, tant par terre que par les lacs vingt-cinq lieuës, ou enuiron. Ce faict

nous arriuasmes aux cabannes des Sauuages, ou nous sejournasmes deux iours auec eux. Ils nous firent fort bonne reception, & estoient en bon nombre: Se sont gens qui ne cultiuẽt la terre que fort peu. *A.* vous montre l'habit de ces peuples allant à la guerre. *B.* celuy des femmes, qui ne diffaire en rien de celuy des montaignais, & Algommequins grands peuples & qui s'estendent fort dans les terres, voyez en la page 23. Durãt le temps que ie fus auec eux, le Chef de ses peuples, & autres des plus anciens, nous festoyerent en plusieurs festins, selon leur coustume, & m'estoient peine d'aller pescher & chasser,

pour nous traicter le plus delicatement qu'ils pouuoient. Ces dicts peuples estoient bien en nombre de sept à huict cent ames, qui se tiennent ordinairement sur le lac, où il y a grand nombre d'isles fort plaisantes, & entr'autres vne qui a plus de six lieuës de long, où il y a 3. ou 4. beaux estans, & nõbre de belles prairies, auec de tresbeaux bois qui l'enuirõnent, ou il y a abõdãce de gibier, qui se retirent dans cesdits petits estangs, ou les Sauuages y prennent du poisson. Le costé du Septentrion dudict lac est fort agreable, il y a de belles prairies pour la nourriture du bestail, & plusieurs petites riuieres qui se deschargent dans icelluy lac.

Peſche des Sauuages.

Ils faiſoient lors peſcherie dãs vn lac fort abondant de pluſieurs ſortes de poiſſon, entr'autres d'vn treſbon, qui eſt de la grandeur d'vn pied de long, cõme auſſi d'autres eſpeces, que les ſauuages peſchent pour faire ſeicher, & en font prouiſion. Ce lac à en ſon eſtenduë quelque huict lieuës de large, & vingt-cinq de long; dans lequel deſcẽd vne riuiere qui vient du Noroüeſt, par où ils vont traicter les marchandiſes que nous leur donnons en troque, & retour de leur Pelletries, & ce auec ceux qui y habitent, leſquels viuent de chaſſe, & de peſcheries, pays peuplé de grande quantité, tant d'animaux, qu'oyſeaux, & poiſ-

Nipiſſeriniivivent de chaſſe, & de peſche.

ſons.

Apres nous auoir repoſé deux iours auec le chef deſdits Nipiſierinij : nous nous rembarquaſmes en nos canaux, & entrames dans vne riuiere, par où ce lac ſe deſcharge, & fiſmes par icelle quelques trente-cinq lieuës, & deſcendiſmes par pluſieurs petits faults, tant par terre, que par eau, iuſques au lac Attigouautan. Tout ce païs eſt encores plus mal-aggreable que le precedent, car ie n'y ay point veu le long d'iceluy dix arpens de terre labourable, ſinon rochers, & païs aucunement montagneux. Il eſt bien vray que proche du lac des Attigouautan nous trouuaſmes des bleds d'Inde, mais

Lac Attigouautan.

en petite quantité, où nos Sauuages furẽt prendre des fitroüilles qui nous ſemblerent bonnes, car nos viures commençoient à nous faillir, par le mauuais meſnage deſdits Sauuages, qui mangerent ſi bien au commencement, que ſur la fin il en reſtoit fort peu, encores que ne fiſſions qu'vn repas le iour. Il eſt vray, comme i'ay dit cy-deſſus, que les bluës, & framboiſes ne nous manquerent en aucune façon, car autrement nous euſſions eſté en danger d'auoir de la neceſſité.

Sauuages nommez les cheueux releuez.

Nous fiſmes rencontre de 300. hommes d'vne nation que nous auons nommez les cheueux releuez, pour les

auoir fort releuez, & agencez, & mieux peignez que nos courtisans, & ny a nulle comparaison, quelque fers, & façõ qu'ils y puissent apporter. Ce qui semble leur donner vne belle apparence. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decouppez par le corps, en plusieurs façons de cõpartimẽt: Ils se paindẽt le visage de diuerses couleurs, ayants les narines perçées, & les oreilles bordées de patinostres. Quand ils sortent de leurs maisons ils portent la massuë, ie les visitay & familiarisay quelque peu, & fis amitié auec eux. Ie donnay vne hache à leur Chef, qui en fut aussi content, & resjoüy, que si ie luy eusse fait quelque

Le lendemain nous nous separasmes, & continuasmes nostre chemin le long du riuage de ce lac des Atigouautan, où il y à vn grand nombre d'isles, & fismes enuiron 45. lieuës, costoyant tousiours cedit lac. Il est fort grand, & à prés de quatre cent lieuës de longueur, de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante lieuës, & pour la grande estenduë d'iceluy, ie l'ay nommé la Mer douce. Il est fort abondant en plusieurs especes de tres-bons poissons, tant de ceux que nous auons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des Truittes qui sont monstrueusement gran-

Atigouautan lac de quatre cent lieuës de long.

Lac abondant en Truittes.

des, en ayant veu qui auoient iuſques à quatre pieds & demy, & les moindres qui ſe voyent ſont de deux pieds & demy. Comme auſſi des Brochets au ſemblable, & certaine maniere d'Eſturgeon, poiſſon fort grand, & d'vne merueilleuſe bonté. Le pays qui borne ce lac en partie eſt aſpre du coſté du Nort, & en partie plat, & inhabité de Sauuages, quelque peu couuert de bois, & de cheſnes: Puis apres nous trauerſames vne baye qui faict vne des extremitez du lac, & fiſmes quelques ſept lieuës, iuſques à ce que nous arriuaſmes en la contrée des

Village nommé Otoüacha.

Attigouautan, à vn village appellé Otoüacha, qui fut le premier iour d'Aouſt, où trouuaſmes vn grand changement de païs, ceſtuy-cy eſtant fort beau, & la plus grande partie deſerte, accompagné de force collines, & de plusieurs ruiſſeaux, qui rendent ce terroir aggreable. Ie fus viſiter leurs bleds d'Inde, qui eſtoient pour lors fort auancez pour la ſaiſon.

Pays deſerté.

Ces lieux me ſemblerent tres-plaiſans, au regard d'vne ſi mauuaiſe contrée, d'où nous veniõs de ſortir. Le lendemain ie feus à vn autre village appellé Carmaron, diſtant d'iceluy d'vne lieuë, où il nous reçeurent fort amiablement, nous faiſant feſtin de leur

Village nommé Carmaõ.

leur pain, sirroüilles, & poisson: pour la viande, elle y est fort rare. Le Chef dudit Village me pria fort d'y sejourner, ce que ie ne peu luy accorder, ains m'en retournay à nostre Village, où la deuxiesme nuict [illegible] i'estois allé hors la cabane pour fuir les puces qui y estoient en grande quantité, & dont nous estiõs tourmentez: vne fille peu honteuse, & effrontement vint à moy, s'offrant à me faire compagnie, dequoy ie la remercisay, la renuoyant auec douces remonstrances, & passay la nuict auec quelques Sauuages.

Le lendemain, ie party de ce Village, pour aller à vn autre, appellé Touaguainchain, & à

Village appellé Touaguainchain.

vn autre appellé Tequononquiaye, esquels nous fusmes reçeus des habitans desdits lieux fort amiablement, nous faisant la meilleure chere qu'ils pouuoiẽt de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est tresbeau, & bon, par lequel il faict beau cheminer.

Bourg nommé Carhagouha.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple palliſſade de bois, de la hauteur de trente cinq pieds pour leur deffence & conſeruation: auquel Village eſtoit le Pere Ioſeph demeurant, & que nous y trouuaſmes, eſtant fort aiſe de le voir en ſanté, ne l'eſtant pas moins de ſa part, qui n'eſperoit rien moins que de me veoir

Rencõtre du Pere Ioſeph.

en ce pais. Et le 12. iour d'Aouſt, le R.P. celebra la ſaincte Meſſe, & y fut plãté vne Croix proche d'vne petite maiſonnette, ſeparée du village que les Sauuages y baſtirent pendant que i'y ſejournay, en attendant que nos gens s'appreſtoient, & ſe preparoient pour aller à la guerre, à quoy ils furent fort longtemps. *Il dit la Meſſe.*

Et voyant vne telle longueur qu'ils apportoient à faire leur gros, & que i'aurois du temps pour viſiter leur pays: ie me deliberay de m'en aller à petites iournées de village en village à Cahiagué, où debuoit eſtre le rendez-vous de toute l'armée, diſtant de Carhagouha de quatorze lieuës, & partiſmes *Grand village appellé Cahiagué*

de ce Village le 14. d'Aouſt, auec dix de mes compagnons. Ie viſitay cinq des principaux Villages, fermez de palliſſades de bois, iuſques à ce qu'a Cahiagué, le principal Village du pais, où il y à deux cents cabannes aſſés grandes, ou tous les gens de guerre ſe debuoient aſſembler. Or en tous ces Villages ils nous reçeurent fort courtoiſement auec quelque humble accueil. Tout ce pays ou ie fus par terre contient quelque 20. à 30. lieuës, & eſt tres-beau, ſoubs la hauteur de quarante quatre degrez & demy de latitude, pays fort deſerté, ou ils ſement grande quantité de bleds d'Inde, qui y vient tres-beau,

comme auſſi des ſitroüilles, herbe au Soleil, dont ils font de l'huille de la graine: de laquelle huille ils ſe frottent la teſte. Le pays eſt fort trauerſé de ruiſſeaux qui ſe deſchargent dedans le lac. Il y a force vignes & prunes, qui ſont treſbonnes, framboiſes, fraiſes, petites pommes ſauuages, noix, & vne maniere de fruict, qui eſt de la forme, & couleur de petits citrons, & en ont aucunement le gouſt, mais le dedans eſt treſbon, eſt preſque ſemblable à celuy des figues. C'eſt vne plante qui les porte, laquelle à la hauteur de deux pieds & demy, chacune plante n'a que trois à quatre feuilles pour le plus, & de la

forme de celle du figuier, & n'a porte que deux pommes chacun pied. Il y en à quantité en plusieurs endroits, & en est le fruict tresbõ, & de bon gouſt: les chesnes, ormeaux, & hestres, y sont en quantité, y ayans dedans ce pays force sapinieres, qui est la retraicte ordinaire des perdrix, & lapins. Il y à auſſi quantité de cerises petites & merises, & les meſmes eſpeces de bois que nous auons en nos foreſts de France, sont en ce pays-là. A la verité ce terroir me ſemble vn peu sablonneux, mais il ne laiſſe pas d'eſtre bon pour cét eſpece de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il eſt fort peuplé d'vn nombre infiny

d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées, où ie n'ay pas esté, qui sont, au rapport commun, autant où plus peuplées, que ceux cy-dessus: Me representant que c'est grand dommage que tant de pauures creatures viuent, & meurent, sans auoir la cognoissance de Dieu, & mesmes sans aucune Religion, ny Loy, soit diuine, Politique, ou Ciuille, establie parmy eux. Car ils n'adorent, & ne prient, aucune chose, du moins en ce que i'ay peu recognoistre en leur conuersation: Ils ont bien encore quelque espece de ceremonie entr'eux,

que ie descriray en son lieu, comme pour ce qui est des maladies, ou pour sçauoir ce qui leur doit arriuer, mesme touchant les morts: mais ce sont de certains personnages elitas parmy eux qui s'en veulent faire à croire, tout ainsi que faisoient, où se faisoit du temps des anciens Payens qui se laissoient emporter aux persuasions des enchanteurs, & deuins, neantmoins la pluspart de ces peuples ne croyent rien de ce qu'ils font, & disent. Ils sont assez charitables entr'eux, pource qui est des viures: mais au reste, fort auaricieux. Ils ne donnent rien pour rien. Ils sont couuerts de peaux de Cerfs, & Castors qu'ils

traictent auec les Algommequins, & Nipiſſerinij, pour du bled d'Inde, & farines d'iceluy.

Le dixſeptieſme iour d'Aouſt i'arriuay à Cahiagué, ou ie fus reçeu auec grande alegreſſe, & recognoiſſance de tous les Sauuages du pays, qui auoient rompu leur deſſeing, penſant ne me reuoir plus, & que les Iroquois m'auoient pris, comme i'ay dict cy-deſſus, qui fut cauſe du grãd retardement qui ſe trouua en ceſte expedition, iuſques là meſmes qu'ils auoient remis la partie à l'autre année ſuiuante: Sur leſquelles entrefaictes ils reçeurent nouuelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iour-

Arriuée à Cahiagué.

Iroquois ennemis.

nées plus haut que les Entouhonorons, auſquels les Iroquois font auſſi la guerre, leſquels aliez les vouloient aſſiſter en ceſte expedition de cinq cens bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié auec nous; ayants grand deſir de nous voir, & que nous fiſſions la guerre tous enſemble, & dont ils teſmoignoient auoir du contentement de noſtre cognoiſſance, & moy d'auoir trouué ceſte opportunité, pour le deſir que i'auois de ſçauoir des nouuelles de ce pays-là: qui n'eſt qu'a ſept iournées, d'où les Flamens vont traicter ſur le quarentieſme degré, leſquels Sau-

uages, assistez des Flamens, leur font la guerre, & les prennent prisonniers, & les font mourir cruellement, comme de faict ils nous dirent que l'année passée faisant la guerre, ils prirent trois desdits Flamens qui les assistoient, comme nous faisons les Attigouautan : & qu'au combat il en fut tué vn des leurs. Neantmoins ils ne laisserent pas de renuoyer les trois Flamens prisonniers, sans leur faire aucun mal, croyans que ce fussent des nostres, encores qu'ils n'eussent aucune cognoissance de nous, que par ouy dire, n'ayãt iamais veu de Chrestien:

Flamens assistent les Iroquois en leur guerre.

car assurément ces trois prisonniers ne feront pas passé a si bon marché, ny ne passeront, s'ils en peuuent prendre, & attraper. Ceste nation est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouotans, ils ny à que trois Villages qui sont au millieu de plus de 20. autres, ausquels ils font la guerre, ne pouuant auoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays ces Chouontouaroüen, qui est fort peuple, où bien faudroit prendre vn bien grand tour de chemin.

Arriué que ie fus en ce Village, ou il me conuint sejourner attendant que les hom-

mes de guerre vinſent des Villages circonuoiſins pour nous en aller au pluſtoſt qu'il nous ſeroit poſſible, pendant lequel temps on eſtoit touſiours en feſtins, & dances, pour la reſiouyſſance en laquelle ils eſtoient de nous voir ſi reſolus de les aſſiſter en leur guerre, & comme s'aſſeurant deſia de leur victoire.

La plus grande partie de nos gens aſſemblez nous partiſmes dudit village le premier iour de Septembre, & paſſaſmes ſur le bord d'vn petit lac, diſtant dudit village de trois lieuës, ou il ſe fait de grandes peſcheries de poiſſon, qu'ils conſeruent pour l'hyuer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a vingt-ſix lieuës

de circuit, descendant dans le perit par vn endroict, où se faict la grande pesche dudit poisson, par le moyen de quantité de palliſſades, qui ferme presque le destroit, y laissant seulement de petites ouuertures, ou ils mettent leurs fillets, ou le poisson se prend, & ces deux lacs se deschargent dans la mer douce. Nous sejournasmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reste de nos Sauuages, ou estans tous assemblez auec leurs armes, farines, & choses necessaires : on se delibera de choisir des hommes des plus resolus qui se trouueroient en la trouppe, pour aller donner aduis de nostre partement à

ceux qui nous debuoient assister des cinq cents hommes, pour nous joindre, affin qu'en vn mesme temps nous nous trouuassions deuant le fort des enuemis. Ceste deliberation prinse, ils despescherent deux canaux, auec douze Sauuages des plus robustes, & par mesme moyen l'vn de nos truchements qui me pria luy permettre faire le voyage: ce que facillement ie luy accorday, puisque de sa volonté il y estoit porté, & par ce moyen verroit leur pays, & pourroit recognoistre les peuples qui y habitent. Le dãger n'estoit pas petit, d'autant qu'il faloit passer par le milieu des ennemis. Ils partirẽt le 8.

dudit mois, & le dixiesme ensuiuant il fit vne forte gelée blanche. Nous continuasmes nostre chemin vers les ennemis, & fismes quelque cinq à six lieuës dans ces lacs, & de là les sauuages porterent leurs canaux enuiron dix lieuës par terre, & rencontrasmes vn autre lac de l'estenduë de six à sept lieuës de long, & trois de large. C'est d'ou sort vne riuiere qui se va décharger dãs le grãd lac des Entouhonorõs; & ayãs trauersé ce lac, nous passasmes vn saut d'eau, continuant le cours de ladite riuiere, touſiours aual, enuiron soixante quatre lieuës, qui qui est l'entrée dudit lac des Entouhonorons & allans, nous passasmes

passasmes cinq saults par terre. Les vns de quatre à cinq lieuës de long, & passasmes par plusieurs lacs, qui sont d'assez belles estenduës, comme aussi ladicte riuiere qui passe parmy, est fort abondante en bons poissons, estant certain que tout ce païs est fort beau, & plaisant. Le long du riuage il semble que les arbres ayent esté plantez par plaisir, en la pluspart des endroicts: aussi que tous ces pays ont esté habitez au temps passé de Sauuages, qui depuis ont esté contraincts l'abandonner pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes, & noyers, y sont en grãde quantité, les raisins viennent de maturité: mais il y reste tous-

Beauté, & fertilité du païs.

jours vne aigreur fort acre, que l'on sent à la gorge en le mangeant en quantité. Ce qui prouient à faute d'estre cultiuez : ce qui est deserté en ces lieux est assez agreable. La chasse des Cerfs, & Ours, y est frequente, & pour l'experience nous y chassasmes, & en prismes vn assez bon nombre en dessendans, & pour ce faire ils se mettoient quatre ou cinq cents Sauuages en haye dans le bois, iusques à ce qu'ils eussent attaint certaines pointes qui donnent dans la riuiere, & puis marchant par ordre ayant l'arc & la flesche en la main, en criant & menant vn grand bruit pour estonner les bestes, ils vont tousiours

Inuention de chasser & prẽdre les Ours, Cerfs, & toute sorte de venaison.

iuſques à ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les animaux qui ſe trouuent entre la pointe & les chaſſeurs ſont contraints de ſe jetter à l'eau, ſinon qu'ils paſſent à la mercy des fleches qui leurs ſont tirées par les chaſſeurs, & cependant les Sauuages qui ſont dans les canaux poſez & mis exprez ſur le bord du riuage, s'approchant facilement des Cerfs, & autres animaux chaſſez & harraſſez & tout eſtonnez : lors les chaſſeurs les tüent facillement auec des lames d'eſpées, emmanchées au bout d'vn bois, en façon de demie picque, & font ainſi leur chaſſe: comme auſſi à ſemblable dans les iſles, où il y en a quantité.

Ie prenois vn singulier plaisir à les voir ainsi chasser, remarquãt leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'arquebuse, dõt ils s'estonnoient fort: mais il arriua de malheur qu'en tirant vn Cerf, par mesgarde vn Sauuage se rencontra deuant le coup, & fut blessé d'vne harquebusade, n'y pensant nullement, comme il est à presuppoſer, dont il s'ensuit vne grãde rumeur entr'eux, qui neantmoins s'appaisa, en dõnant quelques presens au blessé, qui est la façon ordinaire pour appaiſer, & amortir les querelles & où le blessé decederoit, on fait les presens, & dons, aux parens de celuy qui aura esté tué. Pour le gibier, il est en grande

Accident par l'harquebuſe.

Forme d'appaiſer les inimitiez.

quantité, lors de la saison. Il y a aussi force grues, blanches comme signes, & d'autres especes d'oiseaux, semblables à ceux de France. *Abondãce d'oiseaux de riuiere.*

Nous fusmes à petites iournées iusques sur le bord du lac des Entouhonorons, tousiours chassant, comme dit est cy-dessus, où estans, nous fismes la trauerse en l'vn des bouts, tirant à l'Orient, qui est l'entrée de la grande riuiere Sainct Laurens, par la hauteur de quarante-trois degrez de latitude, où il y a de belles iles fort grandes en ce passage. Nous fismes enuiron quatorze lieues pour passer iusques à l'autre coste du lac, tirant

au Su, vers les terres des ennemis. Les Sauuages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage; nous fismes par terre quelque quatre lieuës sur vne playe de sable, où ie remarquay vn pays fort agreable, & beau, traversé de plusieurs petits ruisseaux, & deux petites riuieres qui se deschargent au susdit lac, & force estangs & prairies, où il y auoit vn nombre infiny de gibier, & force vignes, & beaux bois, grand nombre de Chastaigners, dont le fruict estoit encore en leur escorce. Les Chastaignes sont petites, mais d'vn bon goust. Le pays est rem-

Abondance de vignes.

Chastaigners.

ply de forests, sans estre deserté, pour la plus part de ce terroir. Tous les canaux estans ainsi cachez, nous laissasmes le riuage du lac, qui à quelque quatre-vingt lieuës de long, & vingt-cinq de large. La plus grande partie duquel est habité de Sauuages, sur les costes des riuages d'iceluy, & continuasmes nostre chemin par terre, enuiron vingt-cinq à 30 lieuës: Durant quatre iournées nous trauersames quantité de ruisseaux, & vne riuiere, procedante d'vn lac qui se descharge dans celuy des Entouhonorons. Ce lac est de l'estenduë de 25. ou 30. lieuës

de circuit, ou il y a de belles isles, & est le lieu ou les Iroquois ennemis font leur pesche de poisson, qui est en abondance.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauuages allant pour descouurir rencontrerent 11. Sauuages qui prirent prisonniers, à sçauoir 4. femmes, trois garçons, vne fille, & trois hommes, qui alloient à la pesche de poisson, esloignez du fort des ennemis de quelque quatre lieues. Or est à noter que l'vn des chefs voyãt ces prisonniers couppa le doigt à vne de ces pauures femmes pour commencer leur supplice ordinaire: lurquoy ie fus fort sur ses entrefaites, & blasme le Capitaine Yroquet, luy represen-

Sauuages prennent des femmes prisonieres.

Cruauté contre les femmes prisonnieres.

crain que ce n'estoit l'acte d'vn homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel enuers les femmes, qui n'ont defence aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecilité, & foiblesse, on doibt traicter humainement. Mais au contraire que cet acte sera iugé prouenir d'vn courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruautez, qu'il ne me donneroit courage de les assister, ny fauoriser, en leur guerre. A quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traictoient de mesme façon. Mais puis que ceste façon m'apportoit du desplaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes,

puis que cela ne nous eſtoit agreable.

Le lendemain, ſur les trois heures apres Midy, nous arriuaſmes deuant le fort de leurs ennemis, où les Sauuages firent quelques eſcarmouches les vns contre les autres : encore que noſtre deſſeing ne fuſt de nous deſcouurir iuſques au lendemain ; mais l'impatience de ces Sauuages ne le peuſt permettre, tant pour le deſir qu'ils auoient de veoir tirer ſur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques-vns des leurs qui s'eſtoient par trop engagez, & qui eſtoient pourſuiuis de fort prés. Lors ie m'approchay, & y fus, mais auec ſi peu d'hõmes

Guerre contre les Iroquois.

que i'auois : neantmoins nous leur montrasmes ce qu'ils n'auoient iamais veu, ny o[illegible] ar aussi-tost qu'ils nous v[illegible] entendirent les coups d[illegible] buse, & les balles siffler [illegible] oreilles, ils se retirerent promptement en leur fort, emportant leurs morts, & blessez, en ceste charge, & nous aussi semblablement fismes la retraicte en nostre gros, auec cinq ou six des nostres blessez, dont l'vn y mourut.

Sauuages craignent les harquebusades.

Cela estant faict, nous nous retirasmes à la portée d'vn canon, hors de la veuë des ennemis, neantmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'auoient promis. Ce qui m'esmeut

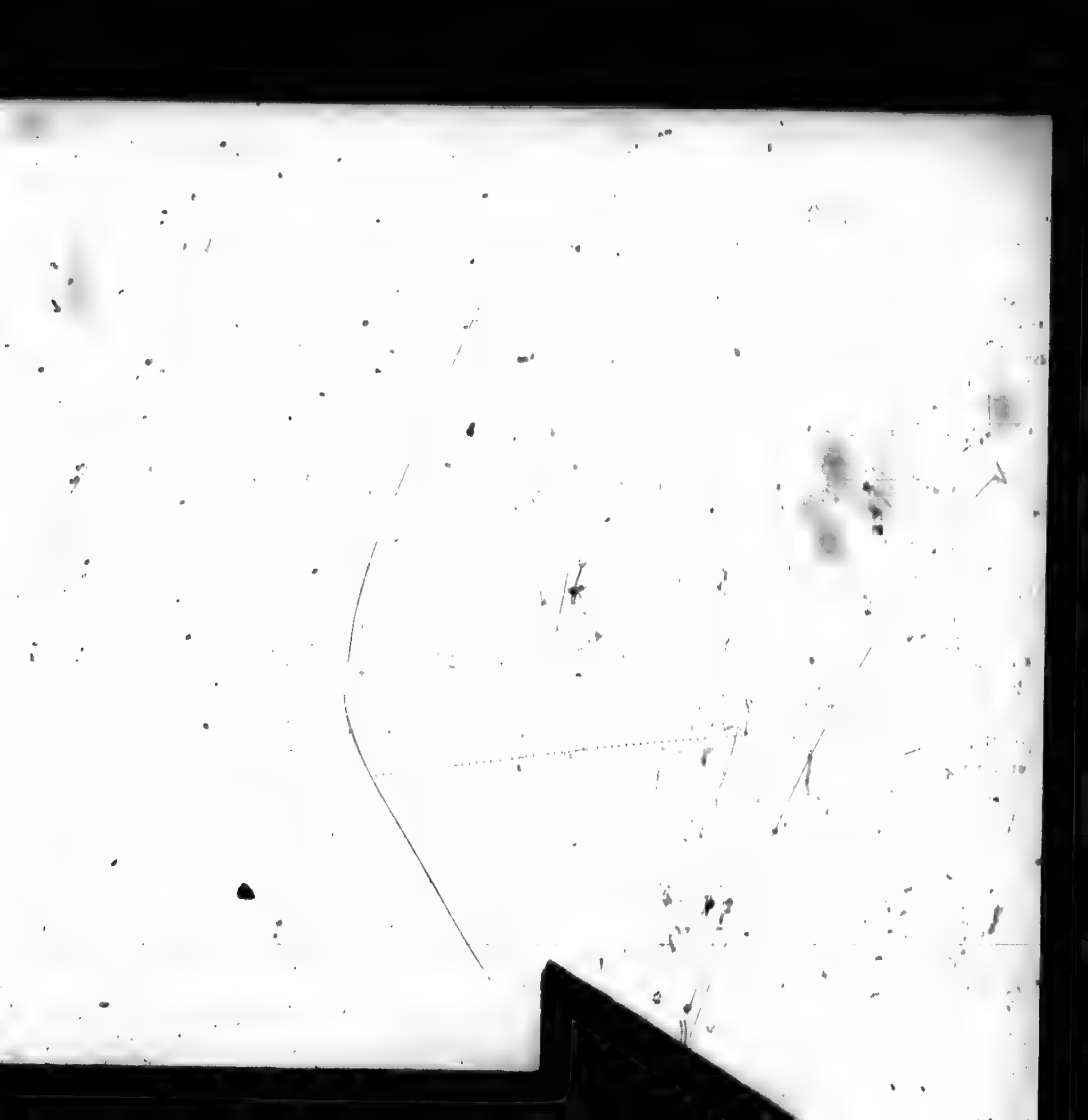

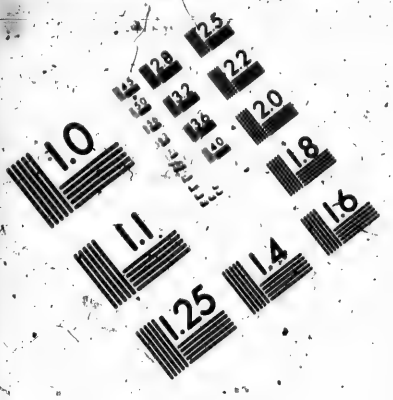

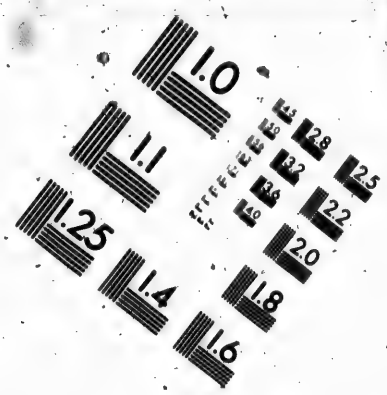

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

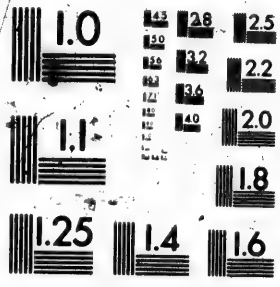

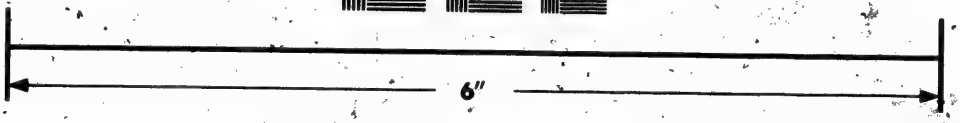

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

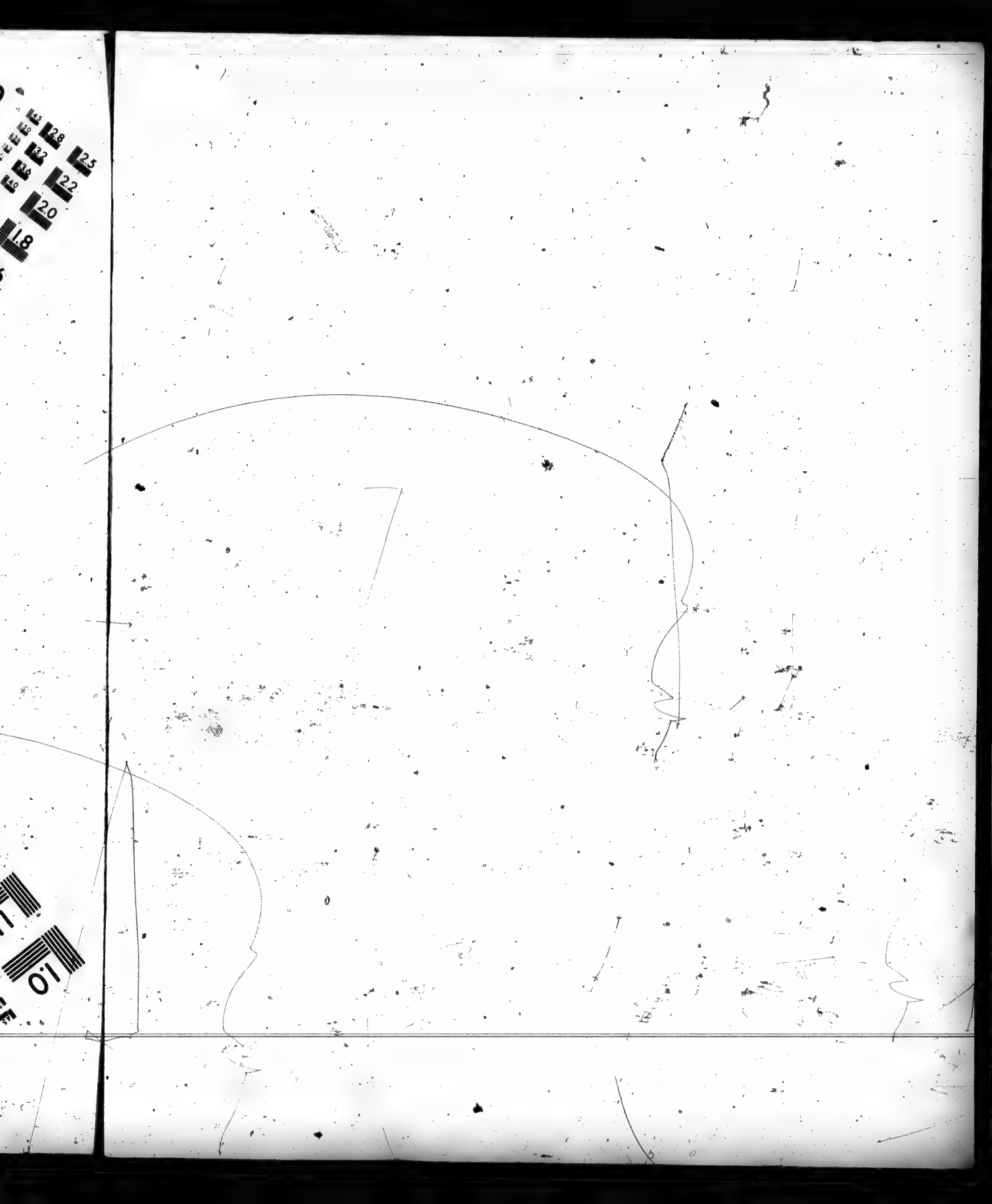

à leur dire & vser, de parolles assez rudes, & fascheuses, affin de les inciter à se mettre en leur deuoir, preuoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduitte de leur cõseil, il n'en pouuoit reüssir que du mal à leur perte, & ruyne. Neantmoins ie ne laissay pas de leur enuoyer, & proposer, des moyens dont il falloit vser, pour auoir leur ennemis, qui fut de faire vn Cauallier auec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs palissades: sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebuziers, qui tireroient force harquebusades par dessus leurs palissades & galeries, qui estoient bien munies

Machine de guerre.

Fortifications de Sauuages.

de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offençoient de dessus leurs galleries, & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour couurir & garder nos gens des coups de fleche, & de pierre, dont ils vsoient ordinairement. Lesquelles choses, à sçauoir le dit Caualier & les mantelets se pourroient porter à la main, & force d'hommes, & y en auoir vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouuoit pas estaindre le feu que l'on y appliqueroit deuant le fort, & cependant ceux qui seroient sur le Caualier feroient leur deuoir auec quelques arquebusiers qui y se-

roient logés, & en ce faisãt nous nous deffendrions en sorte, qu'ils ne pourroient aprocher pour esteindre le feu que nous y appliquerions à leurs cloſtures. Ce qu'ils trouuerent bon, & fort à propos, & y firent trauailler à l'inſtant ſuiuans mon aduis. Et de faict, le lendemain ils ſe mirent en beſongne, les vns à coupper du bois, les autres à l'amaſſer, pour baſtir, & dreſſer, leſdits Caualliers, & mantelets: ce qui fut promptement executé, & en moins de quatre heures, horſmis du bois dont ils amaſſerent bien peu pour bruſler contre leurs palliſſades, affin d'y mettre le feu. Ils eſperoient que ledit iour les cinq

cents hommes promis viendroient, desquels neantmoins on se doutoit, parce qu'ils ne s'estoient point trouuez au rendez vous, comme on leur auoit donné charge, & qu'ils l'auoient promis. Ce qui affligeoit fort nos Sauuages : Mais voyans qu'ils estoient en assez bon nõbre pour prendre leur fort, sans autre assistance, & iugeant de ma part que la longueur en toutes affaires est touſiours prejudiciable, du moins à beaucoup de choſes. Ie le preſſay d'attaquer ledit fort, leur remonſtrant que les ennemis ayãt recogneu leurs forces, & de nos armes, qui perçoient ce qui estoit à l'espreuue des fléches, ils cõmencerent à se

Façon de guerroyer les Sauuages.

barricader, & à eux couurir de bonnes pieces de bois, dont ils estoient bien munis, & leur Village remply, & que le moins temporiser estoit le meilleur, comme de fait ils y remedierent fort bien: car leur Village estoit enclos de quatre bonnes palliſſades de groſſes pieces de bois, entrelaſſées les vnes parmy les autres, ou il ny auoit pas plus de demy pied d'ouuerture entre-deux, de la hauteur de trente pieds, & les galleries, comme en maniere de parapet qu'ils auoiét garnis de doubles pieces de bois, à l'eſpreuue de nos harquebuſades, & proche d'vn eſtang qu'ils eſtoient, ou l'eau ne leur manquoit aucunement, auec quantité

tité de gouttieres qu'ils auoient
mises entre-deux, lesquelles jet-
toient l'eau au dehors, & la met-
toient par dedans hors de coupert
pour eſtaindre le feu. Ce qui fut en
effect la façon dont ils vſerent,
tant en leurs fortifications qu'
en leurs defences, & bien plus
forts que les villages des Ar-
tigouauans, & autres.

Nous nous approchaſmes
pour attaquer ce village, faiſant
porter nos eſcaliers par cin-
quante hommes les plus forts, qui les
poſerent deuant ce village, à
la longueur d'vne picque, où
ie fis monter trois harquebu-
ſiers, bien à couuert des fleches
& pierres, qui les pouuoient at-
teindre & jettées. Cependant

l'ennemy ne laissa pour cela de tirer vn grand nombre de flesches, qui ne manquerent point, ny quantité de pierres qu'ils jettoient par dessus leurs pallissades. Neantmoins la multitude infinie des coups d'harquebuse les contraignirent de desloger, & d'abandonner leurs galleries, par le moyen, & faueur, d'vn Caüallier qui les descouuroit, & ne s'osoient descouurir, ny monstrer, combattans à couuert. Et comme on portoit le Cavalier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celuy où nous debuions mettre le feu, ils les abandonnerent, & se mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de flesches

chasse de quelque fruict, qui, à mon opinion, ne seroient pas bien employez contre nos ennemis. Mais il faut les excuser, car ce ne sont point gens de guerre, & d'ailleurs qui n'ont aucune police, ny de discipline, ny de correction, ains ne sont que ce que quelque semblant bon leur semble, & ne font point d'estat de punir vn homme de mort, ny autrement, ains le laissent faire tout ce qu'il veut, sans le reprendre ny chastier aucunement, tellement qu'ils ne font aucune estat de ces choses vaines, & ne

Sauuages ne veulent point de discipline militaire.

Le sieur de Pont-graué, la plus part des Sauuages commencerent à apporter le bois contre les palissades, mais ils ne furent pas si hastifs, qu'ils peussent empescher, que le feu

peu fourny de bois ne peut faire grand effect: mais que le desordre fut entre ce peuple, car lorsque qu'on ne le pouuoit entendre: ce qui m'affligeoit fort, i'allois beau crier à leurs oreilles & leur remonstrer au mieux qu'il m'estoit possible le dangers où ils se mettoient par leur mauuaise negligence, mais ils n'entendoient rien pour le grand bruit qu'ils faisoient, s'enuoyant que c'estoit vne trompe le reste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & ne pouuoit respondre à ce desordre, ny faire autre chose sinon prier Dieu de faire ce qui me seroit possible, & crier sur ceux que nous pourrions découurir, & re-

perçeoir. Cependãt les ennemis faisoient profit de nostre desordre, ils alloient à l'eau, & en jettoient en telle abondance, que vous eussiez dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs gouttieres, de telle façon, qu'en moins de rien ils rendit ẽt le feu du tout estaint, sans que pource ils laissassent de tirer des coups de flóches, qui tomboient sur nous comme gresle. Ceux qui estoient sur le Caualier en tuërent, & estropierent, beaucoup. Nous fusmes en ce combat environ trois heures, il y eut deux de nos Chefs, & des principaux blessez, à sçauoir vn appellé Ochateguain, l'autre Orani, & quelque quinze d'autres

Chef des Sauuages nommé Ochateguain.

particuliers aussi blessez à quatre de leur costé voyans leurs gens blessez, & quelques-uns de leurs Chefs, ils commencerent à parler de retraicte, sans plus combattre, attendant les cinq cents hommes qui ne debuoient plus guieres tarder à venir, & ainsi se retirerent, n'ayans que cette bourade de desordre. Au reste les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suiuent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruyne toutes leurs affaires. Car ayant resolu quelque chose auec les principaux, il ne faudra qu'vn belistre, où de neant, pour com-

Les Capitaines des Sauuages n'ont point d'authorité sur leurs Soldats.

Les
pitai
des
Sau
n'on
poin
d'au
qué
leurs
Solda

prẽ vne resolution, & faire vn nouueau dessein, si la fantaisie luy en prend. Ainsi les vns pour les autres ne font rien, comme il se peut veoir par ceste expedition.

Mais nous nous retirasmes en nostre fort, moy estant blessé de deux coups de flesches, l'vn dans la jambe, & l'autre au genoüil, qui m'apporta grande incommodité, outre les grandes & extresmes douleurs. Et estans tous assemblez, ie leur fis plusieurs remonstrances sur le desordre qui s'estoit passé, mais tous mes discours seruoiẽt aussi peu que le taire, & ne les émeut aucunement, disans que beaucoup de leurs gens auoient esté

L'Autheur est blessé.

blessez, & moy-mesme, & que cela donneroit beaucoup de fatigue, & d'incommodité, aux autres, faisant la retraicte pour les porter, & que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ie leur proposois le debuoir faire, il ny auoit aucun moyen, mais bien qu'ils attendroient encores quatre iours les cinq cents hommes qui debuoient venir, & estans venus, ils feroiét vn second effort contre leurs ennemis, & executeroiétmieux ce que ie leur dirois, qu'ils n'auoient fait par le passé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy-deuant est representé comme ils fortifient leurs villes, & par ceste figure l'on peut

entendre, & voir, que celles des amis, & ennemis, sont semblablement fortifiez.

Le lendemain il fit vn vent impetueux qui dura deux iours, fort fauorable à mettre le feu de rechef au fort des ennemis : sur quoy ie les pressay fort, mais ils n'en voulurent rien faire, comme doutant d'auoir pis, & d'ailleurs se representans leurs blessez.

Nous fusmes campez iusques au 16. dudit mois, ou durant ce temps il se fist quelques escarmouches entre les ennemis, & les nostres, qui demeurerent le plus souuent engagez parmy les ennemis, plustost par leur imprudence, que faute de

courage ; vous asseurant qu'il nous falloit , à toutes les fois qu'ils alloient à la charge, les aller requerir , & les des-engager de la presse , ne se pouuant retirer qu'en la faueur de nos harquebusiers , ce que les ennemis redoubtent & apprehendent fort. Car si tost qu'ils apperçoiuoient quelqu'vn de nos harquebusiers, ils se retiroient prõptement,nous disans par forme de persuasion que nous ne nous meslassions pas en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister auec tout plain d'autres discours sur ce subiect pour nous en éniouuoir.

ıtré de la façon qu'ils
lant à la guerre, en la
ure E.
ques iours passez vo-
cinq cens hommes
point, ils delibere-
ir, & faire retraicte
& commencerent à
ns paniers pour por-
z, qui sont mis là de-
l, en vn monceau,
ottez de telle façon,
possible de se mou-
un petit enfant
& n'est pas sans
oir aux blessez de
extresmes douleurs.
en dire auec verité,
y ayant esté porté
urs, d'autant que ie

La maniere d'emmener les blessez.

courage, vous aff
nous falloit, à tou
qu'ils alloient à la ch
ler requerir, & les d
de la presse, ne se p
rer qu'en la faueur
quebusiers, ce que
redoubrent & ap
fort. Car si tost qu'i
uoient quelqu'vn
quebusiers, ils se r
ptement, nous dita
de persuasion que
meslassions
bats, & que leu
uoient bien peu de
nous requerir de les
tout plain d'autres
ce subiect pour no
uoir.

I'ay repreſenté de la façon qu'ils s'arment allant à la guerre, en la page 23. figure E.

Et quelques iours paſſez voyans que les cinq cens hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraicte au pluſtoſt, & commencerent à faire certains paniers pour porter les bleſſez, qui ſont mis là dedans, entaſſez en vn monceau, pliez & garottez de telle façon, qu'il eſt impoſſible de ſe mouuoir, moins qu'vn petit enfant en ſon maillot, & n'eſt pas ſans faire reçeuoir aux bleſſez de grandes & extreſmes douleurs. Ie le puis bien dire auec verité, quand à moy, ayant eſté porté quelques iours, d'autant que ie

La maniere d'emmener les bleſſez.

ne pouuois me soustenir, principallement à cause du coup de flesche que i'auois reçeu au genoüil, car iamais ie ne m'estois veu en vne telle gehenne, durant ce temps, car la douleur que i'endurois à cause de la blessure de mon genoüil, n'estoit rien au pris de celle que ie supportois lié & garrotté sur le dos de l'vn de nos Sauuages: ce qui me faisoit perdre patience, & qui fist qu'aussi-tost que ie peu auoir la force de me soustenir, ie sortis de céte prison, ou a mieux dire de la gehenne.

Les ennemis nous poursuiuirent enuiron demie lieuë, mais c'estoit de loing, pour essayer d'attrapper quelques-vns

de ceux qui faisoient l'arriere-garde, mais leurs peines leur demeura vaines, & se retirerent.

Or tout ce que i'ay veu de bon en leur guerre est, qu'ils font leur retraicte fort seurement, mettans tous les blessez, & les vieux, au milieu d'eux, estans sur le deuant, aux ailes, & sur le derriere bien armez, & arrangez par ordre de la façon, subiects à ce qu'ils doivent en telle seureté, sans rompre leur ordre.

Prudente façon de faire la retraicte.

Leur retraicte estoit fort longue, comme de vingt-cinq à trente lieuës, qui donna beaucoup de fatigue aux blessez, & à ceux qui les portoient, encores qu'ils se changeassent de temps en temps.

Le dix huictiesme iour dudict mois, il tomba fortes neiges, & gresle, auec vn grand vent qui nous incommoda fort. Neantmoins nous fismes tãt que nous arriuasmes sur le bord dudict lac des Entouhonorõs, & au lieu où estoient nos canaux cachés, que l'on trouua tous entiers: bien on auoit eu crainte que les ennemis les eussent rompus, & estãs tous assemblez, les voyants prests de se retirer à leur Village, ie les priay de me remener à nostre habitation, ce qu'ils ne vouloiẽt accorder du commencement: mais en fin ils se resolurent, & chercherent 4. hõmes pour me conduire, ce qui fut fait. Quels quatre hommes s'y offrirent vo-

lontairement: Car, comme i'ay dit cy-dessus, les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souuent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien, & ces hommes estãt trouués, il faut trouuer vn canot, qui ne se peut recouurer, chacun ayãt affaire du sien, & n'en ayant plus qui ne leur en faloit. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, ains au contraire cela m'affligeoit fort, mettãt en doute quelque mauuaise volonté, d'autant qu'ils m'auoiẽt promis de me remener, & conduire, iusques à nostre habitation, apres leur guerre, & outre que i'estois fort mal accommodé pour

hiuernerons auec eux, car autrement ie ne m'en fusse pas soucié: & ne pouuans rien faire, il fallut se resoudre à la patience. Mais depuis apres quelques iours ie recogneu que leur dessein estoit de me retenir auec mes compagnons en leur pays, tant pour leur seureté, craignant leurs ennemis, que pour entendre ce qui se passoit en leurs Conseils, & assemblées, que pour resoudre ce qu'il conuenoit faire à l'aduenir contre leursdits ennemis, pour leur seureté & conseruation.

Le lendemain vingt-huictiesme dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des Cerfs, les autres

tres aux Ours Castors, autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs Villages, & pour ma retraite & logement il y eut vn appellé Durantal, l'vn des principaux chefs, auec lequel i'auois desia quelque familiarité, me fit offre de la cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussi le chemin de la chasse du Cerf, qui est tenuë pour la plus noble entr'eux, & en la plus grande quantité. Et apres auoir trauersé le bout du lac de ladite isle, nous entrasmes dans vne riuiere qui a quelque douze lieuës, puis ils porterent leurs canaux par terre quelque demie lieuë, au bout de laquelle nous entrasmes en vn lac qui a d'e-

Chasse du Cerf, tenuë la plus noble.

ſtenduë enuiron dix à douze lieuës de circuit, ou il y auoit grande quantité de gibier, comme Cygnes, gruës blanches, houſtardes, canarts, ſarcelles, mauuis, alloüettes, beccaſſines, oyes, & pluſieurs autres ſortes de vollatilles que l'on ne peut nombrer, dont i'en tuay bon nõbre, qui nous ſeruit bien, attendant la prinſe de quelque Cerf, auquel lieu nous fuſmes en vn certain endroict eſlongné de quelque dix lieuës, où nos Sauuages iugeoient qu'il y auoit des Cerfs en quantité. Ils s'aſſemblerent quelques vingt-cinq Sauuages, & ſe mirent a baſtir deux où trois cabannes de pieces de bois, accommodées l'v-

Lac où il y a grande quantité de gibier.

ne sur l'autre, & les calfestrerent auec de la mousse pour empescher que l'air ny entrast, les couurant d'escorces d'arbres : ce qu'estant faict ils furent dans le bois, proche d'vne petite sapiniere, où ils firent vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouuert par l'vn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallissades de bois fort pressé, de la hauteur de huict à 9. pieds, & de lõg de chacun costé prés de mil cinq cent pas, au bout duquel triangle y à vn petit clos, qui va touſiours en diminuãt, couuert en partie de branchage, y laissant seulement vne ouuerture de cinq pieds, comme la largeur d'vn moyen portail,

par ou les Cerfs deuoient entrer. Ils firẽt si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat, cependant d'autres sauuages alloient à la pesche du poisson, comme truittes & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estant faites, ils partirent demie heure deuant le iour, pour aller dans le bois, a quelque demie lieuë de leurdit clos, s'esloignãt les vns des autres de quelque quatre-vingt pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'vn sur l'autre, marchant au petit pas en cét ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les Cerfs oyant ce bruit s'en-

fuyent deuant eux, iuſques à ce qu'ils arriuent au clos où les ſauuages les preſſent d'aller, & ſe ioignant peu à peu vers la baye & ouuerture de leur triangle, où leſdits Cerfs coulent le long deſdites palliſſades, iuſques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauuages les pourſuiuent viuement, ayant l'arc & la fleſche en main, preſts à deſcocher, & eſtant au bout de leurdit triangle ils commençent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangent les Cerfs, leſquels Cerfs oyant ce bruict effroyable, ſont contraincts d'entrer en la retraicte par la petite ouuerture, où ils ſont pourſuiuis fort viuement à coups de fléche,

où estans entrez ils sont pris ayſément en ceſte retraicte, qui eſt ſi bien cloſe & fermée, qu'ils n'ẽ peuuent ſortir aucunement. Ie vous aſſeure qu'il y à vn ſingulier plaiſir en ceſte chaſſe, qui ſe faiſoit de deux iours en deux iours, & firẽt ſi bien, qu'en trente-huit iours que nous y fuſmes ils prirent ſix-vingts Cerfs, deſquels ils ſe donnent bonne curée, reſeruant la graiſſe pour l'hiuer, en vſant d'icelle cõme nous faiſons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maiſons, pour faire des feſtins entr'eux. Ils ont d'autres inuentions à prendre le Cerf, comme au piege, dont ils en font mourir beaucoup. Vous

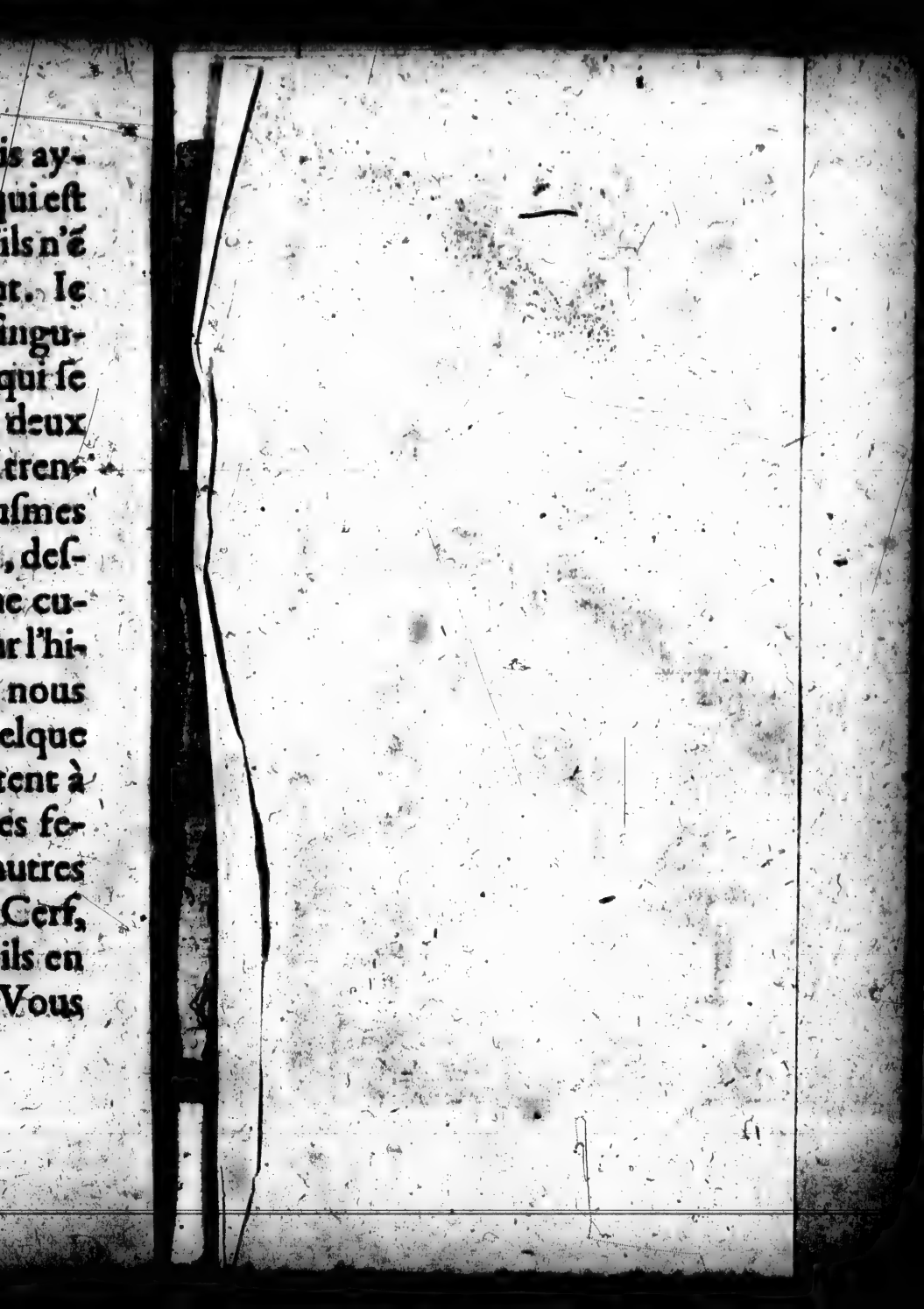

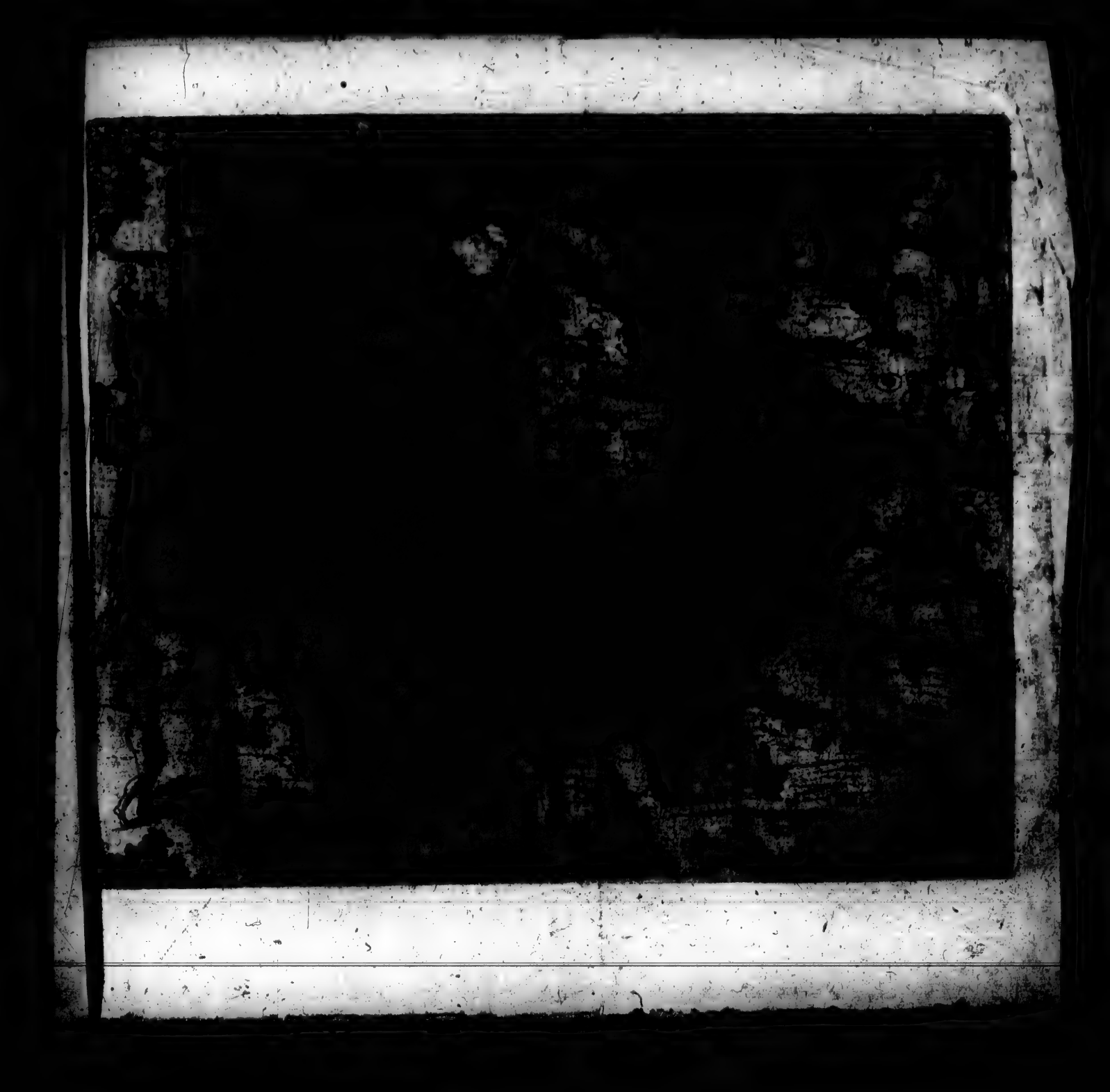

voyez cy-deuant dépaint la forme de leur chasse, closts & piege, & des peaux ils en font des habits. Voila comme nous passasmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus ayſément, d'autant que le païs eſt mareſcageux. Au commencement que l'on eſtoit ſorty pour aller chaſſer, ie m'engagis tellement dans les bois pour pourſuiure vn certain oyſeau qui me ſembloit eſtrange ayant le bec approchant d'vn perroquet, & de la groſſeur d'vne poulle, le tout iaune, fors la teſte rouge, & les aiſles blues, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le deſir que i'auois de le tuër me fiſt le pourſuiure d'arbre en arbre fort longtemps,

iuſques à ce qu'il s'enrolla à bon eſcient, & en perdant toute eſperance ie voulus retourner ſur mes briſées, ou ie ne trouuay aucun de nos chaſſeurs, qui auoiēt touſiours gaigné païs, iuſques à leur clos, & taſchant les attrapper, allant ce me ſembloit droict ou eſtoit ledict clos, ie me treuuay égaré parmy les foreſts, allant tantoſt d'vn coſté, tantoſt d'vn autre, ſans me pouuoir recognoiſtre, & la nuit venant me contraignit de la paſſer au pied d'vn grand arbre, iuſques au lendemain, ou ie commençay à faire chemin iuſques ſur les trois heures du ſoir, ou ie rencontray vn petit eſtang dormant, ou i'aperçeus du gibier que ie fus gy-

boyer, & tuay trois ou quatre oyſeaux qui me firent grand bien, d'autãt que ie n'auois mangé aucune choſe. Et le mal pour moy qui durant trois iours il n'auoit fait aucun ſoleil, que pluye, & temps couuert, qui m'augmentoit mon deſplaiſir. Las & recreu, ie commançay à me repoſer, & faire cuire de ſes oyſeaux pour aſſouuir la faim qui commançoit à m'aſſaillir cruellement, ſi Dieu ny euſt remedié: Mon repas pris, ie commançay à ſonger en moy ce que ie deuois faire, & prier Dieu qu'il me donnaſt l'eſprit, & le courage, de pouuoir ſupporter patiemment mon infortune, s'il falloit que ie demouraſſe abandonné

dans ces deserts, sans conseil, ny consolation, que de la bonté & misericorde Diuine, & neantmoins m'éuertuër de retourner à nos chasseurs. Et ainsi remettant le tout en sa misericorde, ie repris courage plus que deuant, allant çà & là tout le iour, sans m'apperçeuoir d'aucune trace, ou sentier, que celuy des bestes sauuages, dont i'en voyois ordinairement en bon nombre. Ie fus contrainct de passer icelle nuict, & le mal pour moy estoit que i'auois oublié apporter sur moy vn petit cadran qui m'eust remis en mon chemin, à peu prés. L'aube du iour venu, apres auoir repeu vn peu, ie commençay à m'acheminer iusques à ce

rẽcontrer quelque
coſtoyer iceluy,
falloit de neceſſité
harger en la riuie-
ord, ou eſtoient ca-
eurs. Ceſte reſolu-
l'executay, ſi bien,
idy ie me treuuay
vn petit lac, cõme
mie, ou i'y tuay
er, qui m'accom-
à ma neceſſité, &
quelque huict à
de poudre, qui
fort. Ie ſuiuay le
de ce lac, pour voir
oit, & trouuay vn
ſpacieux que ie
ſuiure, iuſques ſur
s du ſoir, que i'en-

dans ces deserts, san
consolation, que d
misericorde Diuine
moins m'éuertuër d
à nos chasseurs. Et a
tant le tout en sa mis
repris courage plus
allant çà & là tout l
m'apperçeuoir d'au
ou sentier, que celu
sauuages, dont i'en v
nairement en bon n
fus contrainct de
nuict, & le mal pou
que i'auois oublié a
moy vn petit cadran
remis en mon chem
prés. L'aube du iour
auoir repeu vn peu,
çay à m'acheminer

que ie peuſſe récontrer quelque ruiſſeau, & coſtoyer iceluy, iugeant qu'il falloit de neceſſité qu'il allaſt décharger en la riuiere, ou ſur le bord, ou eſtoient canez nos chaſſeurs. Ceſte reſolution priſe, ie l'executay, ſi bien, que ſur le midy ie me treuuay ſur le bord d'vn petit lac, cõme de lieuë & demie, ou i'y tuay quelque gibier, qui m'accommodoit fort à ma neceſſité, & auois encore quelque huict à dix charges de poudre, qui me conſoloit fort. Ie ſuiuay le lõg de la riue de ce lac, pour voir où il déchargeoit, & trouuay vn ruiſſeau aſſez ſpacieux que ie cõmançay à ſuiure, iuſques ſur les cinq heures du ſoir, que i'en-

tendis vn grand bruict, & prestant l'oreille, ie ne pouuois bõnement comprendre ce que c'estoit, iusques à ce que i'entendis le bruict plus clairement, & iugay que c'estoit vn sault d'eau de la riuiere que ie cherchois : ie m'acheminay de plus prest, & apperçeus vn eclaire, ou estant paruenu ie me rencontray en vn grand prè, & spacieux, ou il y auoit grand nombre de bestes Sauuages & regardant à la main droite, i'apperçeus la riuiere, large & spacieuse : ie commançay a regarder si ie ne pourrois recognoistre cét endroit, & marchãt en ce prè i'apperçeut vn petit sẽtier, qui estoit par ou les Sauuages portoient leurs canaux, &

en fin apres auoir bien consideré, ie recognus que c'estoit la mesme riuiere, & que i'auois passé par là, & passay encore la nuict auec plus de contentemẽt que ie n'auois fait, & ne laissay de soupper de si peu que i'auois. Le matin venu, ie reconsideray le lieu ou i'estois, & recognus de certaines montagnes qui estoiẽt sur le bord de ladite riuiere, que ie ne m'estois point trompé, & que nos chasseurs deuoient estre au dessoubs de moy, de quatre ou cinq bonne lieuës que ie fis à mon aise, costoyant le bord de ladite riuiere, iusques à ce que i'apperçeus la fumée de nos dits chasseurs, auquel lieu i'arriuay auec beaucoup de contentemẽt

tant de moy que deux qui eſtoient encore en queſte à me chercher, & auois perdu comme eſperance de me reuoir, me priãt de ne m'écarter plus d'eux, où touſiours porter auec moy mon cadran, & ne l'oublier : & me diſoient ſi tu ne fuſſe venu, & que nous n'euſſions peu te trouuer, nous ne ſerions plus allez aux François, de peur que ils ne nous euſſét accuſez de t'auoir fait mourir. Depuis il étoit fort ſoigneux de moy quand i'allois a la chaſſe, me donnant touſiours vn Sauuage pour ma compagnie, qui ſçauoit ſi bien retrouuer le lieu d'ou il partoit, que c'eſt choſe eſtrange à voir. Pour retourner à mon propos,

ils ont vne certaine resuerie en ceste chasse, telle, qu'ils croyent que s'ils faisoient rostir d'icelle viande, prise en ceste façon, ou qu'il tombast de la graisse dans le feu, ou que quelques os y fussent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de Cerfs, me priãt fort de n'en point faire rostir, mais ie me riois de cela, & de leur façon de faire: mais pour ne les scandaliser, ie m'en déportois volontiers, du moins estant deuant eux, mais en arriere i'en prenois du meilleur, que ie faisois rostir, n'adjoustant foy en leurs superstitions, & puis leur ayans dict, ils ne me vouloient croire, disant que si cela eust esté ils n'auroient pris aucuns Cerfs,

depuis que telle chose auroit été commise.

Le quatrieſme iour de Decembre nous partiſmes de ce lieu, marchant ſur la riuiere qui eſtoit gelée, & ſur les lacs & eſtangs glaſſez, & quelquesfois cheminans par les bois l'eſpace de dix-neuf iours, ce n'eſtoit pas ſans beaucoup de peine, & trauail, tant pour les Sauuages qui eſtoient chargez de cent liures peſant, comme de moy-meſme qui auoit la peſanteur de vingt liures, qui à la longue m'importunoit beaucoup. Il eſt bien vray que i'eſtois quelques-fois ſoulagé par nos Sauuages, mais nonobſtant ie ne laiſſois pas d'en reçeuoir de l'incõmodité.

Quand

Quand à eux pour plus aiſément trauerſer les glaces, ils ont accouſtumé de faire de certaines trainees de bois, ſur leſquels ils mettent leurs charges & les trainent apres eux ſans aucune difficulté, & vont fort promptement, mais il ſe fiſt quelques iours apres vn deſgel qui nous apporta beaucoup de peine & d'incommodité: Car ils nous falloit paſſer par dedans des ſapinieres plaines de ruiſſeaux eſtangs, marais, & pallus, auec quantité des boiſees, renuerſees les vnes ſur les autres, qui nous donnoit mille maux, auec des embaraſſemens qui nous apportoit de grandes incommoditez pour eſtre touſiours moüillez

iusques au dessus du genoüil. Nous fusmes quatre iours en cét estat, à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point, nous fismes donc tant que nous arriuasmes à nostre village le vingtiesme iour dudit mois, ou le Cappitaine Yroquet vint hiuerner auec ses compagnons, qui sont Algommequins & son fils, qu'il amena pour faire traiter, lequel allant à la chasse, auoit esté fort offensé d'vn Ours, le voulãt tuër.

M'estant reposé quelques iours, ie me deliberay d'aller voir le Pere Ioseph, & de la voir les peuples en l'hiuer, que l'esté, & la guerre, ne m'auoient peu permettre de les visiter. Ie par-

ty de ce Village le quatorziesme de Ianuier ensuiuant, apres auoir remercié mon hoste du bon traictement qu'il m'auoit fait, esperans ne le reuoir de trois mois, & prins congé de luy.

Le lendemain ie vis le Pere Ioseph en sa petite maisonnette ou il estoit retiré, comme i'ay dit cy dessus: ie demeuray auec luy quelques iours, se trouuant en deliberation de faire vn voyage aux gens du Petun, comme i'auois deliberé, encores qu'il face tres-fascheux de voyager en temps d'hyuer, & partismes ensemble le quinziesme Feurier, pour aller vers icelle nation, ou nous arriuasmes le dix septiesme dudit mois. Ces

peuples du Petun ſemẽt le Mais appellé par deçà bled de Turquie, & ont leur demeure arreſtée comme les autres. Nous fuſmes en ſept autres Villages leurs voiſins & alliez, auec leſquels nous contractaſmes amitié: ils nous promirent de venir vn bon nombre à noſtre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & preſent de chair & poiſſon pour faire feſtin comme eſt leur couſtume, ou tous les peuples accouroient de toutes parts pour nous voir, en nous faiſant mille demonſtrations d'amitié, & nous conduiſoient en la pluſpart du chemin. Le païs eſt remply de coſtaux, & petites campagnes, qui

rendent ſe terroir aggreable: ils commançoient à baſtir deux Villages, par où nous paſſaſmes au milieu des bois pour la commodité qui treuuent d'y baſtir, & enclore leurs Villes. Ces peuples viuẽt comme les Attiguouatiẽs, & meſmes couſtumes, & ſont proches de la natiõ neutre, qui eſt puiſſante, qui tiẽt vne grande eſtenduë de pays. Apres auoir viſité ces peuples, nous partiſmes de ce lieu, & fuſmes à vne nation de Sauuages, que nous auons nommez les chenoux releuez, leſquels furent fort ioyeux de nous reuoir, auec leſquels nous iuraſmes auſſi amitié, & qui pareillement nous promirent de nous venir trou-

uer, & voir ladite habitation, à ceuxdroict il m'a semblé à propos de les dépaindre, & déclarer leur pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu ils font la guerre à vne autre nation de Sauuages, qui s'appellent Aista-gueroüon, qui vient dire des gés de feu, elongnez d'eux de dix iournées: ce fait, ie m'informay fort particulierement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils sont, & en quelle quantité. Icelle nation semble grand nombre, & la plus part grands guerriers, chasseurs, & pescheurs. Ils ont plusieurs chefs qui commandent chacun en sa contrée, la plus grand part sement des bleds d'inde, & au-

tres. Ce sont chasseurs qui vont par trouppes en plusieurs regiõs & contrées, ou ils trafiquent auec d'autres nations, esloignées de plus de quatre à cinq cent lieuës: ce sont les plus propres Sauuages que i'aye veu en leurs mesnages, & qui trauaillent le plus industrieusemẽt aux façons des nates, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps couuert, & les hommes découuert, sans aucune chose, sinon qu'vne robbe de fourrure, qu'ils mettent sur leur corps, qui est en façon de manteau, laquelle ils laissent ordinairement, & principallement en Esté: Les femmes & les filles ne sont non plus émuës de les voir

de la façon, que si elles ne voyoient rien qui sẽbleroit estrange: Elles viuent fort bien auec leurs maris, & ont ceste coustumé que lors qu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'auec leur mary, ou la fille d'auec son pere, & sa mere, & autres parens, s'en allant en de certaines maisonnettes, où elles se retirent, pendant que le mal leur tient, sans auoir aucune compagnie d'hõmes, lesquels leur font porter des viures & commoditez iusques à leur retour, & ainsi l'on sçait celles qui ont leurs mois & celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, & plus que les autres nations: ils nous firent fort bonne chere, &

nous reçeurent fort amiablement, & me prierent fort de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la Mer douce, eslongnée de deux cent lieuës, à quoy ie leur dist que ie ferois pour vne autre fois, n'estant accommodé des choses neceſſaires. Ils ne sçauoient que [illegible]nere nous faire: i'ay dépainct en la page 23. figure C. comme ils sont en guerre. Il y a aussi à deux iournées d'iceux vne autre nation de Sauuages, qui sont grand nombre de Petun, d'vn costé tirant au Su, lesquels s'appellent la nation neutre, qui sont au nombre de quatre mil hommes de guerre, qui habitent vers l'Occident du

lac des Entouhonorons de quatre-vingt à cent lieuës d'estenduë, lesquels neantmoins assistent les cheueux releuez contre les gens de feu : Mais entre les Yroquois, & les nostres, ils ont paix, & demeurent comme neutres : de chacune nation est la bien venuë, & ou ils n'osent s'entredire, ny faire aucune fascherie, encores que souuent ils mangent & boiuent ensemble, comme s'ils estoient bons amis. I'auois bien desir d'aller voir icelle nation, sinon que les peuples ou nous estions m'en dissuadérent, disant que l'année precedente vn des nostres en auoit tué vn, estant à la guerre des Entouhonorons, & qu'ils en

estoient faschez, nous representant que ils sont fort subjects à la vengeance, ne regardans point à ceux qui en ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencontrent de la nation, ou bien leurs amis, ils leur font porter la peine, quand ils peuuent en attrapper, si auparauant on n'auoit fait accord auec eux, & leur auoir donné quelques dons & presens aux parens du defunct, qui m'empescha pour lors d'y aller encores qu'aucuns d'icelle nation nous asseurerent qu'ils ne nous feroient aucun mal pour cela. Ce qui nous donna subject & occasion de retourner par le mesme chemin que nous estions venus, & continuãt mon

voyage, ie fus trouuer la nation des Pisierinij, qui auoient promis de me mener plus outre en la continuation de mes desseins & descouuertures : mais ie fus diuerty pour les nouuelles qui suruindrent de nostre grand village, & des Algõmequins, d'où estoit le Cappitaine Yroquet, à sçauoir que ceux de la nation des Atignouaaritans auroient mis & deposé entre ses mains vn prisonnier de nation ennemie, esperant que ledit Cappitaine Yroquet deubst exercer sur ce prisonnier la vengeance ordinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auroit non seulement mis en liberté, mais l'ayant trouué habille, & excellant chas-

seur, & tenu comme son fils, les Atignouaatitans seroient entrez en ialousie, & desigué de s'en venger, & de faict auroient disposé vn homme pour entreprendre d'aller tuër ce prisonnier, ainsi allié qu'il estoit. Comme il fut executé en la presence des principaux de la nation Algommequine, qui indignez d'vn tel acte, & meus de cholere tuërent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier, duquel meurtre les Atignouaatitãs se trouuãs offensez, & comme iniuriez en cét action, voyant vn de leurs compagnõs morts prindrent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommequins qui viennent

huictmes proches de leurdict Village, lesquels offencerẽt fort & ou ledit Cappitaine Yroquois fut blessé de deux coups de flesche, & vne autre fois pillerent quelques cabannes desdits Algomequins, sans qu'ils se peussent mettre en deffence: car aussi le party n'eust pas esté égal, & neanmoins cela lesdits Algonmequins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, contraints pour auoir la paix, de donner ausdits Atignouaritans cinquante colliers de pourceline, auec cent becasses d'icelle: ce qu'ils estiment de grand valeur parmy eux, & outre ce nombre de chaudieres & haches, auec

deux femmes prisonnieres en la place du mort: bref ils furent en grande dissention, c'estoit aux dits Algonmequins de souffrir patiemment cette grande furie, & penserent estre tous morts, n'estans pas bien en seureté, nonobstant leurs pleurs, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouuelles m'affligerent fort, me representant l'inconuenient qui en pouuoit arriuer, tant pour eux que pour nous, qui estions en leur pays.

Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauuages de nostre grand Village, qui me solliciterent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disant que

si ie n'y allois, aucun d'eux ne reuiendroient plus vers les François, ayant guerre auec lesdicts Algommequins, nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant ie m'acheminay au plustost, & en passant ie visitay les Pisirinins pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du Nort: que ie trouuay rõpu pour le sujet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchemẽt me fist entendre, & que ledict Capitaine Iroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de se trouuer à l'habitation des François, en mesme temps que luy, pour voir l'accord qui se feroit entr'eux, & les Atignouaatitans,

mentēps, & qu'ils remissent ledit voyage du Nort à vne autre fois: & pour cet effect ledict Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledict voyage; & à nous ils promirent de se retourner à nostre dicte habitation, au mesme temps qu'eux. Qui fut bien affligé ce fut moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes i'auois recherché auec beaucoup de soing, & de labeur, parmy de fatigues, & de hazards de ma vie: Et voyans ny pouuoir remedier, & que le tout dépendoit de la volonté de Dieu, ie me consolay en moy-mesme, me resoluant de le voir en bref,

en ayãt de si certaines nouuelles qu'õ n'é peut douter de ces peuples qui võt negotier auec d'autres qui se tiennẽt en ces parties Septentrionnalles, estans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y à quantité de grands animaux, dont i'ay veu plusieurs peaux, & eux m'ayant figuré la forme d'iceux, i'ay iugé estre des buffles : aussi que la pesche du poisson y est fort abondante, ils sont quarante iours à faire ce voyage, tant à aller que retourner.

Ie m'acheminay vers nostredict Village le quinziesme iour de Feburier, menant auec moy six de nos

gens, & eſtans arriuez audict lieu, les habitans furent fort aiſes, comme auſſi les Algommequins que i'enuoyay viſiter par noſtre truchement, pour ſçauoir comme le tout s'eſtoit paſſé, tant d'vn que d'autre, ny ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun ſoupçõ. Deux iours ſe paſſerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'eſtoit paſſé : ce faict, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent auec nous ; & tous enſemble allaſmes vers les Algommequins ; où eſtant en l'vne de leurs cabannes, ou pluſieurs & des plus principaux ſe

Sauuages font l'autheur arbitre de leurs differens.

trouuerent, lesquels tous ensemble aprés quelques discours demeurent d'accord de venir, & auoir agreable tout ce qu'on diroit, comme arbitre sur ce suject, & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execution. Alors ie recueilly les voix d'vn chacun, colligeant & recerchant la volonté & inclination de l'vne & de l'autre partie: iugeant neantmoins qu'ils ne demandoient que la paix. Ie leur representy que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour estans vnis & liez ensemble, resister plus facillement à leurs ennemis, & parrant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce

faire, s'ils n'auoient intention de ſuiure de poinct en poinct l'aduis que ie leur donnerois ſur ce different, puis qu'ils m'auoient faict ce bien d'en dire mon oppinion. Surquoy ils me dirent derechef qu'ils n'auoient deſiré mon retour à autre fin, & moy d'autre-part iugeant bien que ſi ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils ſortiroient mal contens les vns des autres, chacun d'eux penſans auoir le meilleur droict, auſſi qu'ils ne fuſſent allez à leurs cabannes, ſi ie n'euſſe eſté auec eux, ny meſme vers les François, ſi ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & con-

quitte de leurs affaires. A ce-la ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller auec mon hoſte, qui m'auoit touſiours bien traicté, & mal-ayſément en pourrois-je trouuer vn ſi bon, car c'eſtoit en luy que les Algommequins mettoient la faute, diſant qu'il ny auoit que luy de Cappitaine qui fiſt prendre les armes. Pluſieurs diſcours ſe paſſerent, tant d'vne part que d'autre, & la fin fut, que ie leur dirois ce qu'il m'en ſembleroit, & mon aduis, & voyans à leurs diſcours qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, me promettant en

ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit, me remettant le tout à ma discretion, pour en disposer: alors ie leur fis response que i'estois tres-aise de les voir en vne si bonne volonté de suiure mon conseil, leur protestant qu'il ne seroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'auois esté fort affligé d'auoir entendu d'autres tristes nouuelles, à sçauoir de la mort de l'vn de leurs parents, & amis, que nous tenions comme le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne grande desolation, dont il ne s'en feust ensuiuy que guerres perpetuelles entre les vns &

les autres, avec plusieurs grands dommages & alteration de leur amitié, & par consequent les François priuez de leur veuë & frequentation, & contraincts d'aller rechercher d'autres nations, & ce d'autant que nous nous aymions comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiment de ceux qui l'auroient merité.

Remonstrance de l'autheur aux Sauuages pour les induire à la paix.

Ie commançay à leur dire, & faire entendre, que ces façons de faire entre deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient, estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains plustost que c'estoit à faire aux bestes bruttes. D'autre part qu'ils estoient as-

ſez empeſchez d'ailleurs à repouſſer leurs ennemis qui les pourſuiuoient, battans le plus ſouuent, & les prenans priſonniers iuſques dans leurs villages, leſquels ennemis voyant vne diuiſion, & des guerres ciuilles entr'eux, leur apporteront beaucoup d'aduantage, les reſjoüyront & les pouſſeront à faire nouueaux & pernicieux deſſeins, ſur l'eſperance qu'ils auroient de veoir bien-toſt leur rüyne, du moins s'affoiblir par eux-meſmes, qui ſeroit le vray moyen, & plus facille, pour vaincre, & ſe rendre les maiſtres de leurs contrées, n'eſtans point ſecourus les vns des autres, & qu'ils ne iugeoient pas le mal

qui leur en pouuoit arriuer, que pour la mort d'vn homme ils en mettroient dix mille en danger de mourir, & le reste de demeurer en perpetuelle seruitude, bien qu'à la verité vn homme estoit de grande consequence, mais qu'il falloit regarder comme il auoit esté tué, & considerer que ce n'estoit pas de propos deliberé, ny pour commancer vne guerre ciuille parmy eux, cela estant trop éuident que le mort auoit premierement offencé en ce que de propos deliberé il auoit tué le prisonnier dans leurs cabannes, chose trop audacieusement entreprinse, encores qu'il fust ennemy. Ce qui estoit les

Algommequins, car voyant vn homme si temeraire de tuër vn autre en leur cabanne, auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoient comme vn d'entr'eux, ils furent emportez de la promptitude, & le sang esmeu à quelques-vns, plus qu'aux autres, se seroient auancez, ne se pouuant tenir ny commander à leur cholere, ils auroient tué cét homme dont est question, mais pour cela ils n'en vouloient nullement à toute la nation, & n'auoient dessein plus auant à l'encontre de cét audacieux, & qu'il auoit bien merité ce qu'il auoit luy-mesme recerché.

Et d'ailleurs qu'il falloit remarquer que l'Entouhonoron se sé-

tant frappé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa playe, que son ennemy y auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié: De façon que bonnement on ne pouuoit sçauoir au vray si c'estoient Algommequins qui vssent tué : & pour montrer aux Attigouautan que les Algommequins n'aymoient pas le prisonnier : que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoiẽt mangé, d'autãt qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes bruttes.

D'ailleurs que les Algonmequins estoient fort faschez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose feust arriuée, ils leur eussent donné cét Yroquois en sacrifice; d'autrepart qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faute, si ainsi il l'a falloit appeller, auec de grands presents, & deux prisonnieres, n'ayant subject à present de se plaindre, & qu'ils debuoient se gouuerner plus modestement en leurs déportemens enuers les Algommequins, qui sont de leurs amis, & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priay les vns & les autres d'oublier tout

[redacted] estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny en porter aucune haine & mauuaise volonté les vns enuers les autres, & demeurer bons amis comme auparauant, & ce faisant qu'ils nous obligeroient à les aymer, & les assister comme i'auois faict par le passé, & neantmoins, où ils ne seroient contans de mon aduis, ie les priay de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où deuant tous les Cappitaines des vaisseaux on confirmeroit d'auantage ceste amitié, & aduiseroit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à

quoy il falloit penser.

Alors ils commancerent à dire que i'auois bien parlé, & qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dict, & tous contents en apparance s'en retournerent en leurs cabannes, sinon les Algommequins qui deslogerent pour faire retraicte en leur Village, mais selon mon oppinion ils faisoient demonstration de n'estre pas trop contens, d'autant qu'ils disoient entr'eux que ils ne viendroient plus hyuerner en ces lieux. Ceste mort de ces deux hommes leur ayant par trop cousté pour mõ regard ie m'en retournay chez mon hoste, à qui ie donnay le plus de

courage qu'il me fut possible, affin de l'esmouuoir à venir à nostre habitation, & d'y amener auec luy tous ceux du pays.

Durant le temps de l'hyuer qui dura quatre mois, i'eu assez de loisir pour considerer leur pays, mœurs, coustumes, & façon de viure & la forme de leurs assemblées, & autres choses que ie desirerois volontiers décrire. Mais auparauant il est necessaire de parler de la situation du pays, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quand à l'estenduë, tirant de l'Orient à l'Occident, elles contient prés de quatre cent cinquante lieuës de long, & quelque

que quatre-vingt ou cent lieuës par endroicts de largeur du Midy au Septentrion, soubs la hauteur de quarante & vn degré de latitude, iusques à quarante-huit & quarante-neuf thoises. Ceste terre est presque vne isle, que la grande riuiere de Saint Laurens entoure, passant par plusieurs lacs de grande estenduë, sur le riuage desquels il habite plusieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arrestées, tous amateurs du labourage de la terre, lesquels neantmoins sont de diuerses façons de viures, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au costé vers le Nort, icelle grande riuiere tirant à l'Occidét

quelque cent lieux par de là vers les Attigouautans. Il y à de tres-hautes montagnes, l'air y eſt temperé plus qu'en aucun autre lieu deſdites contrées, & ſoubs la hauteur de quarante & vn degré de latitude: toutes ces parties & contrées ſont abondantes en chaſſes, comme de Cerfs, Caribons, Eſlans, Dains, Buffles, Ours, Loups, Caſtors, Regnards, Foüines, Martes, & pluſieurs autres eſpeces d'animaux, que nous n'auons pas par deça. La peſche y eſt adondante en pluſieurs ſortes & eſpeces de poiſſon, tant de ceux que nous auons que d'autres que nous n'auons pas aux coſtes de

France. Pour la chaſſe des oyſeaux, elle y eſt auſſi en quantité, & qui y viennent en leurs temps, & ſaiſon : Le pays eſt trauerſé de grand nombre de riuieres, ruiſſeaux, & eſtangs, qui ſe deſchargent les vnes dans les autres, & en leur fin aboutiſſent dedans ledict fleuue Sainct Laurens, & dans les lacs par ou il paſſe : Le païs eſt fort plaiſant en ſon Printemps, il eſt chargé de grandes & hautes foreſts, & remplies des bois de pareilles eſpeces que ceux que nous auons en France, bien eſt-il vray qu'en pluſieurs endroicts il y à quantité de païs deſerté, ou

ils sement des bleds d'Inde: aussi que ce pays est abondant en prairies, pallus, & mareschages, qui sert pour la nourriture desdicts animaux. Le pays du Nort de ladite grande riuiere est fort aspre & montueux, soubs la hauteur de quarante-sept à quarante-neuf degrez de latitude, remply de rochers forts en quelques endroicts, à ce que i'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauuages qui viuent errants parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambullatoires, estans ores en vn lieu, & tantost en vn autre, le pais y estant assez froid & incommode. L'estenduë d'icelle terre du Nort soubs

la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude, de l'Orient à l'Occident à six cents lieuës de longitude, qui est aux lieux dõt nous auons ample cognoissance. Il y à aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé-là, & se deschargent dedans ledit fleuue, & d'autres qui à mon oppinion se deschargent en la Mer, par la partie & costé du Nort, soubs la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suiuant le rapport & resolution que m'en ont faict ceux qui y vont negocier, & traicter, auec les peuples qui y habitent. Quand aux parties qui tirent plus a l'Occident, nous n'en pouuons sçauoir bon-

nement le traget, d'autant que les peuples n'en ont aucune cognoissance, sinon de deux ou trois cents lieux, ou plus, vers l'Occident, d'ou vient ladicte grande riuiere qui passe entr'autres lieux, par vn lac qui contient prés de trante iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la Mer douce, eu esgard à sa grande estenduë, ayant prés de quatre cent lieuës de long: auſſi que les Sauuages auec lesquels nous auons accez, ont guerre auec autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en pouuons auoir plus ample cognoissance, sinon qu'ils nous ont dict plusieurs

fois que quelques prisonniers de cent lieuës leur ont rapporté y auoir des peuples semblables à nous en blancheur, & autres choses, ayans par eux veu de la cheuelure de ces peuples, qui est fort blonde, & qu'ils estiment parmy eux, pource qu'ils les disent estre comme nous. Ie ne puis que penser là dessus, sinon que ce fussent gens plus ciuilisez qu'eux, & qu'ils disent nous ressembler: il seroit bien besoing d'en sçauoir la verité par la veuë, mais il faut de l'assistance, il ny a que le temps, & le courage de quelques personnes de moyens, qui puissent, où vueillent, entreprendre d'assister ce dessein, affin

qu'vn iour on puisse faire vne ample & parfaite découuerture de ces lieux, afin d'en auoir vne cognoissance certaine.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuiere, elle est fort peuplée, & beaucoup plus que le costé du Nort, & de diuerses nations ayans guerres les vns contre les autres. Le pays y est fort aggreable, beaucoup plus que le costé du Septentrion, & l'air plus temperé, y ayant plusieurs especes d'arbres & fruicts qu'il n'y a pas au Nort dudit fleuue, aussi n'est-il pas de tant de proffict & d'vtilité, quand aux lieux ou se font les traictez des Pelletries: Pour ce qui est du costé de l'Orient, ils sont assez co-

gneus, d'autant que la grand' Mer Occeanne borne ces endroicts-là, à ſçauoir les cuſtes de la Brador, terre-Neufue, Cap Breton, la Cadie Almonchiguois, lieux aſſez communs, en ayant traité à ſuffire au diſcours de mes voyages precedents, comme auſſi des peuples qui y habitent, c'eſt pourquoy ie n'en feray mẽtion en ce traicté, mon ſubject n'eſtant que faire vn raport par diſcours ſuccint & veritable de ce que i'ay veu & recogneu de plus particulier.

La contrée de la nation des Attigouautan eſt ſoubs la hauteur de quarante-quatre degrez de latitude, & deux cents trante lieuës de longitude à l'Occident

& dix de latitude, & en ceſte eſtenduë de pays il y a dix-huict Villages, dont ſix ſont clos & fermez de palliſſades de bois à triple rang, entre-laſſez les vns dans les autres, où au deſſus ils ont des galleries, qu'ils garniſſẽt de pierres, & d'eau, pour ruër & eſtaindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer cõtre leurs palliſſades. Ce pays eſt beau & plaiſant, la pluſpart deſerté, ayant la forme & meſme ſituation que la Bretagne, eſtans preſque enuironnez & circuits de la Mer douce, & prennẽt ces 18. villages eſtre peuplés de deux mil hõmes de guerre, ſans en ce comprendre le commun, qui peuuent faire en nombre 3000.

ames: leurs cabannes ſont en façon de tonnelles, ou berçeau, couuertes d'eſcorçesd'arbres de la lõgueur de 25. à 30. toiſes, plus ou moins, & ſix de large, laiſsãt par le milieu vne allée de 10. à 12. pieds de large, qui va d'vn bout à l'autre, aux deux coſtez y à vne maniere d'eſtable, de la hauteur de 4. pieds, ou ils couchent en Eſté, pour éuiter l'importunité des puces dont ils ont grande quantité, & en hyuer ils couchent en bas ſur des nattes, proches du feu pour eſtre plus chaudement que ſur le haut de l'eſtablie, ils font prouiſiõ de bois ſec, & en empliſſent leurs cabannes, pour bruler en hiuer, & au bout d'icelles cabannes y a vne eſpa-

ce, ou ils conseruent leurs bleds d'Indes, qu'ils mettent en de grandes tonnes, faites d'escorce d'arbres, au milieu de leur logement: il y à des bois qui sont suspendus, ou ils mettent leurs habits, viures, & autres choses, de peur des souris qui y sont en grande quantité. En telle cabanne y aura douze feux, qui sont vingt-quatre mesnages, & ou il fume à bon escient, qui fait que plusieurs en reçoiuent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils sont subjects, iusques à en perdre la veuë sur la fin de leur aage, ny ayant fenestre aucune, ny ouuerture que celle qui est au dessus de leurs cabannes, par ou la fumée sort,

Souris incommodent les Sauuages

Sauuages incommodez de la fumée.

qui eſt tout ce qui ſe peut dire & ſçauoir de leurs comportements, vous ayant deſ[illegible] tierement ceſte forme d[illegible] tion de ſes peuples, com[illegible] ſe peut ſçauoir, meſme de t[illegible] tes les nations qui habitent en ces contrées de pays. Ils changent quelquesfois leur Village de dix, ou de vingt, ou trente ans, & le tranſportent d'vne, deux, ou trois lieuës du precedent lieu, s'ils ne ſont contraints par leurs ennemis, de deſloger, & s'eſlonguer plus loing, comme ont fait les Antouhonorons de quelque quarante lieuës. Voila la forme de leur logements qui ſont ſeparez les vns des autres, comme de trois à

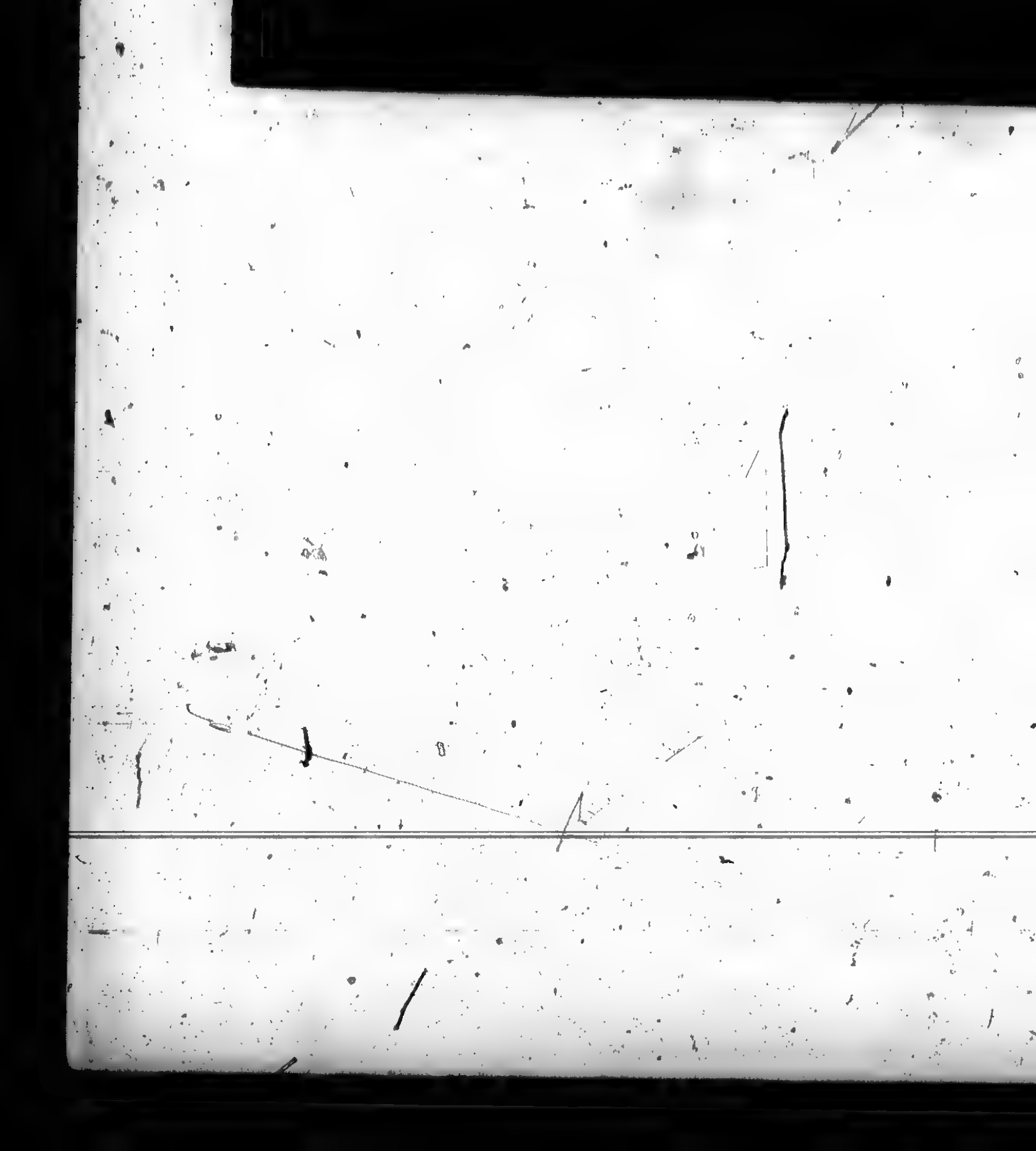

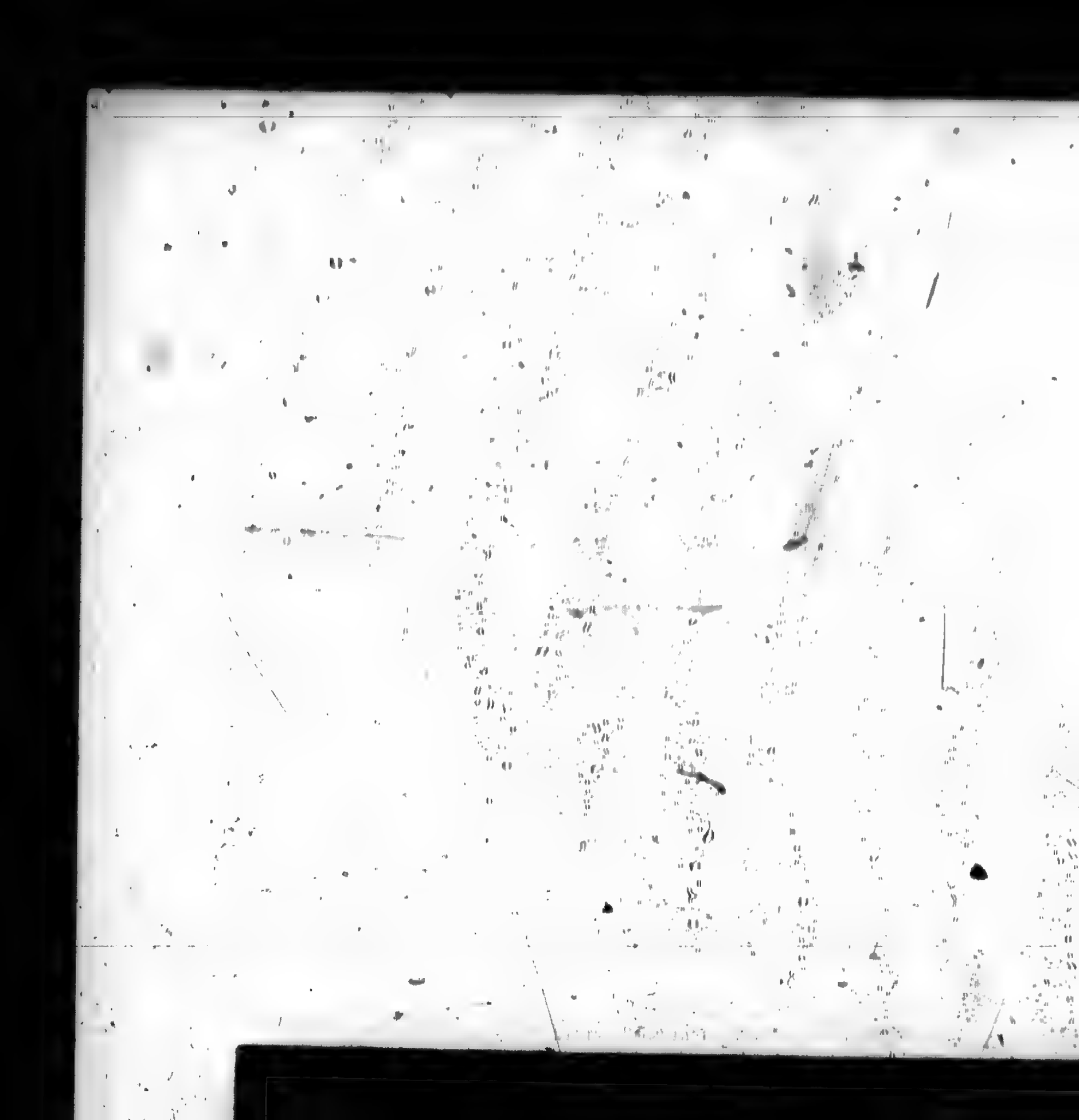

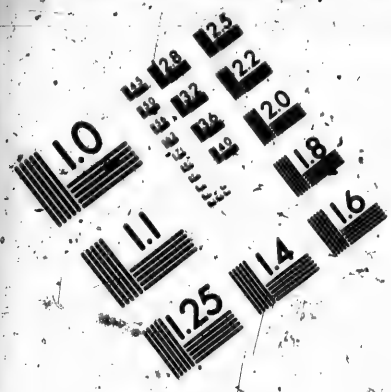

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

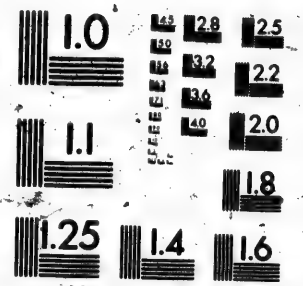

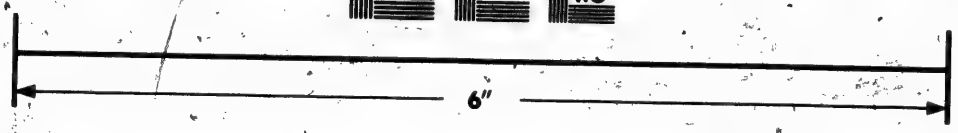

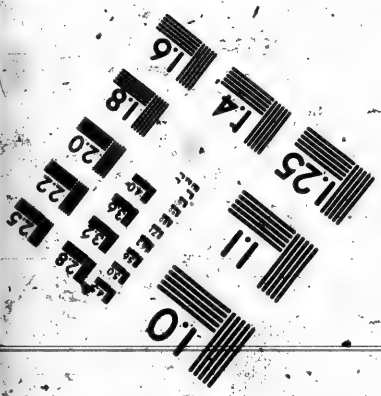

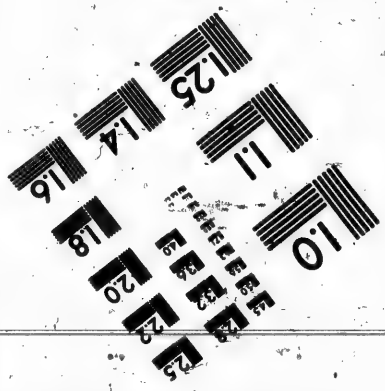

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

quatre pas, pour la crainte du feu qu'ils apprehendent fort.

Leur vie eſt miſerable au regard de la noſtre, mais heureuſe entr'eux qui n'en ont pas gouſté de meilleure, croyant qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger, & ordinaire viure, eſt le bled d'Inde, & febues du breſil qu'ils accommodent en pluſieurs façons, ils en pillent en des mortiers de bois, le reduiſent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyen de certains vants, faits d'eſcorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain auec des febues, qu'ils font premierement boüillir, comme le bled d'Inde vn boüillon, pour eſtre

plus aysé à battre, mettent le tout ensemble, quelquesfois y mettent des bluës, ou des framboises seiches, autrefois y mettent des morceaux de graisse de Cerf, mais ce n'est pas souuent, leur estant fort rare, puis apres ayant le tout destrampé auec eau tiede, ils en font des pains en forme de gallettes ou tourteaux, qu'ils font cuire soubs les cendres, & estant cuittes, ils les lauent, & en font assez souuent d'autres, ils les enueloppent de feüilles de bled d'inde, qu'ils attachent, & mettent, en l'eauë boüillante, mais ce n'est pas leur ordinaire, ains ils en font d'vne autre sorte

Comme le Michanse fait.

qu'ils appellét Migan, à sçauoir, ils prennent le bled d'inde pillé, sans ôster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font boüillir, en le remüant de fois à autre, de peur qu'il ne brusle, ou qu'il ne se prenne au pot, puis mettent en ce pot vn peu de poisson frais, ou sec, selõ la saison, pour donner gouſt audit Migan, qui est le nom qu'ils luy donnent, & en font fort souuent, encores qu'[illegible] soit chose mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le sçauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodent assez bien quand ils veulét;

& lors

& lors qu'il y a de ce poiſſon ledit Migan ne ſent pas mauuais, ains ſeulement à la venaiſon. Le tout eſtant cuit ils tirent le poiſſon, & l'eſcraſent bien menu, ne regardant de ſi prés à oſter les arreſtes, les eſcailles, ny les trippes, comme nous faiſons, mettant le tout enſemble dedans ledit pot, qui cauſe le plus ſouuent le mauuais gouſt, puis eſtant ainſi fait, le deſpartent à chacun quelque portion : Ce Migan eſt fort clair, & non de grande ſubſtance, comme on peut bien iuger : Pour le regard du boire, il n'eſt point de beſoing eſtant ledit Migan aſſez clair de ſoymeſme. Ils ont vne autre ſorte de Migan, à ſçauoir, ils font greller

du bled nouueau, premier qu'il ſoit à maturité, lequel ils conſeruent, & le font cuire entier auec du poiſſon, où de la chair, quand ils en ont : vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien ſec le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduiſent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils conſeruent pour les voyages qu'ils entreprennẽt, tant d'vne part que d'autre, lequel Migan faict de ceſte façon eſt le meilleur, à mon gouſt. En la page 87. figure H. ſe voit comme les femmes pilent leurs bleds d'Inde. Et pour le faire, ils font cuire force poiſſon, & viande, qu'ils decouppent par morceaux, puis la mettent dans de

grandes chaudieres qu'ils empliſſent d'eau, la faiſant fort boüillir : ce faict, ils recueillent auec vne cuillier la graiſſe de deſſus, qui prouient de la chair, & poiſſon, puis mettent d'icelle farine grullée dedans, en la mouuant touſ-jours iuſques à ce que ledit Migan ſoit cuit, & rendu eſpois comme boüillie. Ils en donnent & deſpartent à chacun vn plat, auec vne cuillerée de ladite graiſſe, ce qu'ils ont de couſtume de faire aux feſtins & non pas ordinairement, mais peu ſouuent: or eſt-il que ledict bled nouueau grullé, comme eſt cy-deſſus, eſt grandemẽt eſtimé entr'eux. Ils mangent auſſi des

febues qu'ils font boüillir auec le gros de la farine grullée, y meſlant vn peu de graiſſe, & poiſſon. Les Chiens ſont de requeſte en leurs feſtins qu'ils font ſouuent les vns & les autres, principallement durant l'hyuer qu'ils ſont à loiſir : Que s'ils vont à la chaſſe aux Cerfs, où au poiſſon, ils le reſeruent pour faire ces feſtins, ne leur demeurant rien en leurs cabannes que le Migan clair pour ordinaire, lequel reſſemble a de la brannée, que l'on donne à manger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de manger le bled d'Inde, & pour l'accommoder ils le prennent par eſpics, & le mettent dans l'eau, ſous la bour-

be, le laissant deux ou trois mois en cét estat, & iusques à ce qu'ils iugent qu'il soit pourry, puis ils l'ostent de là, & le font boüillir auec la viande ou poisson, puis le mangent, aussi le font ils griller, & est meilleur en ceste façon, que boüilly, mais ie vous asseure qu'il ny a rien qui sente si mauuais, comme fait ledit bled sortant de l'eau tout boüeux: neantmoins les femmes, & enfans, le prennent & le sucçét, comme on faict les cannes de sucre, ny ayant autre chose qui leur semble de meilleur goust, ainsi qu'ils en font la demonstration, leur ordinaire n'est que de faire deux repas par iour. Quant à nous autres, nous y a-

uons ieuſné le Kareſme entier, & plus pour les eſmouuoir à quelque exemple, mais c'eſtoit perdre temps : Ils engraiſſent auſſi des Ours, qu'ils gardent deux ou trois ans, pour faire des feſtins entr'eux : I'ay recognu que ſi ces peuples auoient du beſtail, ils en ſeroient curieux, & le conſerueroient fort bien, leur ayãt monſtré la façon de le nourrir, choſe qui leur ſeroit aiſée, attendu qu'ils ont de bons paſturages, & en grande quantité en leur païs, pour toute ſorte de beſtail, ſoit chenaux bœufs vaches mouttons, porcs, & autres eſpeces, à faute deſquels beſtiaux on les iuge miſerables comme il y à de l'apparance: Neantmoins a-

uec toutes leurs misères ie les estime heureux entr'eux, d'autãt qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conseruer, & sont plus asseurez que ceux qui sont errants par les forests, comme bestes brutres: aussi mangẽt-ils force fitroüilles, qu'ils font boüillir, & rostir, soubs les cendres. Quand à leur habit, ils sont de plusieurs sortes, & façons, & diuersitez de peaux de bestes sauuages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils eschangent pour leur bled d'inde, farines, pourcelines, & fillets à pescher, auec les Algommequins, Piserenis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées:

tous leurs habits sont d'vne méme façon, sans diuersité d'inuention nouuelle: ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux, faisant leur brayer d'vne peau de Cerf, moyennement grande, & d'vn autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, estant fort plissé, leurs souliers sont de peaux de Cerfs, Ours, & Castors, dont ils vsent en bon nombre: Plus, ils ont vne robbe de mesme fourrure, en forme de couuerte, qu'ils portent à la façon Irlandoise, ou Ægyptienne, & des manches qui s'attachent auec vn cordon par le derriere: voila comme ils sont habillez durant l'hyuer, comme il

se voit en la page 23. figure D. Quand ils vont par la campagne, ils seignent leur robbe autour du corps, mais estans à leur Village, ils quittent leurs manches, & ne se seignent point: les passements de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle & de la raclure desdites peaux, dõt ils font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'auisent, y mettant par endroicts des bandes de painture rouge, brun, parmy celles de colle, qui parroissent touſ-jours blanchastres, ny perdant point leurs façons, quelques salles qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à passer les peaux les vns que les au-

tres, & ingenieux pour inuenter des compartiments à mettre dessus leurs habits : Sur tous autres nos Montagnais, & Algommequins, ce sont ceux qui y prennent plus de peine, lesquels mettent à leurs robbes des bandes de poil de porc-espy, qu'ils taindent en fort belle couleur d'escarlatte : ils tiennent ces bandes bien cheres entr'eux, & les destachent pour les faire seruir à d'autres robbes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace, quand ils se veulent bien parer. La pluspart se paindent le visage noir, & rouge, qu'ils desmeslent auec de l'huyle, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou

bien auec de la graiſſe d'ours, ou autres animaux, comme auſſi ils ſe taindent les cheueux qu'ils portent, les vns longs, les autres courts, les autres d'vn coſté ſeulement: Pour les femmes, & les filles, elles les portent touſiours d'vne meſme façon, elles sõt veſtuës comme les hommes, horſmis qu'elles ont touſiours leurs robbes ſaintes, qui leur viennẽt en bas, iuſques au genoüil: c'eſt en quoy elles different des hommes, elles ne ſont point honteuſes de montrer le corps, à ſçauoir depuis la cainture en haut, & depuis la moitié des cuiſſes en bas, ayant touſiours le reſte couuert & ſont chargées de quantité de pourceline, tant en

colliers, que chaisnes, qu'elles mettent deuant leurs robbes, pendans à leurs ceintures, bracelets, & pendants d'oreilles, ayant les cheueux bien paignez, paints, & graissez, & ainsi s'en vont aux dances, ayans vn touffeau de leurs cheueux par derriere, qui leur sont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodét & font seruir de cordon, ou quelquesfois ils attachent des platines d'vn pied en carre, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derriere, & en ceste façon poupinement vestuës & habillées, elles se montrent volontiers aux dances, ou leurs peres, & meres les enuoyent, n'oubliant rien de ce qu'ils peuuent

apporter d'inuention pour embellir & parer leurs filles, & puis asseurer auoir veu en des dances ou i'ay esté, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline sur elles, sans les autres bagatelles, dont elles sont chargées & attourées. En ceste page se voit comme les femmes sont habillées, comme montre F. & les filles allant à la dance, G.

Filles curieuses d'estre parées.

F
E

Tous ces peuples ſont d'vne humeur aſſez iouialle, bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triſte, & ſaturniéne entr'eux: Ils ſont bien proportionnés de leurs corps, y ayant des hommes bien formez, forts, & robuſtes, comme auſſi des femmes, & filles, dont il s'en trouue vn bon nombre d'agreables, & belles, tant en la taille, couleur, qu'aux traicts du viſage, le tout à proportion, elles n'ont point le ſaing-rauallé que fort peu, ſi elles ne ſont vieilles, & ſe trouue parmy ces nations de puiſſantes femmes, & de hauteur extraordinaire: car ſe ſont elles qui ont preſque

tout le ſoing de la maiſon, & du trauail, car elles labourent la terre, ſement le bled d'Inde, font la prouiſion de bois pour l'hyuer, tillent la chanvre, & la fillent, dont du fillet ils font les rets à peſcher, & prendre le poiſſon, & autres choſes neceſſaires, dõt ils ont affaire, comme auſſi ils ont le ſoing de faire la cueillette de leurs bleds, les ſerrer, accommoder à manger, & dreſſer leur meſnage, & de plus ſont tenuës de ſuiure & aller auec leurs maris, de lieu en lieu, aux champs, où elles ſeruent de mulles à porter le bagage, auec mille autres ſortes d'exercices, & ſeruices, que les femmes font & ſont tenuës faire. Quant aux hommes,

mes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du Cerf, & autres animaux, pécher du poisson, de faire des cabannes, & aller à la guerre.

Ces choses faites, ils vont aux autres nations, ou ils ont de l'accés, & cognoissance, pour traicter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, auec ce qu'ils n'ont point, & estans de retour, ils ne bougent des festins, & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espece de mariage parmy eux, qui est tel, que quãd vne fille est en l'âge d'onze, douze, treize, quatorze, où quinze

ans, elle aura des seruiteurs, & plusieurs, qu'elle fera, & selõ ses bonnes graces, la rechercheront quelquetemps : cela faict, elles seront demandées aux peres, & meres, bien que souuent elles ne prennent pas leur consentemẽt, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées, qui se soubsmettent à la volonté de leur pere & mere. Cét amoureux, ou seruiteur, presentera à la fille quelques colliers, chaisnes, & bracelets de pourceline: si la fille à ce seruiteur aggreable, elle reçoit ce present, ce faict, cét amoureux viendra coucher auec elle trois ou quatre nuicts sans luy dire mot, durant ce temps, & là ils recueillent

le fruict de leurs affections, d'ou il arriuera le plus souuent qu'apres auoir passé huict, ou quinze iours, s'ils ne se peuuent accorder, elle quittera son seruiteur; lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faicts, n'en retirant qu'vn maigre passe-temps: & cela passé, frustré de son esperance, il recerchera vn autre femme; & elle vn autre seruiteur, s'ils voyent qu'il soit à propos; & ainsi continuent ceste façon de faire, iusques à vne bonne rencontre: Il s'en trouue telle qui passe ainsi sa ieunesse, qui aura eu plus de

vingt maris, lesquels vingt maris ne sont pas seuls en la joüyssance de la beste, quelques mariez qu'ils soient: car la nuict venuë, les ieunes femmes courent d'vne cabanne en vne autre, cõme font les ieunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutesfois sans violance aucunne, remettãt le tout à la volonté de la femme. Le Mary fera le semblable à sa voisine, nulle ialousie ne se trouue entr'eux pour cela, & n'en reçoiuent aucune infamie, ny injure, la coustume du pays estant telle. Or le temps qu'elles ne delaissent point leurs maris est quand elles ont des enfans: les Maris precedants reuiennent

vers elles, leur remonſtrer l'affection, & amitié, qu'ils leur ont portée par le paſſé, & plus que nul autre, & que l'enfant qu'elles auront eſt à luy, & eſt de ſon faict: vn autre luy endira autant, en fin c'eſt à qui mieux, & qui le pourra emporter, & l'auoir pour fẽme: & par ainſi il eſt au choix & option de la femme, de prendre, & d'accepter, celuy qui luy plaira le plus, ayant en ſes recerches, & amours, gaigné beaucoup de pourceline, & de plus, ceſte élection de Mary: Elles demeurent auec luy ſans plus le delaiſſer, où ſi elles le laiſſent, il faut que ce ſoit auec vn grand ſubject, autre que l'impuiſſance, car il eſt à l'eſpreuue: neãtmoins

eſtant auec ce mary elle ne laiſſe pas de ſe donner carriere, mais elle ſe tient, & reſide, touſiours au meſnage, faiſant bonne mine, de façon que les enfans qu'ils ont enſemble, ainſi nez d'vne telle femme, ne ſe peuuent aſſeurer legitimes, auſſi ont-ils vne couſtume, preuoyant ce danger, qui eſt telle, à ſçauoir, que les enfans ne ſuccedent iamais aux biens, & dignitez, de leurs peres, doubtant comme i'ay dit de leur geniteur, mais bien font-ils leurs ſucceſſeurs, & heritiers, les enfans de leurs ſœurs, & deſquels ils ſont aſſeurez d'eſtre yſſus, & ſortis: Pour [illegible]nourriture & eſleuation de leurs enfans, ils le mettent durant le iour ſur v-

ne petite planche de bois, & le vestent, & enueloppent de fourrures, ou peaux, & le bandent sur ladite planchette, la dressent debout, & laissant vne petite ouuerture par ou l'enfant faict ces petites affaires, & si c'est vne fille, ils mettent vne feüille de blé d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, & font sortir le bout de ladicte feüille dehors qui est renuersée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coulle par ceste feüille, & sort dehors, sans gaster l'enfant de ses eauës, ils mettent aussi soubs les enfants du duuet de certains roseaux, que nous appellons pied de liévre, surquoy ils sõt couchés fort

mollement, & le nettoyent du mesme duuet, & pour parer l'enfant, ils garnissent ladite planchette de patinostres, & en mettent à son col, quelque petit qu'il soit : & la nuict, ils le couchent tout nud, entre le pere, & la mere, considerant en cela vne grande merueille de Dieu, qui les conserue de telle façon, qu'il n'en arriue pas beaucoup d'inconuenient, comme il seroit à croire par quelque estouffemẽs, estant le pere, & la mere, en vn profond sommeil, ce qui n'arriue pas que bien rarement. Les enfans sont fort libertins entre ces nations : les peres, & meres, les flattent trop, & ne les chastient point du tout, aussi sont ils

ſi meſchants, & de ſi peruerſe nature, que le plus ſouuent ils battent leurs meres, & autres des plus faſcheux, battent leur pere, en ayant acquis la force, & le pouuoir : à ſçauoir, ſi le pere, ou la mere, leur font choſe qui ne leur agrée pas, qui eſt vne eſpece de malediction que Dieu leur enuoye.

Pour ce qui eſt de leurs loix, ie n'ay point veu qu'ils en ayent, ny choſe qui en approche, comme de faict ils n'en ont point, d'autant qu'il ny a en eux aucune correction, chaſtiment, ny de reprehenſion à l'encontre des malfaicteurs, ſinon par vne vangeance, randant le mal pour le mal, non par forme de reigle,

mais par vne passion qui leur engendre les guerres & differents, qu'ils ont entr'eux le plus souuent.

Au reste, ils ne recognoissent aucune Diuinité, ils n'adorent & ne croyent en aucun Dieu, ny chose quelconque: ils viuent comme bestes bruttes, ils ont bien quelque respect au Diable, ou d'vn nom semblable, ce qui est doubteux, parce que soubs ce mot qu'ils prononçent, sont entendus diuerses significations & comprend en soy plusieurs choses: de façon que mal-aisément peut-on sçauoir, & discerner s'ils entendent le Diable, ou vne autre chose, mais ce qui fait plustost croire estre le Diable,

qu'ils entendét, eſt que lors qu'ils voyent vn hõme faiſant quelque choſe extraordinaire, ou eſt plus habille que le commun, ou bien eſt vaillant guerrier, ou d'ailleurs en furie, comme hors de la raiſon, & de ſoy-meſme, ils l'appellét Oqui, comme ſi nous diſions vn grand eſprit ſçauant, ou vn grand Diable: Quoy que ce ſoit, ils ont de certaines perſonnes, qui ſont les Oqui, ou Manitons, ainſi appellez par les Algommequins de Montagnais, & ceſte ſorte de gens ſont les Medecins pour guarir les mallades, & penſer les bleſſez: predire les choſes futures, au reſte toutes abuſions & illuſions

du Diable, pour les tromper, & deçeuoir. Ces Oquis, ou deuins, leur persuadent, & a leurs patients, & mallades, de faire, ou faire faire des festins, & quelques ceremonies, pour estre plustoſt guaris, & leur intention est affin d'y participer, & en tirer la meilleure part, & soubs esperance d'vne plus prompte guarison leur faire faire plusieurs autres ceremonies, que ie diray cy-apres en son lieu Ce sont ceux-là en qui ils croyent le plus, mais d'estre possedez du Diable, & tourmentez comme d'autres Sauuages plus esl̃ognez qu'eux, c'est ce qui se voit fort raremẽt, qui donne plus d'occasion, & subject de croire leur reduction

en la cognoissance de Dieu plus facille, si leur pays estoit habitué de personnes qui prissent la peine, & le soing de leur enseigner, & ce n'est pas assez d'y enuoyer des Religieux, s'il n'y à des gens pour les maintenir, & assister: car encores que ces peuples ayent le desir aujourd'huy de cognoistre que c'est que de Dieu, le lendemain ceste volonté leur changera, quand il conuiendra oster, & suprimer, leurs salles coustumes, la dissolutiõ de leurs mœurs, & leurs libertez inciuilles: De façon qu'il faut des peuples, & des familles, pour les tenir en debuoir, & auec douceur les contraindre à faire mieux, & par bons exemples les esmou-

uoir à correction de vie. Ces Peres Ioseph, & moy, les auons maintesfois entretenu surce qui estoit de nostre creance, loix, & coustumes: ils escoutoient auec attention en leurs conseils, nous disans quelquefois, tu dis choses qui passe nostre esprit, & que ne pouuons comprandre par discours, comme chose qui surpasse nostre entendement: Mais si tu veus bien faire est d'habiter ce pays, & amener femmes, & enfans, lesquels venant en ses regions, nous verrons comme tu sers ce Dieu que tu adore, & de la façon que tu vis auec tes femmes, & enfans, de la maniereque tu cultiue les terres, & en semāt, & comme tu obeys a tes loix, &

de la façon que l'on nourrit les animaux, & comme tu fabrique tout ce que nous voyons sortir de tes inuentions : Ce que voyant, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt à oüyr discourir, & si nous ne pouuons comprandre, tu prendras nos enfans, qui seront comme les tiens : & ainsi iugeant nostre vie miserable, au pris de la tienne, il est aisé à croire que nous la prēderont, pour laisser la nostre: leurs discours me sembloit d'vn bon sens naturel, qui montre le desir qu'ils ont de cognoistre Dieu. C'est vn grand dommage de laisser perdre tant d'hommes & les voir perir à nos portes, sās leur donner secours, qui ne peut

estre sans l'assistance des Roys, Princes, & Ecclesiastiques, qui seuls ont le pouuoir de ce faire: Car aussi en doibuent-ils seuls emporter l'honneur d'vn si grãd œuure, à sçauoir, de planter la foy Chrestienne en vn pays incognu, & barbare, aux autres nations, estant bien informé de ces peuples, comme nous sommes, qu'ils ne respirent, & ne desirent autre chose que d'estre plainement instruits de ce qu'il leur faut suiure & éuiter, c'est donc à ceux qui ont le pouuoir d'y trauailler, & y contribuër de leur abondance, car vn iour ils respondront deuant Dieu de la perte de tant d'ames qu'ils laissent perir par leur negligence & auarice,

auarice, car ils ne sont pas peu, mais en tres-grand nombre : or ne sera quand il plaira à Dieu de leur en faire la grace, pour moy i'en desire plustost l'effect aujourd'huy que demain, pour le zele que i'ay à l'aduancement de la gloire de Dieu, à l'honneur de mon Roy, au bien, & reputation de ma patrie.

Pour ce qui est des malades, celuy, ou celle, qui sera frappé, ou attaint de quelques maladie, mandera querir l'Oqui, lequel venu qu'il sera, visitera le malade, & apprendra, & s'instruira de son mal, & de sa douleur ; cela fait ledit Oqui enuoyera querir vn grand nombre d'hommes,

femmes, & filles, auec trois ou quatre vieilles femmes, ainsi qu'il sera ordonné par ledict Iuge, & entrant en leurs cabannes en dançant, auec chacune vne peau d'ours sur la teste, ou d'autres bestes, mais celles d'ours est la plus ordinaire, n'en ayant point de plus monstrueuse, & y aura deux ou trois autres vieilles qui feront prochies de la malade, ou patiente, qui est le plus souuent malade par hypocrisie ou fauſſe imagination: mais de ceste maladie elles sont bien-tost guaries; & lesquelles le plus souuent font les festins aux despens de leurs amis, ou parens, qui leur donnent dequoy mettre en leur chandiere, outre col-

les qu'ils reçoiuent des presents des danceurs, & dãceuses, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui faict qu'elles sont bien-tost guaries: car comme ils voyent ne plus rien esperer, ils se leuent, auec ce qu'elles ont peu amasser, car d'autres bien malades mal-aisement se guarissent: elles de tels jeux, & dances, & façons de faire. Et pour retourner à mon propos, les vieilles qui sont proches de la malade, reçoiuent les presens, chantans chacune à son tour, & puis ils cessent de chanter, & alors que tous les presens sont faicts, ils commãcent à leuer leurs voix d'vn mesme accord, chantans toutes ensem-

bles, & frappant à la mesure auec des bastons sur des escorces d'arbres seiches, alors toutes les femmes, & filles, commançent à se mettre au bout de la cabanne, comme s'ils vouloient faire l'entrée d'vn ballet, ou d'vne mascarade: les vieilles marchans deuant auec leurs peaux d'ours sur leurs testes, & toutes les autres les suiuent l'vne apres l'autre. Ils n'ont que de deux sortes de dances qui ont quelque mesure, l'vne de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le Trioly de Bretagne. Ils ont assez bonne grace en dançant, il se met souuent auec elles de ieunes hommes, & apres auoir dançé vne

heure, ou deux, les vieilles prendront la mallade pour dançer, qui fera mine de se leuer tristement, puis se mettra en dance, ou estant, apres quelque espace de temps elle dançera, & s'esjoüyra aussi bien que les autres: Ie vous laisse à penser comme elle se doibt porter en sa maladie. Cy-dessoubs est la forme de leurs dances.

Le Medecin y acquiert de l'honneur, & de la reputation, de voir si tost sa patiente guarie, & debout; ce qui ne se faict pas à celles qui sont malades à l'extremité, & incurables de langueurs, ains plustost cette espece de medecine leur donne la mort plustost que la guarison: car ie vous asseure qu'ils font quelques fois un tel bruict, & vacarme, de sable, par fois jusques à deux heures de nuict, qu'il est impossible au patient de le supporter, [illegible] entendra bien qu'au patient [illegible] dancer les [illegible] & filles, toutes en[illegible] pas [illegible]

encores le tout, car luy & le Manitou, accompagnez de quelques autres, feront des singeries, & des conjurations, & se tourneront tant, qu'ils demeureront le plus souuent comme hors d'eux-mesme, comme fols & insensez, jettant le feu par la cabanne d'vn costé & d'autre, mangeant des charbons ardans, les tenant en leurs mains vn espace de temps, jettent aussi des cendres toutes rouges sur les yeux des autres spectateurs, & les voyans en cét estat, on diroit que le Diable Oqui, ou Manitou, si ainsi les faut appeller, les possedent, & les font tourmenter de la sorte. Et ce bruit, & tintamarre, ainsi faict, ils se

retirent chacun chez soy, & ceux qui ont bien de la peine durant ce temps, ce sont les femmes des possedez, & tous ceux de leurs cabannes, pour la crainte qu'ils ont que ces enragez ne bruslent tout ce qui est dedans leurs maisons, ce qui les induit à oster tout ce qui est en voye, car lors qu'il arriue, il vient tout furieux, les yeux estincellans, & effroyables, quelquesfois debout, & quelquesfois assis, ainsi que la fantasie les prend: aussi-tost vne quinte le prendra, empoignant tout ce qu'il trouuera, & rencontrera, en son chemin, le jette d'vn costé, & d'autre, & puis se couche, ou il s'endort quelque espace

de temps, & se reueillant en sursault, prend du feu, & des pierres, qu'il jette de toutes parts, sãs aucun esgard, ceste furie se passe par le sommeil qui luy reprend, & lors il fait furie, où il appelle plusieurs de ses amis, pour suër auec luy, qui est le remede qu'ils ont le plus propre pour se continuër en leur santé, & cependant qu'ils suënt, la chaudiere trotte pour accommoder leur manger, apres auoir esté quelquefois deux ou trois heures enfermez auec de grandes escorces d'arbres, couuerts de leurs robbes, ayans au milieu d'eux grande quantité de cailloux, qu'ils auront fait rougir dans le feu, & touſiours chantent, durãt qu'ils

ſont en furie, & quelquesfois ils reprennent leur vent : on leur donne force pottées d'eau pour boire, d'autant qu'ils ſont fort alterez, & tout cela faict, le demoniacle fol, ou endiablé, deuiẽt ſage: Cependant il arriuera que trois, ou quatre, de ces mallades s'en trouueront bien, & pluſtoſt par heureuſe rencontre, & d'aduanture, que par ſcięce, ce qui leur confirme leur fauce creance, pour eſtre perſuadez qu'ils ſont guaris par le moyen de ces ceremonies, ſans conſiderer que pour deux qu'ils en gueriſſent, il en meurt dix autres par leur bruict & grand tintamarre, & ſoufflements qu'ils font, qui eſt plus capable de tuër, que de

guarir vn malade: mais quoy ils esperent recouurir leur sante par ce bruict, & nous au contraire par le silence & repos, ceſt comme le diable fait tout au rebours de bien. Il y à auſſi des femmes qui entrent en ces furies, mais ils ne font tant de mal, ils marchēt à quatre pattes, comme beſtes: ce que voyant, ce Magicien appelle l'Oqui, commance à chanter, puis auec quelques mines la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eauës, & qu'auſſitoſt elle face vn feſtin, ſoit de poiſſon, ou de chair, qu'il faut trouuer, encores qu'il ſoit rare pour lors, neantmoins eſt auſſitoſt fait. La crierie faite, & le bāquet finy, ils s'en retournēt cha-

cun en sa cabanne, iusques à vne autre fois qu'il la reuiendra visiter, la soufflant & chantant auec plusieurs autres, appellez pour cét effect, tenans en la main vne tortuë seiche, remplie de petits cailloux qu'ils font seruir aux oreilles de la malade, luy ordonnant qu'elle doit faire, ou quelques festins tout de suitte, vne partie de chanterie, & dancerie, auxquelles les filles se trouuent parées, & painctes, comme i'ay representé en la pa. 87. figure G. Le chef qui ordonnera qu'il se face des mascarades, & soient deguisez, comme ceux qui courent le Mardy gras par les ruës, en France, ainsi ils vont chanter prés du lict de la malade & se promenent tout

le long du Village cependant que le festin se prépare pour recevoir les masques qui reuiennent bien las, ayans pris assez d'exercice pour vuider le Migan de la chaudiere.

Leurs coustumes sont, que chacun mesnage vit de ce qu'il peut pescher & semer, ayant autant de terre, comme il leur est necessaire: ils la defrichent auec grand' peine, pour n'auoir des instrumens propres pour ce faire: vne partie d'eux escorce les arbres de toutes les brãches qu'ils font bruſler au pied dudit arbre, pour le faire mourir. Ils nettoyent bien la terre entre les arbres, & puis sement leur bled de pas en pas, ou ils mettent en

chacun endroict quelques dix grains, ainſi continuant iuſques à ce qu'ils en ayent aſſez pour trois ou quatre ans de prouiſion, craignant qu'il ne leur ſuccede quelque mauuaiſe année. Ces femmes ont le ſoing de ſemer, & cueillir, comme i'ay dict cy-deuant, & de faire la prouiſion de bois pour l'hyuer, toutes les femmes ayderont à faire leur prouiſion de bois, qui ſont dés le mois de Mars, & Auril, & eſt auec vne ordre en deux iours. Chaque meſnage eſt fourny de ce qui luy eſt neceſſaire, & ſi il ſe marie vne fille, chacune femme, ou fille, eſt tenuë de porter à la nouuelle mariée vn fardeau de bois pour ſa prouiſion d'an-

tant qu'elle ne le pourroit faire
seulle, & hors de saison qu'il faut
vaequer à autre chose. Le gou-
uernement qui est entr'eux est
tel, que les anciens & principaux
s'assemblent en vn conseil, où
ils decident, & proposent, tout
ce qui est de besoing, pour les
affaires du village: ce qui se fait
par la pluralité des voix, ou du
conseil de quelques-vns d'entre
eux, qu'ils estiment estre de bon
iugement, & habiles: Que le com-
mun ils est prié de la compagnie
de donner son aduis sur les pro-
positions faites, lequel aduis est
exactement suiuy. Ils n'ont point
de Chefs particuliers qui com-
mandent absolument, mais bien
portent-ils de l'honneur aux
plus

plus anciens & vaillants qu'ils nommera Cappitaines par honneur, & vn respect, & desquels il se trouue plusieurs en vn Village; bien est-il vray qu'ils portent à quelqu'vn plus de respect qu'aux autres, mais pour cela il ne faut qu'il s'ẽ preualle, ny qu'il se doibue estimer plus que ses compagnons, si ce n'est par vanité. Quant pour les chastiments, ils n'en vsent point, ny aussi de commandement absolu, ains ils font le tout par prieres des anciens, & à force de harangues, & remonstrances, ils font quelque chose, & non autrement, ils parlent tous en general, & là ou il se trouue quelqu'vn de l'assemblée

qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du Village, ou aller en quelque part pour le seruice du cõmun, on fera venir celuy là qui s'est ainsi offert, & si on le iuge capable d'executer ce dessein proposé, on luy remonstre par belles, & bonnes parolles, son debuoir; on luy persuade qu'il est homme hardy, propres aux entrepriſes, qu'il aquerra de l'honneur à l'execution d'icelles: bref les flattent par blandiſſements, affin de luy continuër, voire augmenter ceſte bonne volonté qu'il à au bien de ſes Concitoyens: or s'il luy plaiſt, il accepte la charge, ou s'en excuſera, mais peu y manquent, d'autant que de là ils ſont tenus en

bonne reputation : Quant aux guerres qu'ils entreprennent, ou aller au pays des ennemis, ce seront deux, ou trois, des anciens, ou vaillans Cappitaines, qui entreprendront ceste conduicte pour ceste fois, & vont aux Villages circonvoisins faire entendre leur volonté, en donnant des presents à ceux desdits Villages, pour les obliger d'aller, & les accompagner à leursdictes guerres, & par ainsi sont comme generaux d'armées : ils designent le lieu ou ils veulent aller & disposent des prisonniers qui sõt pris, & autres choses de plus grande consequence, dont ils ont l'honneur s'ils font bien, s'ils font mal le des-honneur, à ça-

Cõment ils entreprennent les guerres.

noir de la guerre leur en demeure, n'ayant veu, ny recognu, autres que ces Cappitaines pour chefs de ces nations. Plus ils font des assemblées generalles, sçauoir des regions loingtaines, d'ou il vient chacun an vn Ambassadeur de chaque Prouince, & se trouuent en vne ville qu'ils nomment, qui est le randés-vous de toute l'assamblée, ou il se faict de grands festins, & dances, durant trois sepmaines, ou vn mois, selon qu'ils aduisent en tr'eux, & là contractent amitié de nouueau, decidant & ordonnant ce qu'ils aduisent, pour la conseruation de leur pays, contre leurs ennemis, & là se donnent aussi de grands presents les

vns aux autres, & apres auoir fait ils se retirent chacun en son quartier.

Pour ce qui est de l'enterrement des deffunctz, ils prennent le corps du decedé, l'enueloppet de fourreures, le couurent d'escorces d'arbres fort proprement, puis ils l'esleuent sur quatre pilliers, sur lesquels ils font vne cabanne, couuerte d'escorces d'arbres, de la longueur du corps: autres qu'ils mettent en terre, ou de tous costez la soustiennent, de peur qu'elle ne tombe sur le corps & la couurét d'escorces d'arbres, mettans de la terre par dessus, & aussi sur icelle fosse font vne petite cabanne. Or il faut entendre

que ces corps ne sõt en ces lieux ainsi inhumez que pour vn tẽps, comme de huict ou dix ans, ainsi que ceux du Village aduiseront le lieu ou se doibuent faire leurs ceremonies, ou pour mieux dire, ils tiennent vn conseil general, où tous ceux du païs assistent pour dessigner le lieu ou se doibt faire la feste. Ce fait, chacun s'en retourne à son Village, & prennent tous les ossements des deffuncts, qu'ils nettoyent, & rendent fort nets, & les gardent soigneusement, encores qu'ils sentent comme des corps fraischement enterrez. Ce fait, tous les parents, & amis des deffuncts, prennent lesdicts os auec leurs colliers, fourreures,

haches, chaudieres, & autres choſes qu'ils eſtiment de valeur, auec quantité de viures qu'ils portent au lieu deſtiné, & eſtans tous aſſemblez, ils mettent les viures en vn lieu, où ceux de ce village en ordonnent, faiſant des feſtins, & dances continuelles l'eſpace de dix iours que dure ceſte feſte, & pendant icelle les autres nations de toutes parts y abordent, pour voir ceſte feſte, & les ceremonies qui s'y font, & qui ſont de grands frais entr'eux. Or par le moyen de ces ceremonies, comme dances, feſtins, & aſſemblées ainſi faictes, ils contractent vne nouuelle amitié entr'eux, diſans que les os de leurs parents, & amis, ſont

pour estre mis tous ensemble, posant vne figure, que tout ainsi que leurs os sont assemblez, & vnis, en vn mesme lieu ainsi, aussi que durant leur vie ils doiuent estre vnis en vne amitié, & concorde, comme parents, & amis, sans s'en pouuoir separer. Ces os des vns & des autres parents & amis, estans ainsi meslez ensemble, font plusieurs discours sur ce subject, puis apres quelques mines, ou façons de faire, ils font vne grande fosse de dix thoises en quarré, dans laquelle ils mettent cesdits os auec les colliers, chaisnes de pourceline, haches, chaudieres, lames d'espées, cousteaux, & autres bagatelles, lesquel-

les neantmoins ne sont pas de petite valleur parmy eux, & couurent le tout de terre, y mettant plusieurs grosses pieces de bois, auec quantité de pilliers qu'ils mettent à l'entour, faisant vne couuerture sur iceux. Voila la façon dont ils vsent, pour les morts, c'est la plus grande cerémonie qu'ils ayent entr'eux : Aucuns d'eux croyent l'immortalité des ames, autre partie en doubtent, & neantmoins ils ne s'en esloignent pas trop loing, disans qu'apres leur deceds ils vont en vn lieu ou ils chantent comme les corbeaux,

mais ce chant eſt bien differ-
rent de celuy des Anges. En
la page ſuiuante eſt repreſen-
té leurs tombeaux, & de la
façon qu'ils les enterrent.

Comme ils passent le temps.

Reste de sçauoir comme ils passent le temps en hyuer, à sçauoir depuis le mois de Decembre, iusques à la fin de Mars, qui est le commancement de nostre Printemps, & que les neges sont fonduës, tout ce qu'ils pourroient faire durant l'Automne, comme i'ay dict cy-dessus, ils le reseruent à faire durant l'hyuer, à sçauoir leurs festins & dances ordinaires en la façon qu'ils les font, pour, & en faueur des malades, comme i'ay representé cy-dessus, & ce, conuient les habitans d'vn village à l'autre, & appelle-on ces festins de chanteries, & dances, *Tabagis*, ou se trouueront quelquesfois cinq cents personnes, tant hommes

Festins se font en hyuer.

que femmes, & filles, lesquelles y vont bien arisées, & parées, de ce qu'elles ont de beau & plus precieux, & à certains iours ils font des mascarades, & vont par les cabannes les vns des autres, demandans les choses qu'ils aymont en affection, & s'il se rencontre qu'ils l'ayent, à sçauoir la chose demandée, ils la leur donnent librement, & ainsi demanderont plusieurs choses, iusques à l'infiny, de façon que tel de ces demandeurs auront des robbes de Castors, d'Ours, de Cerfs, de Loups cerviers, & autres fourreures, Poisson, bled d'Inde, Pethun, ou bien des chauderons,

chandieres, pots, haches, serpes, cousteaux & autres choses semblables, allans aux maisons, & cabannes du Village chantans (ces mots) vn tel m'a donné ceci, vn autre m'a donné cela, & telles semblables parolles par forme de louange: & s'ils voyét qu'on ne leur donne rien, ils se faschent, & prendra tel humeur à l'vn d'eux, qu'il sortira hors la porte, & prendra vne pierre, & la mettera auprés de celuy, ou celle, qui ne luy aura rien donné, & sans dire mot s'en retournera chantant, qui est vne marque d'iniure, reproche, & mauuaise volonté. Les femmes y vont aussi bien que les hommes & ceste façon de faire se faict la

huict, & dure ceste mascarade
sept ou huict iours. Il se trouue
aucuns de leurs villages qui tien-
nent & reçoiuent les momons,
ou fallots, comme nous faisons
le soir du Mardy gras, & deffiét
les autres villages à venir les voir
& gaigner leurs pelleteries, s'ils
peuuent, & cependant les fe-
stins ne manquent point, voila
comme ils passent le temps en
hyuer: aussi que les femmes fi-
lent, & pilent des farines pour
voyager en este pour leurs ma-
ris qui vont en traffic à l'autres
nations, comme ils ont deliberé
ausdits conseils, sçauoir la quan-
tité des hommes qui doibuent
partir de chaque village pour ne
les laisser desgarny d'hommes

de guerres, pour se conseruer, & nul ne sort du païs sans le commun consentement des chefs, bien qu'ils le pourroient faire, mais ils seroient tenus comme mal apptis. Les hommes font les rets pour pescher, & prendre le poisson en esté comme en hyuer, qu'ils pescheut ordinairement, & prenent le poisson iusques soubs la glace à la ligne, ou à la seine.

Et la façon de ceste pesche est telle, qu'ils font plusieurs trous en rond sur la glace & celuy par ou ils doibuent tirer la seine a quelque cinq pieds de long, & trois pieds de large, puis commançent par ceste ouuerture à mettre leur filet, lesquels ils attachent

tachent à vne perche de bois, de six à sept pieds de long, & la mettent dessoubs la glace, & font coutir ceste perche de trou en trou, ou vn homme, ou deux mettent les mains par les trous, prenant la perche ou est attaché vn bout du filet, iusques à ce qu'ils viennent ioindre l'ouuerture de cinq à six pieds. Cela fait, ils laissent couler le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ils attachent au bout, & estans au fonds de l'eau, ils le retirent à force de bras par ses deux bouts, & ainsi amenent le poisson qui se trouue prins dedans. Voila la façon en bref

comme ils en vsent pour leur pesche en hyuer.

L'hyuer commance au mois de Nouembre, & dure iusques au mois d'Auril, que les arbres commançent à pousser leur ceue dehors, & à montrer le bouton.

Le 22. iour du mois d'Auril, nous eusmes nouuelles de nostre truchement, qui estoit allé à Carentoüan par ceux qui en estoient venus, lesquels nous dirent l'auoir laissé en chemin, & s'en estoit retourné au Village pour certaines considerations qui l'auoient meu à ce faire.

Et reprenant le fil de mes discours, nos Sauuages s'assemblerent pour venir auec nous, & re-

conduire à noſtre habitation, & pour ce faire nous partiſmes de leur pays le vingtieſme iour dudit mois, & fuſmes quarante iours ſur les chemins, & peſchaſmes grande quantité de poiſſon & de pluſieurs eſpeces, comme auſſi nous priſmes pluſieurs ſortes d'animaux, auec du gibier, qui nous donna vn ſingulier plaiſir, outre la commodité que nous en reçeuſmes par le chemin, iuſques à ce que nous arriuaſmes à nos François, qui fut ſur la fin du mois de Iuing, où ie trouuay le ſieur du Pont, qui eſtoit venu de France, auec deux vaiſſeaux, qui deſeſperoient preſque de me reuoir, pour les mauuaiſes nouuelles qu'il auoit

entendues des Sauuages, sçauoir que i'estois mort.

Nous vismes aussi tous les Peres Religieux, qui estoient demeurez a nostre habitation, lesquels aussi furent fort contents de nous reuoir, & nous d'autre part qui ne l'estions pas moins. Toutes receptions, & caresses, ainsi faictes, ie me disposé de partir du fault Sainct Loüys, pour aller à nostre habitation, & mené mon hoste appellé d'Arontal auec moy, ayants prins congé de tous les autres Sauuages, & apres que ie les eu asseurez de mon affection, & que si ie pouuois ie les verrois à l'aduenir, pour les assister comme i'auois desjà faict par le passé, &

leur porteroient des presents honnestes, pour les entretenir en amitié, les vns auec les autres, les priant d'oublier toutes les disputes qu'ils auoient euës ensemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent.

Ce fait, nous partismes le huictiesme iour de Iuillet, & arriuasmes à nostre habitation le 11. dudict mois, ou estant, ie trouuay tout le monde en bon estat, & tous ensemble rendismes graces à Dieu, auec nos Peres Religieux, qui chanterent le seruice diuin, en le remerciãt du soing qu'il auoit eu de nous conseruer, & preseruer, de tant de perils, & dangers, ou nous estiõs trouuez.

Apres ces choſes, & le tout eſtant en repos, ie me mis en deuoir de faire bonne chere à mon hoſte d'Arontal, lequel admiroit noſtre baſtiment, comportement, & façons de viure, & nous ayant bien conſideré, il me diſt en particulier qu'il ne mouroit iamais contant, qu'il ne viſt tous ſes amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeurance auec nous pour apprendre à ſeruir Dieu, & la façon de noſtre vie qu'il eſtimoit infiniment heureuſe, au regard de la leur, & que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le diſcours il l'apprendroit, & beaucoup mieux, & plus facillement par la veuë, & frequentation fami-

liere qu'ils auroient auec nous, & que ſi leur eſprit ne pouuoit comprandre l'vſage de nos arts, ſciences, & meſtiers, que leurs enfans qui ſont ieunes le pourront faire comme ils nous auoient ſouuent dict, & repreſenté, en leur pays, en parlant au Pere Ioſeph, & que pour l'aduancement de cét œuure nous faiſions vne autre habitation au ſault Sainct Loüys, pour leur donner la ſeureté du paſſage de la riuiere pour la crainte de leurs ennemis, & qu'auſſi-toſt que nous aurions baſty vne maiſon ils viendront en nombre à nous pour y viure comme freres : ce que ie leur promis, & aſſeuré, faire à ſçauoir vne habitation

pour eux, au plustost qu'il nous seroit possible.

Et apres auoir demeuré quatre ou cinq iours ensemble, ie luy donnay quelques honnestes dons, il se contenta fort, le priant touſ-jours de nous aymer, & de retourner voir nostredite habitation, auec ses compagnons, & ainsi s'en retourna contant au sault Sainct Loüys, ou ses compagnons l'attendoient.

Comme ce Cappit. appellé d'Arontal, fut party d'auec nous nous fiſmes bastir, fortifier & accroistre nostre-dite habitation du tiers, pour le moins, par ce qu'elle n'estoit suffisamment logeable, & propre pour receuoir,

tant ceux de noſtre compagnie, qu'autres eſtrãgers qui nous venoiẽt voir, & fiſmes le tout bien baſtir de chaux, & ſable, y en ayãt trouué de treſbonne, en vn lieu proche de ladite habitation, qui eſt vne grande commodité pour baſtir, à ceux qui s'y voudront porter, & habituër.

Les Pere Denis, & Pere Ioſeph ſe delibererẽt de s'en reuenir en France, pour témoigner par deçà tout ce qu'ils auoient veu, & l'eſperãce qu'ils ſe pouuoiẽt promettre de la conuerſion de ces premiers peuples, qui n'attendoiẽt autre ſecours que l'aſſiſtãce des bõs Peres Religieux, pour eſtre conuertis, & amenez, à noſtre foy, & Religiõ Catholique.

Ce fait, & pendant mon ſejour en l'habitation, ie fis coupper du bled commun, à ſçauoir, du bled François qui y auoit eſté ſemé, & lequel y eſtoit eſleué treſbeau, affin d'en apporter du grain en France, & teſmoigner que ceſte terre eſt bonne, & fertile: auſſi d'autre-part y auoit-il du bled d'inde fort beau, & des antes, & arbres, que nous auoit donné le Sieur du Mons en Normandie: bref tous les iardinages du lieu eſtants en admirable beauté, ſemez en poix, febues, & autres legumes, ſitroüilles, racines de pluſieurs ſortes & tres-bonnes par excellences, plantez en choux, poirées, & autres herbes neceſſaires. Nous eſtans ſur

le point de noſtre partement, nous laiſſaſmes deux de nos Religieux à noſtre habitation, à ſçauoir les Peres Iean d'Elbeau, & Pere Paciffique, fort contant de tout le temps qu'ils auoient paſſé audit lieu, & reſoulds d'y attendre le retour du Pere Ioſeph qui les debuoit retourner voir comme il fiſt l'année ſuiuante.

Nous embarquaſmes en nos barques le vingtieſme iour de Iuillet, & arriuaſmes à Tadouſſac le vingt-troiſieſme iour dudit mois, & ou le ſieur du Pont nous attendoit auec ſon vaiſſeau preſt & appareillé, dans lequel nous ambarquaſmes, & partiſmes le troiſieſme iour du

[illegible]ois d'Aouſt, & euſmes le vent [illegible] propos, que nous arriuaſmes à Honfleur en ſanté, graces à Dieu; qui fut le 10. iour de Septembre, mil ſix cents ſeize, ou eſtants arriuez, nous rendiſmes loüange & actions de graces à Dieu, de tant de ſoing qu'il auoit eu de nous en la conſeruation de nos vies, & de nous auoir comme arrachez, & tirez, de tant de hazards ou nous auions eſté expoſez, comme auſſi de nous auoir ramenez & conduits en ſanté, iuſques dans noſtre patrie, le priant auſſi d'eſmouuoir le cœur de noſtre Roy & Noſſeigneurs de ſon Conſeil, pour contribuër de ce qui eſt neceſſaire de leur aſſiſtance, af-

fin d'amender ces pauures peuples Sauuages à la cognoissance de Dieu, dont l'honneur reuiendra a sa Majesté, la grandeur & accroissement de son estat ; & l'vtilité a ses sujects, & la gloire de tous ces dessеings, & labeurs, a Dieu seul autheur de toute perfection, à luy donc soit honneur, & gloire. Amen.

CONTINUATION

des voyages & découuertures faictes en la nouuelle France par ledit Sieur de Champlain, Cappitaine pour le Roy en la Marine du Ponant l'an 1618.

AV commencement de l'année mil six cens dix-huict, le vingt-deuxiesme de Mars ie party de Paris, & mon beau frere que ie menay auec moy, pour me rendre à Hõfleur, havre ordinaire de nostre embarquement, où estant apres vn long sejour pour passer la cõ-

trarieté des vents, & retournez en leur bonace & fauorables au voyage, nous embarquasmes dans ledit grand vaisseau de la dite association, où commandoit le sieur du Pont-Graué, & auec vn Gentil-homme, appellé le sieur de la Mothe, lequel auroit dés auparauant fait voyage auec les Iesuistes aux lieux de la Cadye, où il fut pris par les Anglois, & par eux mené aux Virginies, lieu de leur habitation: & quelque temps apres le repasserent en Angleterre, & de là en France, où le desir & l'affection luy augmenta de voyager derechef en ladite nouuelle France, qui luy fist rechercher les occasions en mon endroit. Surquoy, ie l'au-

ie l'aurois asseuré d'y apporter mon pouuoir & l'assister enuers Messieurs nos associez, comme me promettant qu'ils auroient aggreable la rencontre d'vn tel personnage, attendu qu'il leur seroit fort necessaire esdicts lieux.

Nostre embarquement ainsi faict, nous partismes dudict lieu de Honfleur le 24. iour de May ensuiuant audit an 1618. ayant le vent propre pour nostre route, qui neantmoins ne nous dura que bien peu de iours, qui changea aussi-tost, & fusmes touſjours contrarié de mauuais temps, iusques à arriuer sur le grand banc ou se font les pescheries du poisson vert, qui fut

Partemẽt de Honfleur pour aller en la nouuelle France.

le troisiesme iour de Iuin ensuiuant, ou estant, nous apperçeusmes au vent de nous quelques bancs de glaces, qui se deschargeoient du costé du Nort, & en attendant le vent commode, nous fismes pescheries de poisson, ou il y auoit vn grand plaisir, non pour la pesche du poisson seulement, mais aussi d'vne sorte d'oiseaux, appellez Fauquets, & d'autres sortes qui se prennent a la ligne, comme le poisson, car jettant la ligne, & l'ameçon, garny de foye des moruës, qui leur seruoit d'appast : ces oiseaux se jettoient à la foulle, & en telle quantité les vns sur les autres, qu'on n'auoit pas le loisir de tirer la ligne

Pescherie plaisante d'oiseaux sur le grand ban.

hors pour la rejetter, qu'ils se prenoient par le bec, par les pieds, & par les aisles en volant, & se precipitant sur l'appast, acause de leur grande auidité, & gourmandise, dont ceste nature d'oiseaux est composée; & en ceste pescherie nous eusmes vn extresme contentemens, tant en ceste abondance, qu'au grand nombre infiny d'oiseaux, & grande quantité de poisson que nous prismes, fort excellents à manger, & commodes pour vn rafraischissement, chose fort necessaire audit vaisseau.

Et continuant nostre route le 15. iour dudict mois, nous

nous trouuasmes au trauers de l'isle percée, & le iour S. Iean enseiuant nous entrasmes au port de Tadoussac, ou nous trouuasmes nostre petit vaisseau, arriué trois sepmaines deuant nous, les gents duquel nous dirent que le Sieur des Chesnes qui commandoit en icelle estoit allé à Quebec, lieu de nostre habitation, & de là deuoit aller aux trois riuieres pour attendre les sauuages qui y deuoient venir de plusieurs contrées pour traicter, comme aussi pour sçauoir ce qu'on deuoit faire, & deliberer, sur la mort aduenuë de deux de nos hommes de l'habitation, qui perfidement, & par trahison, furent tuez par deux mes-

Mort de deux de nos hommes, tuez par les sauuages

chants garçons sauuages, Montaigners, ainsi que ceux dudict vaisseau nous firent entendre, & que ces deux pauures gents furent tuez allans à la chasse, il y auoit prés de deux ans, ayans ceux de ladicte habitation touſjours creu qu'ils s'estoient noyés par le moyen de leur canau, renuerſé sur eux, iusques a ce que depuis peu de temps l'vn desdicts hommes ayant conceu vne haine contre les meurtriers, en auroient aduerty, & donné l'aduis a nos gens de ladite habitation, & comment ce meurtre arriua, & le subject d'icelluy, duquel pour aucunes considerations il m'a semblé a propos d'en faire le recit, & de ce qui se

passa lors sur ce subiect.

Quand au discours de ceste affaire, il est presque impossible d'en tirer la verité, tant à cause du peu de tesmoignage qu'on en peut auoir eu, que par la diuersité des rapports qui s'en sont faits, & la plus grande partie d'iceux par presupposition, mais du moins en rapporteray-ie en ce lieu, suiuant le recit du plus grand nombre, plus conforme à la verité, & que i'ay trouué estre le plus vray-semblable. Le suiet de l'assassin de ces deux pauures deffuncts est, que l'vn de ces deux meurtriers frequētoiēt ordinairement en nostre habitation, & y reçeuoit mille courtoisies, &

Discours sur le suiet des 2. hommes tuez.

gratifications, entr'autres du sieur du Parc, Gentilhomme de Normandie, commandant lors audict Quebec, pour le seruice du Roy, & le bien des Marchands de ladite association, qui fut en l'année 1610. lequel Sauuage en ceste frequentation ordinaire, par quelque ialousie reçeut vn iour quelque mauuais traictement de l'vn des 2. morts, qui estoit serrurier de son art, lequel sur aucunes parolles battit tellement ledict Sauuage, qu'il luy donna occasion de s'en ressouuenir, & ne se cõtẽtãt pas de l'auoir battu, & outragé, il incitoit ses compagnons de faire le semblable: ce qui augmẽta d'auantage au cœur ledit Sauuage

la haine, & animosité a l'encontre dudit Serrurier, & ses compagnons, & qui le poussa a rechercher l'occasion de s'en venger, espiant le temps, & l'opportunité pour ce faire, se comportant neantmoins discrettement & a l'accoustumée, sans faire demonstration d'aucun ressentiment: Et quelque temps apres ledit Serrurier, & vn Mathelot, appellé Charles Pillet, de l'isle de Ré, se delibererent d'aller à la chasse, & coucher trois ou quatre nuicts dehors, & a cét effect équipperent vn canau, & se mirent dedans, partirent de Quebec pour aller au Cap de Tourmente, en de petites isles, où grande quantité de gibier, &

oiſeaux, faiſoient leur retraicte, ce lieu eſtant proche de l'iſle d'Orleans, diſtant de ſept lieuës dudit Quebec, lequel partemẽt des noſtres fut incontinent deſcouuert par leſdits deux ſauuages, qui ne tarderent gueres a ſe mettre en chemin pour les ſuiure, & executer leur mauuais deſſeing: En fin ils eſpierent ou ledict ſerrurier, & ſon compagnon, iroient coucher, affin de les ſurprendre: ce qu'ayant recognu le ſoir deuant, & le matin venu, à l'aube du iour, leſdits deux ſauuages s'eſcoulent doucemẽt le long de certaines prairies, aſſez aggreables; & arriuez qu'ils furent à vne pointe proche du giſte, ſortants

de leur canau, [illegible]rent pied à terre ; & se jetterent en la cabanne, ou auoient couché nos gents, & ou ils ne trouuerent plus que le Serrurier, qui se preparoit pour aller chasser, apres son compagnon, & qui ne pensoit rien moins que ce qui luy debuoit aduenir : l'vn desquels Sauuages s'approcha de luy, & auec quelques douces parolles il luy leua le doubte de tout mauuais soupçon, afin de mieux le tromper : & comme il le vit baissé, accommodant son harquebuse, il ne perdit point de temps, & tira vne massuë qu'il auoit sur luy cachée, & en donna au

Serrurier sur la teste si grand coup, qu'il le rendit chancelant, & tout estourd[illegible]. Et voyant le Sauuag[illegible] Serrurier voulut se [illegible] deffendre, il redouble [illegible]-chef son coup, & le renuerse par terre, & se jette sur luy, & auec vn cousteau luy en donna trois, ou quatre, coups dedans le ventre, & le tua ainsi miserablement, & affin d'auoir aussi le Mathelot, compagnon du Serrurier, qui estoit party du grand matin pour aller à la chasse, non pour aucune haine particuliere qu'ils luy portassent, mais afin de n'estre découuerts, ny accusez par luy. Ils vont le cerchãt

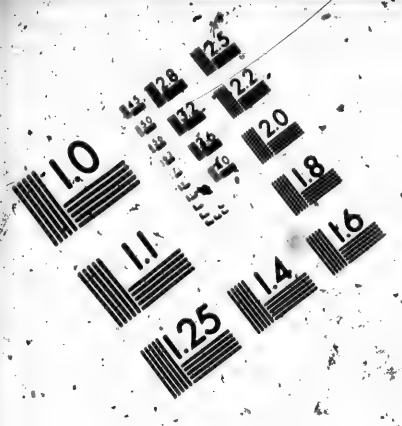

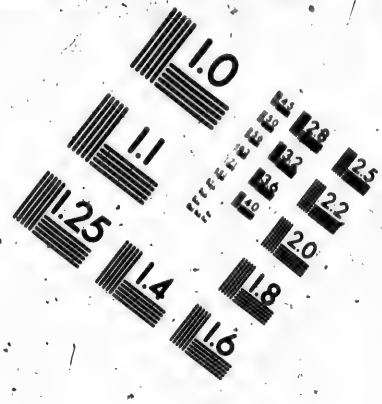

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

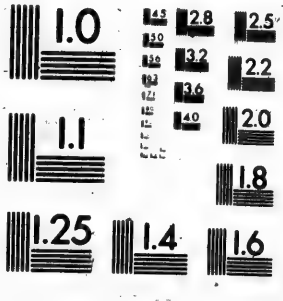

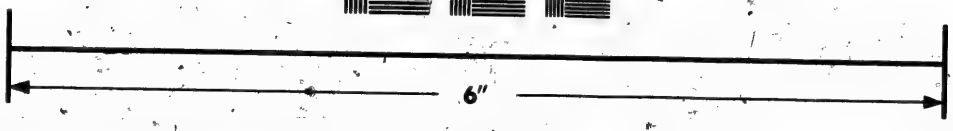

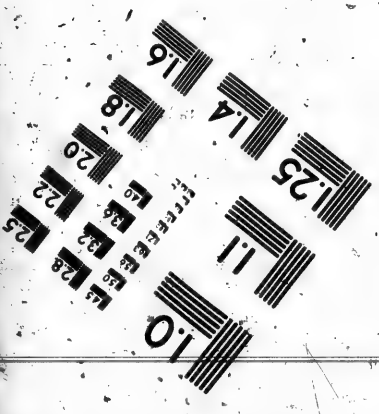

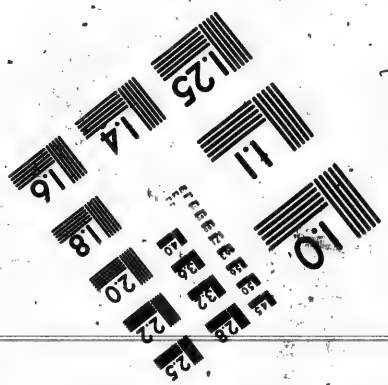

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

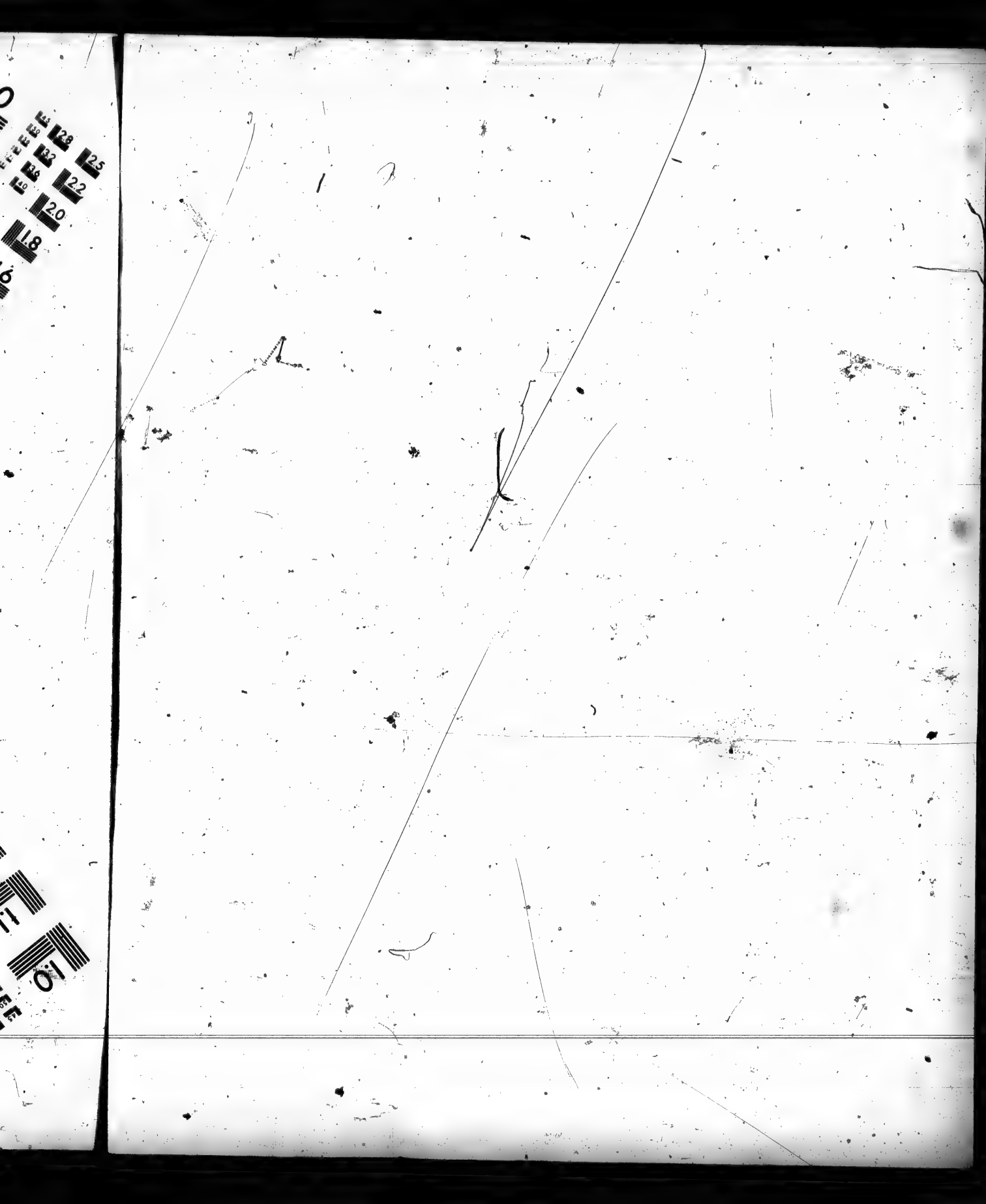

deçà & delà, en fin le descouurent par l'ouye d'vne harquebusade, laquelle entenduë par eux, ils s'aduancerent promptement vers le coup, affin de ne donner temps audict Mathelot de recharger son harquebuse, & se mettre en deffence, & s'aprochãt de luy, le tirerẽt à coups de flesche, & l'ayant abattu par terre de ces coups, ils courent sur luy, & l'acheuent à coups de cousteau. Ce faict, ces meurtriers emportent le corps auec l'autre, & les lierent ensemble, l'vn contre l'autre, si bien qu'ils ne se pouuoient separer, apres il leur attacherent quantité de pierres, & cailloux, auec leurs armes, & habits, affin de n'estre

descouuerts par aucune remarque, & les porterent au milieu de la riuiere, les jettent, & coulent au fonds de l'eau, ou ils furent vn long-temps, iusques à ce que par la permissiõ de Dieu les cordes se rompirent, & les corps jettez sur le riuage, & si loing de l'eau, que c'estoit vne merueille, le tout pour seruir de pantes complaignantes, & de tesmoins irreprochables a l'encontre de ces deux cruels, & perfides, assassinateurs: car on trouua ces deux corps loing de l'eau, plus de vingt pas dans le bois, encores liez, & garottez, n'ayans plus que les os tous descharnez, comme vne carcasse, qui neantmoins ne s'estoient

point separez pour vn si long temps, & furent des deux pauures corps trouuez long-temps apres par ceux de nostre habitation les cherchant & deplorant leur absence le long des riuages de ladite riuiere, & de contre-opinion de ces deux meurtriers qui pensoient auoir faict leurs affaires si secrettes, qu'elles ne se deuoient iamais sçauoir, mais comme Dieu ne voulant par sa Iustice souffrir vne telle meschãceté, l'auroit faict découurir par vn autre sauuage, leur compagnon, en faueur de quelque disgrace par luy reçeuë d'eux, & ainsi les meschants desseings se descouurent.

Ce qui rendit au Pere Reli-

gieux, & ceux de l'habitation, fort estonnez en voyãt les corps de ces 2. miserables, ayans les os tous découuers, & ceux de la teste briſez des coups de la massuë qu'il auoit receus des sauuages, & furent lesdicts Religieux, & autres, à l'habitation, d'aduis de referrer en quelque part d'icelle, iusques au retour de nos vaisseaux, affin d'aduiser entre tous les François à ce qui seroit trouué bon pour ce regard: Cependant nos gens de l'habitation se resolurent de se tenir sur leurs gardes, & de ne donner plus tãt de liberté ausdits sauuages, cõme ils auoiẽt accoustumé, mais au contraire qu'il falloit auoir raison d'vn si cruel assassin par

par vne somme de Iustice, ou par quelque autre voye, ou pour le mieux attendre nos vaisseaux, & nostre retour, affin d'aduiser tous ensemble le moyen qu'il falloit tenir pour ce faire, & en attendant conseruer les choses en estat.

Sauuages découuers de leur perfidie.

Mais les sauuages voyant que leur malice estoit découuerte, & eux, & leur assassin, en mauuaise odeur aux François, ils entrerent en defiance, & crainte, que nos gents n'exerçassent sur eux la vangeance de ce meurtre, se retirerent de nostre habitation pour vn temps, tant les coulpables du faict que les autres conuaincus d'vne crainte dont ils estoient saisis, & ne venoient

noient plus à ladite habitation comme ils auoient accoustumé, attendant quelque plus grande seureté pour eux.

Et se voyant priuez de nostre conuersation, & bon accueil accoustumé, lesdicts Sauuages enuoyerent vn de leurs compagnons, nommé par les François la Ferriere, pour faire leurs excuses de ce meurtre, à sçauoir qu'ils protestoient ny auoir iamais adheré, ny consenty aucunement, se soubsmettant que si on vouloit auoir les deux meurtriers pour en faire la Iustice, les autres sauuages le consentiroient volontiers, si mieux les François n'auoient aggreable pour reparation &

Sauuages viẽnent treuuer nos gents pour faire leurs excuses & accord.

recompense des morts, quelques honnestes presens des pelletries, comme est leur coustume, & pour vne chose qui est irrecuperable : ce qu'ils prierent fort les François d'accepter plustost, que la mort des accusez qu'ils preuoyoient mesme leur estre de difficille execution, & ce faisant oublier toutes choses comme non aduenuës.

A quoy de l'aduis des Peres Religieux fut respondu & conclu, que lesdicts Sauuages ameneroient, & representeroient, les deux mal-faicteurs, affin de sçauoir d'eux leurs complices, & qui les auoit incités à ce faire: ce qu'ils firent entendre audit la Ferriere pour en faire rapport à

ſes compagnons.

Ceſte reſolution ainſi priſe, ledict la Ferriere ſe retira vers ſes compagnons, & leur ayant fait entendre la reſolution des François, ils trouuerent ceſte procedure, & forme de Iuſtice à eux fort eſtrange, & aſſez difficille, d'autant qu'ils n'ont point de iuſtice eſtablie entr'eux, ſinon la vengeance ou la recompenſe par preſens. Et ayant conſideré le tout, & conſulté ceſte affaire entr'eux, ils appellerẽt les deux meurtriers & leur repreſenterẽt le malheur où ils s'eſtoient precipitez, & l'éuenement de ce meurtre, qui pourroit cauſer vne guerre perpetuelle auec les François, leurs femmes, &

enfans, en pourroient patir, quant bien ils nous pourroient donner des affaires, & nous tiendroient ſerrez en noſtre habitation, nous empeſcheroient de chaſſer, cultiuer, & labourer les terres, que nous ſommes en trop petit nombre pour tenir la riuiere ſerrée, comme par leurs diſcours ils ſe perſuadoiēt, mais qu'en fin de toutes leurs concluſions il valloit mieux viure en paix auec leſdicts François, qu'en vne guerre, & vne deffiance perpetuelle, & à ceſte cauſe la compagnie deſdicts ſauuages finiſſant le diſcours, & ayant repreſenté l'intelligence de ces choſes auſdits accuſez, leur demandent s'ils n'auroiēt pas bien

le courage de se transporter auec nous en ladite habitatiõ des François, & de comparoir deuant eux, leur promettant qu'ils n'auroient point de mal, que les François estoient doux, & pardonnoiẽt volontiers, bref qu'ils feroient tant enuers eux, qu'ils leur remettroient ceste faute, à la charge de ne retourner plus à telle meschãceté, lesquels deux criminels se voyant conuaincus en leur conscience, subirent à ceste proposition, & s'accordẽt de suiure cét aduis, suiuant lequel, à sçauoir l'vn d'eux qui se prepara, & accommoda, d'habits, & d'ornements à luy possible, comme s'il eust esté inuité d'aller aux nopces, ou a quelque

feſte ſolemnelle, lequel en ceſte equippage vint en laditte habitation, accompagné de ſon pere, & autres des principaux chefs, & Cappitaine de leur cõpagnie : Quant à l'autre meurtrier, il s'excuſa de ſe voyage, craignant quelque punition eſtant conuaincu en ſoy-meſme de cõ meſchant acte.

Eſtans donc entrez en ladicte habitation, qui auſſi toſt fut circuite d'vne multitude de Sauuages de leur compagnie, on leua le pont, & chacun des François ſe mit ſur ſes gardes, & leurs armes en main faiſant bon guet, & ſentinelles poſées aux lieux neceſſaires, craignant l'effort des Sauuages dedehors, par

ce qu'ils se doubtoient qu'on vouluſt faire iuſtice actuelle du coulpable, qui ſi librement s'eſtoit expoſé a noſtre mercy, & non luy ſeulement, mais auſſi ceux qui l'auoient accompagné au dedans, leſquels pareillemẽt n'eſtoient pas trop aſſeurez de leurs perſonnes, voyant les choſes diſpoſées en ceſte façõ, n'eſperoient pas ſortir leur vies ſaues. Le tout fut aſſez bien fait, conduit, & executé, pour leur faire ſentir la grandeur de ce mal, & apprehender pour le futur, autrement il ny euſt eu plus de ſeureté en eux, que les armes en la main, auec vne perpetuelle deffiance.

Ce faict, eſtans leſdicts ſauuages ſur l'incertitude de l'éuenement de quelque effet contraire à ce qu'ils eſperoient de nous, les Peres Religieux commançent à leur faire vne forme de harangue ſur ce ſubject criminel, leur repreſentant l'amitié que les François leur auoient portée depuis dix où douze ans en çà, que nous auions commẽcé à les cognoiſtre, & depuis touſ-jours veſcu paiſiblement, & familierement auec eux, meſme auec telle liberté, qu'elle ne ſe pouuoit exprimer: & de plus, que ie les auois aſſiſtez de ma perſonne par pluſieurs fois à la guerre, contre leurs ennemis, & à icelle expoſé ma vie pour leur

biẽ, sans qu'au prealable ils nous y eussent obligés aucunement, sinon que nous estions poussez d'vne amitié & bonne vollonté enuers eux, ayans compassion de leurs miseres & persecutions que leur faisoient souffrir & endurer leurs ennemis. C'est pourquoy nous ne pouuions croire que ce meurtre se fust faict sans leur consentement, veu d'autre part qu'ils entreprenoient de fauoriser ceux qui l'ont commis.

Et parlant au Pere du criminel, il luy represente l'enormité du faict executé par son fils, & que pour reparation d'icelle, il meritoit la mort, attendu que par nostre loy vn tel faict si por-

nicieux ne demeuroit impuny, & quicõque s'en trouue attaint & conuaincu, merite condemnation de mort, pour reparation d'vn si meschant faict, mais pour ce qui regardoit les autres habitants du païs, non coulpables de ce crime, on ne leur vouloit aucun mal, ny en tirer contr'eux aucune consequence.

Ce qu'ayant tous lesdicts sauuages bien entendu, ils dirent pour toutes excuses, neantmoins auec tout respect, qu'ils n'estoient point consentants de ce faict, qu'ils sçauoient tresbien que ces deux criminels meritoient la mort, si mieux, ou n'aymoient leur pardonner, qu'ils sçauoient bien de fait leur

meschanceté, non deuant, mais apres le coup faict, & la mort de ces deux pauures miserables, ils en auoient eu l'aduis, mais trop tard, pour y remedier, & que ce qu'ils auoient tenu secret, estoit pour touſ-jours maintenir leur familiere conuersation, & credit enuers nous, protestant qu'ils en auoient faict aux malfaicteurs de grandes reprimendes, & reputé le malheur qu'ils auoient attiré, non sur eux seulement, mais sur toute leur nation, parents, & amis : surquoy ils leur auroient promis qu'vn tel malheur ne leur aduiendroit iamais, les priãt d'oublier ceste faute, & de ne la tirer en consequence, que ce fait

pourroit bien meriter, mais pluſtoſt de rechercher la cauſe premiere qui à meu ces deux Sauuages d'en venir là, & d'y auoir eſgard: d'ailleurs, que librement le preſent criminel s'eſtoit venu rendre entre nos bras, non pour eſtre puny, ains pour y reçeuoir grace des François: Neantmoins le Pere parlant aux Religieux diſt en plorant, tien voila mon fils qui à commis le delict ſuppoſé, il ne vaut rien, mais ayes eſgard que c'eſt vn ieune fol & inconſideré, qui a pluſtoſt fait cét acte par folie, pouſſé de quelque vangeance, que par prudence, il eſt en toy de luy donner la vie, où la mort, tu en peus faire ce que tu voudras,

d'autant que luy, & moy, sommes en ta puissance, & en suitte de ce discours le fils criminel prist la parolle, & se presentant, asseuré qu'il estoit, dit ces mots: L'apprehension de la mort ne m'a point tant saisi le cœur, qu'il m'aye empesché de la venir receuoir pour l'auoir merité, selon vostre loy, me recognoissant bien coulpable d'icelle: & lors fist entendre à la compagnie la cause de ce meurtre, ensemble le dessein, & l'execution d'iceluy, selon, & tout ainsi, que ie l'ay recité, & representé cy-dessus.

Apres le recit par luy faict, il s'adresse à l'vn des facteurs, & commis des Marchands de no-

ſtre aſſociation, appellé Beauchaine, le priant qu'il le fiſt mourir ſans autre formalité.

Alors les Peres Religieux prirent la parole, & leur dirent que les François n'auoient ceſte couſtume de faire mourir entr'eux ainſi ſubitement les hommes, & qu'il en falloit deliberer auec tous ceux de l'habitation, & ceſte affaire miſe en deliberation ſur le tapis, fut aduiſé qu'elle eſtoit de grande conſequence, qu'il la falloit conduire dextrement, & la meſnager a propos, attendant vne autre occaſion meilleure, & plus ſeure, pour en tirer la raiſon, & que pour lors il n'eſtoit ny à propos, ny raiſonnable pour beaucoup de

raiſons. La premiere que nous eſtions foibles, au regard du nombre des Sauuages qui eſtoit dehors & dedans noſtre habitation, qui vindicatifs & pleins de vangeance, comme ils ſont, euſſent peu mettre le feu par tout, & nous mettre en deſordre. La deuxieſme raiſon eſt, qu'il ny euſt plus eu de ſeureté en leur conuerſation, & viure en perpetuelle deffiance. La troiſieſme, que le commerce pourroit eſtre alteré, & le ſeruice du Roy retardé, & autres raiſons aſſez preignantes, leſquelles bien conſiderées fut aduiſé qu'il ſe falloit contenter de ce qu'ils

s'estoient mis en leur debuoir, & submis d'y vouloir satisfaire, tant par le pere du criminel, l'ayant representé, & offert, a la compagnie, que par luy mesme, à sçauoir le coulpable offrant & exposant sa vie pour reparation de sa faute, mesme que le pere offroit le representer toutesfois & quantes qu'il en seroit requis : Ce qu'il failloit tenir pour vne espece d'amande honorable, & vne satisfaction à iustice : que luy remettant ceste faute, non le criminel seullemẽt tiendroit sa vie de nous, mais aussi son pere & ses compagnõs se tiendroient fort obligez, & que cependant il leur falloit dire par forme d'excuse, & de su-

ject,

ject, que puisque le criminel deuoit estre puny par affliction publique, que tous les autres Sauuages n'estoient en rien adherans ny coulpables de ce fait, & qu'auant l'execution d'iceluy ils n'en auoient eu aucun aduis. Considerè aussi que lorsque il s'estoit presenté à la mort, il auoit esté aduisé de le rendre à son Pere, qui en demeureroit chargé, pour le representer toutesfois & quantes, à la charge aussi que d'oresen auant il seroit seruice aux François, on luy donnoit la vie, pour demeurer luy & tous les Sauuages amis, & seruiteurs des François.

Ceste resolution faite, neantmoins en attendãt les vaisseaux

de retour de France pour faire
que l'advis de ces propositions
auec nous soudre diffinitiue-
ment, & auec plus d'authorité
leur promettrent toujours fau-
veur, & de leur faire sau-
uer la vie, & cependant pour
seureté leur fut dit qu'ils lais-
seroient quelques vns de leurs
enfans par forme d'hostage, à
quoy ils s'accorderent fort vo-
lontiers, & en laisserent deux
à l'habitation, entre les mains
desdits Peres Religieux, qui
leur commencerent à monstrer
les lettres, & en moins de trois
mois leur apprirent l'alphabet
des lettres, & à les former, qui de
là fait iuger qu'ils se peuuẽt ren-
dre propres & dociles à l'erudi-

dans, auons le Sauuage [illegible]
pour conduict & enseigne[illegible]

Et mettre vaisseaux arriuez à bon port, nous eussions l'aduis du sieur de Pont Graué & quelques autres, de moy, comme cette affaire s'estoit passée selon le discours cy dessus, & dont tous ensemble aduisasmes qu'il estoit à propos de faire ressentir aux Sauuages l'ennuy de ce meurtre, & neantmoins n'en venir à l'execution pour aucunes bonnes raisons, vous pour plusieurs considerations qui se pourront dire cy apres.

Et aussi tost que nos vaisseaux furent entrez au port de Tadoussac, mesme dés le lendemain au matin, le sieur

de Rouë, le 20. Mars, nous commençasmes à mettre en petites barques des porcs, des oyes, & autres volailles, comme aussi vn autre part le fourrage, le Mardy, auec le Pere Iosaph, deux Religieux, & le Pere Chrestien, & Pasteur des Marchands, appellé Esquin, s'embarquerent en vne petite Chalouppe, & ainsi partismes ensemble du dit Padoüasse, restans au vaisseau vn autre Religieux, appellé Pere Modeste, auec le Pilotte, & le Maistre du vaisseau, pour la conseruation de l'equippage, restans en rade, & arriuasmes à Quebec, le neufiesme habitation, le vingt-septiesme iour de Iuin ensuiuant, où nous trouuasmes les Peres Ioseph, Paul, &

Le sieur du Pont va aux trois rivieres, & moy ie demeure à l'habitation.

cendres, dont on fait la lessiue, donne le nombre de sept, à la verité, fort de grande valeur, mais il y a de la peine, de la diligence, vigilance, & adresse à la conduite, & parce qu'il se requiert en l'vne & l'autre, ie tiendrois des cendres de la tramontane en reputation en cet art, & en quantité conuenable. Cette piece n'est pas si precieuse n'a pas tant d'effect, la pesanteur vaut vne autre plus grande commodité.

Ie visitay les lieux, les labourages des terres que ie trouuay enfemencées, & chargées de beaux blez, les iardins chargez de toutes sortes d'herbes, raues, choux, raues, laictües, pourpié, ciboule, persil, & autres herbes

[illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [

d'arbres fruitiers, de vignes, qu'on pourroit y faire croistre, de plusieurs sortes de bestiaux, & volailles domestiques en France, le Maistre qui manque à ce beau dessein, est le peu de zelle & affection que l'on y apporte au bien & au service du Roy. Il y a aussi un grand sejour quelquefois de temps en dict Quebec en semblant années, auquel lors survint une barque venant de Tadoussac, envoyée par le sieur du Pont pour venir querir les hommes & marchandises, restants audict grand vaisseau audict lieu, & pource que par Quebec je n'entendois que l'on deust pour aller audict lieu des trois rivieres, ou se faict la traicte, laissé de

voir les Sauvages, & communiquer avec eux, & découvrir ce qui se passoit touchant l'assassinat dessus declaré, & ce qu'on y pourroit faire pour pacifier & adoucir la fureur [illegible]

Le lendemain qui fut le neuviéme de Juin, [illegible] partis de Quebec avec la pluspart de la Montagne pour aller en diligence aux trois rivieres, afin pour faire ladicte traicte, que tous les Sauvages, & arrivasmes sur le soir devant Sainct Croix, lieu sur le chemin ainsi appellé, où nous apperceusmes une Chaloupe, qui venoit droict à nous, où il y avoit quelques hommes, de la part des freres de Pont, des Sauvages, & quelques autres

Mon partement pour aller aux trois rivieres.

Commis de la Compagnie des Marchands me prierent de depescher promptement la dite Chaloupe, et renuoyer avec icelle quelques marchandises, d'autant que les Sauuages ne estoient venus au lieu de la traite en grand nombre, qui estoient marchandises qu'on tenoit assez à propos pour ne pouuoir fournir à

Lesquelles choses ie leur accordé fort agreablement, et pour leur faire plaisir dés le lendemain au matin, ie laissay mon barque, et montay en la dite Chaloupe pour retourner au dict Quebec, où estant, ie la fis charger de plusieurs especes de marchandises en quantité, et de plusieurs autres choses necessaires aux dits

ages, qui estoient aux environs de la dite habitation.

Le lendemain matin ie me mis en chaloupe moy sixiesme pour aller à ladite riuiere, de laquelle estant dehors, ie veis venir à nous enuiron [illegible] heure du soir quatre chaloupes, dans lesquelles il y auoit bon nombre de Sauuages, de ceux qui auoient accompagné ledit Sieur de Monts, lesquels ayans veu nos gens, & eux ayans aussi veu les nostres, furent merueilleusement ioyeux de nous voir, ne pouuans faire moins de demonstration d'vne grande resiouyssance, comme aussi de ma part ie leur faisois le semblable

ce dessein à l'instance requise par les Sauuages, pour faire la guerre à leurs ennemis, ie leur fis response que la volonté ne m'auoit point changée, ny le courage diminué. Mais ce qui m'empeschoit de les assister estoit, que l'année derniere, lors que l'occasion, & l'opportunité s'en presentoit, ils me manquerent au besoing, d'autant qu'ils m'auoient promis de reuenir auec bon nombre d'hommes de guerre, ce qu'ils ne firent, qui me donna subiect de me retirer sans faire beaucoup d'effect, & que neantmoins il falloit excuser, mais que pour le present il estoit raisonnable de resoudre ce qu'il falloit faire sur la mort

assassinat de ces deux pauures hommes, & qu'il en falloit trouuer raison, alors sortans de leur conseil comme en volere de les rabattre sur ce subiect, ils s'offrirent de nuër les criminels, & y aller dés lors en faire l'execution si on vouloit le consentir, recognoissans bien entr'eux l'enormité de ceste affaire, à quoy neantmoins nous ne voulusmes entendre, remettant seullement leur assistance a vne autre fois, en les obligeant de reuenir vers nous auec bon nombre d'hommes l'année prochaine, & que cependant ie supplierois le Roy de nous fauoriser d'hommes, de moyens, & commoditez, pour les assister, & les faire iouyr du

apres par eux, pere, mere de la victime sur leurs contenus, dont ils furent fort contens, & ainsi nous nous separasmes, encores qu'ils fussent assemblez sur ce subiect, qui nous fist passer quelques heures de temps, 10. ou 12. iours apres mon arrivée audict lieu, on commança à traicter auec les sauuages tout ce qu'on auoit apporté de marchandise, bonne & mauuaise, mesme celle qui de long-temps auoit esté mise à mespris, & gardoient le magasin.

Ce fait, ie representé audict sieur du Pont ce qu'il me sembloit de ce meurtre, qu'il estoit à propos d'en faire vne plus grande instance, & quoy voyant

Mon aduis au sieur du Pont sur la mort de nos hommes.

les Sauuages se pourroient ils venger, non seulement d'eux mesme, mais de plus grand prejudiciable, que si les recognoissoit estre gens qui se gouuernent par exemple, qu'ils pourroient accuser les François de manquer de courage, que de n'en parler plus, ils iugeront que nous aurons peur, & crainte d'eux, & les laissans passer à si bon marché, ils se rendront plus insolents, audacieux, & insupportables, mesmes leur donneroit subject d'entreprendre de plus grands & pernicieux desseings : d'ailleurs que les autres nations sauuages qui ont, ou auront cognoissance de ce faict, & demeurez sans estre vengez,

où

où vengez par quelque dons & presens, comme c'est leur coustume, ils se pourroient vanter que de tuer vn homme, ce n'est pas grande chose, puisque que les François en font si peu d'estat; de voir tuer leurs compagnons par leurs voisins, qui boiuent, & mangent auec eux, se pourmenent, & conuerſent familierement auec les nostres, ainsi qu'il se peut voir.

Mais aussi d'autre part recognoissants les Sauuages gents sans raison, de peu d'accés, & faciles à s'estranger, & fort prõpts à la vangeance: Que si on les presse d'en faire la iustice, il n'y auroit nulle seurete pour ceux qui se disposeront de faire les

descouuertures parmy eux. C'est pourquoy, le tout consideré, nous nous resoluſmes de conduire ceste affaire à l'amiable, & passer les choses doucement, laissant faire leur traicté en paix auec les commis & facteurs des Marchands, & autres qui en auoient la charge.

Or y auoit-il auec eux vn appellé Estienne Brulé, l'vn de nos truchemens, qui s'estoit addonné auec eux depuis 8. ans, tant pour passer son temps, que pour voir le pays, & apprendre leur langue & façon de viure, & est celuy que i'auois enuoyé, & donné charge d'aller vers les Entouhonorons à Carantoüan, affin d'amener auec luy les 500.

hommes de guerre qu'ils auoiẽt promis nous enuoyer pour nous assister en la guerre ou nous estions engages contre leurs ennemis, & dont mention est faite au discours de mon precedẽt liure. I'appelle cét homme, sçauoir Estienne Brulé, & communiquant auec luy, ie luy demanday pourquoy il n'auoit pas amené le secours des 500. hommes, & la raison de son retardement, & qu'il ne m'en auois donné aduis, alors il m'en dist le subiect, duquel il ne sera trouué hors de propos d'en faire le recit, estans plus à plaindre qu'à blasmer, pour les infortunes qu'il reçeut en ceste commission.

Relation dudit Eſtienne Brulé, & la cauſe du retardement de ſon voyage.

Il commança à me dire que depuis qu'il eut prins congé de moy pour aller faire ſon voyage, & executer ſa commiſſion, il ſe mit en chemin auec les 12. Sauuages que ie luy auois baillé lors pour le conduire, & luy faire eſcorte à cauſe des dangers qu'il auoit à paſſer, & tant cheminerent qu'ils paruindrent iuſques audit lieu de Carantouan, qui ne fut pas ſans courir fortune, d'autant qu'ils leur falloit paſſer par les païs & terres des ennemis, & pour euiter quelque mauuais deſſeing, ils furent en cercluant leur chemin plus aſſeuré de paſſer par des bois, forests, & halliers eſpois & difficiles, & par des pallus mareſca-

geux, lieux & deserts fort af-
freux, & non frequentés, le tout
pour euiter le danger, & la ren-
contre des ennemis.

Et neantmoins ce grand soin
ledit Brulé, & ses compagnons
sauuages en trauersans vne cã-
pagne ne laisserent de faire rẽ-
contre de quelques sauua-
ges ennemis, retournans à leur
village, lesquels furent sur-
prins, & deffaicts par nos-
dicts sauuages, dont quatre des
ennemis furent tués sur le chãp,
& deux prins prisonniers, que
ledit Brulé, & ses compagnons
emmenerent iusques audit lieu
de Caramoüan, où ils furent re-
çeus des habitans dudit lieu, de
bonne affection, & auec toute

allegresse, & bonne chere, accompagnée de dances, & festins, dont ils ont accoustumé festoyer, & honorer, les estrangers.

Quelques iours se passerét en ceste bonne reception, & apres que ledict Brulé leur eust dict sa legation, & fait entendre le subject de son voyage, les sauuages dudit lieu s'assemblerent en cõseil, pour deliberer & resoudre sur l'enuoy des 300. hommes de guerre, demandés par ledit Brulé.

Le conseil tenu, & la resolution prise de les enuoyer, ils dõnerent charge de les assembler, preparer, & armer, pour partir & venir nous joindre, & trou-

uer où nous estions campez deuant le fort & village de nos ennemis, qui n'estoit qu'à 3. petites iournées de Carantoüan, ledit village muny de plus de 800. hommes de guerre, bien fortifié à la façon de ceux cy dessus specifiez, qui ont de hautes & puissantes palissades, bien liées & joinctes ensemble, & leur logement de pareille façon.

Ceste resolution ainsi prinse par les habitans dudict Carantoüan, d'enuoyer les 500. hommes, lesquels furent fort long-temps às'aprester, encores qu'ils fussent pressés par ledit Brulé de s'aduancer, leur representant que s'ils tardoient d'auantage, ils ne

nous trouuerions plus audict lieu, comme de faict ils ny peurent arriuer que deux iours apres nostre partement dudict lieu, que nous fusmes contraincts d'abandonner, pour estre trop foibles, & fatiquez par l'iniure du temps, ce qui donna subiect audict Brulé, & le secours desdicts cinq cents hommes qu'il nous amenoit, de se retirer, & retourner sur leurs pas vers leur village de Carantouan, où estans de retour, ledit Brulé fut contrainct de demeurer & passer le reste de l'Automne, & tout l'Hyuer, en attendãt compagnie, & escorte, pour s'en retourner, & en attendant cette opportunité, il s'employe

à découurir le païs, visiter les nations voisines, & terres dudict lieu, & se pourmenant le long d'vne riuiere qui se descharge du costé de la Floride, ou il y a forces nations qui sont puissantes & belliqueuses, quisont des guerres les vnes contre les autres. Le pays y est fort tempéré, ou il y a grand nombre d'animaux, & chasse de gibier, mais pour paruenir & courir ces contrées, il faut bien auoir de la patience, pour les difficultez qu'il y a à passer par la plus part de ses deserts.

Et continuant son chemin le long de ladicte riuiere iusques à la Mer, par des isles, & les terres

proches d'icelles, qui sont habitées de plusieurs nations, & en grand nombre de peuples Sauuages, qui sont neantmoins de bon naturel, aymant fort la nation Françoise sur toutes les autres: Mais quant à ceux qui cognoissent les Flamans, ils se plaignent fort d'eux, parce qu'ils les traictent trop rudement, entr'autres choses qu'il a remarqué est, que l'hyuer y est assez tempere, & y nege fort rarement, mesme lors qu'il y nege elle ny est pas de la hauteur d'vn pied, & incontinent fonduë sur la terre.

Et apres qu'il eut couru le pais & découuert ce qui estoit a remarquer, il retourna au village

de Carantoüan, afin de trouuer quelque compagnie pour s'en retourner vers nous en noſtre habitation: Et apres quelque ſejour audit Carantoüan, 5. ou 6. des Sauuages prirent reſolution de faire le voyage auec ledict Brulé, & ſur leur chemin firent rencontre d'vn grand nombre de leurs ennemis, qui chargerẽt ledict Brulé, & ſes compagnõs, ſi viuement, qu'ils les firent eſcarter, & ſeparer les vns des autres, de telle façon qu'ils ne ſe peurent r'allier, meſme ledict Brulé qui auoit fait bãde à part, ſur l'eſperance de ſe ſauuer, & s'écarta tellemẽt des autres, qu'il ne peut plus ſe remettre, ny trouuer chemin & adreſſe, pour

faire sa retraite en quelque part que ce fust, & ainsi demeura errant par les bois, & forests, durant quelques iours sans manger, & presque desesperé de sa vie, estant pressé de la faim. Enfin rencontra fortuitement vn petit sentier, qu'il se resolut suiure, quelque part qu'il allast, fut vers les ennemis, ou non, s'exposãt plustost entre leurs mains sur l'esperance qu'il auoit en Dieu, que de mourir seul & ainsi miserable: d'ailleurs qu'il sçauoit parler leur langage, qui luy pourroit apporter quelque commodité.

Or n'eust-il pas cheminé longue espace, qu'il découurit trois sauuages, chargés de poisson,

qui se retiroient à leur village. Il se haste de courir apres eux pour les joindre, & les approchant il commança les crier, comme est leur coustume, auquel cry ils se retournerent, & sur quelque apprehension, & crainte, firent mine de s'enfuir, & laisser leur charge, mais ledit Brulé parlant à eux les asseura, qui leur fist mettre bas leurs arcs & fléches, en signe de paix, comme aussi ledit Brulé de sa part ses armes, encores qu'il fust assez foible & debile de soy-mesme, pour n'auoir mangé depuis trois ou quatre iours. Et à leur abort apres leur auoir faict entendre sa fortune, & l'estat de sa misere en laquelle il estoit reduit, ils retu-

nerent ensemble, comme ils ont accoustumé entr'eux, & ceux de leur frequentation lors qu'ils se visitent.

Ils eurent comme vne pitié & compassion de luy, luy offrant toute assistance, mesme le menerent iusques à leur village, ou ils le traicterent, & donnerent à manger: mais aussi-tost les peuples dudit lieu en eurent aduis, à sçauoir qu'vn Adoresetoüy estoit arriué, car ainsi appellent-ils les François, lequel nom vaut autant à dire, comme gents de fer, & vindrẽt à la foule en grãd nombre voir ledit Brulé, lequel ils prirent & menerent en la cabanne de l'vn des principaux chefs, ou il fut interrogé, & luy

fut demandé qu'il estoit, d'ou il venoit, qu'elle occasion l'auoit pousse & amené en cedit lieu, & comme il s'estoit égaré, & outre s'il n'estoit pas de la nation des François qui leur faisoient la guerre: sur ce il leur fist respon-ce qu'il estoit d'vne autre natiõ meilleure, qui ne desiroient que d'auoir leur cognoissance, & amitié, ce qu'ils ne voulurẽt croire, ains se jetterent sur lui, & luy arracherent les ongles auec les dents, le brusserẽt auec des tisõs ardens, & luy arracherẽt la barbe poil à poil, neãtmoins cõtre la volõté du chef. Et en cét accessoire l'vn des sauuages aduisa vn Agnus Dei, qu'il auoit pẽdu au col, quoy voyant, demãda qu'il

auoit ainsi pendu à son col, & le voulut prendre & arracher, mais ledict Brulé luy dit (d'vne parolle assurée) si tu le prends & me fais mourir, tu verras que tout incontinent apres tu mourras subitement; & tous ceux de ta maison, dont il ne fit pas estat, ains continuant sa mauuaise volonté, s'efforçoit de prendre l'Agnus Dei; & le luy arracher, & tous ensemble disposés à le faire mourir, & auparauant luy faire souffrir plusieurs douleurs & tourmens par eux ordinairement exercés sur leurs ennemis. Mais Dieu qui luy faisant grace ne le voulluſt permettre, ains par sa prouidence fist que le Ciel, qui de serain & beau qu'il

Ledit Brulé sauué de mort par vn accident estrange.

qu'il estoit, se changea subitement en obscurité, & chargé de grosses & espoisses nuées, se terminerent en tonnerres, & esclairs si violents, & continus, que c'estoit chose estrange, & épouuantable, & donnerent ces orages vn tel épouuantement aux Sauuages, pour ne leur estre commun, mesme n'en auoir iamais entendu de pareil, ce qui leur fist diuertir, & oublier, leur mauuaise volonté qu'ils auoient à l'encontre dudit Brulé, leur prisonnier, & le laissans l'abandonnerent, sans toutesfois le deslier, n'osans l'approcher: Qui donna subject au patient de leur vser de douces parolles, les appellant & leur re-

monſtrant le mal qu'ils luy faiſoient ſans cauſe, leur faiſans entendre combien noſtre Dieu eſtoit courroucé contr'eux pour l'auoir ainſi maltraicté.

Lors le Cappitaine s'approcha dudit Brulé, le deſlia, & le mena en ſa maiſon, où il luy cura & medicamenta ſes playes, cela faict, il ne ſe faiſoit plus de danſes, & feſtins, où reſ-joüyſſances, que ledict Brulé ne fuſt appellé, & apres auoir eſté quelque temps auec ſes Sauuages, il print reſolution de ſe retirer en nos quartiers vers noſtre habitation.

Et prenans congé d'eux, il leur promiſt de les mettre d'accord auec les François, & leurs enne-

mis, & leur faire iurer amitié les vns enuers les autres, & qu'à ceſte fin il retourneroit vers eux le pluſtoſt qu'il pourroit, & luy partant d'auec eux ils le conduirent iuſques à quatre iournées de leur village, & de là s'en vint en la contrée & village des Atinouaentans, ou i'auois deſ-ja eſté, & là demeura ledit Brulé quelque temps, puis reprenant chemin vers nous, il paſſa par la Mer douce, & nauigea ſur les coſtes d'icelle quelques dix iournées du coſté du Nort, ou auſſi i'auois paſſé allãt à la guerre, & euſt ledict Brulé paſſé plus outre pour découurir les terres de ces lieux, comme ie luy auois donné

charge, n'euſt eſté qu'vn bruict de leur guerre qui ſe preparoit entr'eux, reſeruant ce deſſeing à vne autre fois, ce qu'il me promiſt de continuër, & effectuer dãs peu de tẽps, auec la grace de Dieu, & de m'y conduire pour en auoir plus ample & particuliere cognoiſſance : Et apres qu'il m'en euſt faict le recit, ie luy donnay eſperance que l'on recognoiſtroit ſes ſeruices, & l'encouragay de continuër ceſte bonne volonté iuſques à noſtre retour, ou nous aurions moyen de plus en plus a faire choſe dont il reçeuroit du contentement. Voila en fin tout le diſcours & recit de ſon voyage, depuis qu'il partit d'auec

moy pour aller auſdites deſcouuertures, ce qui me donna du contentement, ſur l'eſperance de mieux paruenir par ce moyẽ a la continuation & aduancement d'icelle.

Et à cét effect print congé de moy pour s'en retourner auec les peuples Sauuages, dont il auoit cognoiſſance & affinité par luy acquiſe en ſes voyages & deſcouuertures, le priant de les continuër iuſques à l'année prochaine que ie retournerois auec bon nombre d'hommes, tant pour le recognoiſtre de ſes labeurs, que pour aſſiſter les ſauuages, ſes amis, en leurs guerres, comme par le paſſé.

Et reprenant le fil de mon diſ-

cours premier, faut noter qu'en mes derniers & precedents voyages & descouuertures, i'auois passé par plusieurs & diuerses nations de Sauuages non cogneus aux François, ny à ceux de nostre habitation, auec lesquels i'auois fait alliance, & iuré amitié auec eux, à la charge qu'ils viendroient faire traicte auec nous, & que ie les assisterois en leurs guerres : car il faut croire qu'il ny a vne seulle nation qui viue en paix, que la nation neutre, & suiuant leur promesse vindrent de plusieurs nations de peuples Sauuages nouuellement descouuertes les vns pour traicte de leur pelletrie, les autres pour voir les François, & experimenter quel traictement

& reception on leur feroit, ce que voyant encouragea tout le monde, tant les François à leur faire bonne chere, & reception, les honorant de quelques gratifications & presents, que les facteurs des marchands leur donnerent pour les contenter, qui fut a leur contentement, comme aussi d'autre part tous lesdits Sauuages promirent à tous les François de venir, & viure a l'aduenir en amitié les vns & les autres, auec protestation chacun de se comporter auec vne telle affection enuers nous autres, qu'aurions sujet de nous louer d'eux, & au semblable que nous les assistasions de nostre pouuoir en leurs guerres.

La traicte ainsi faicte & parachevée, & les sauvages partis & congediez, nous nous retirasmes, & partismes des trois riuieres le 14. Iuillet audict an, & le lendemain arriuasmes à Quebecq, lieu de nostre habitation, où les barques furent deschargées des marchandises qui auoient resté de ladicte traicte, & mises dedans le magasin des Marchands qu'ils ont audit lieu.

Ce faict, le sieur du Pont s'en retourna à Tadoussac, avec les barques, afin de les faire charger & porter en ladicte habitation les vivres, & choses necessaires pour la nourriture & entre-

nement de ceux qui y deuoient hiuerner & demeurer, & cependant que les barques alloient & venoient pour apporter les viures & autres commoditez necessaires pour l'entretien de ceux qui demeuroient à l'habitation, auquel lieu ie me deliberay d'y demeurer pour quelques iours, affin de faire fortifier & reparer les choses necessaires pendant mon sejour.

Et lors de mon partement de ladite habitation, ie pris congé des Peres Religieux, du sieur de la Motthe, & de tous autres qui demeuroient en icelle, sur l'esperance que ie leur donnay de retourner, Dieu aydant, auec

bon nombre de familles pour peupler ce pays. Ie m'embarquay le 26. Iuillet, & les Peres Pol & Pacifique qui y auoit hiuerné trois ans, & l'autre Pere vn an & demy, afin de faire rapport, tant de ce qu'ils auoiẽt veu audit païs, que de ce qui s'y pouuoit faire. Nous partismes ledict iour de ladite habitation pour venir à Tadoussac faire nostre embarquement pour retourner en France, auquel lieu nous arriuasmes le lendemain, ou nous trouuasmes nos vaisseaux prests à faire voile & nostre embarquement faict, nous partismes dudict lieu de Tadoussac pour venir en France le 30. du mois de Iuillet 1618. &

arriuaſmes à Hondefleur le 28. iour d'Aouſt, auec vent fort fauorable, & contentement d'vn chacun.

FIN.